

20  
17

AFRICAN PEER REVIEW MECHANISM

**ANNUAL  
REPORT**





# TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>MEMBRES DU PANEL D'ÉMINENTES PERSONNALITÉS DU MAEP</b>	<b>4</b>
<b>PRÉFACE DU RAPPORT ANNUEL</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>I APERÇU DE L'ORGANISATION</b>	<b>11</b>
1.1 Contexte Historique, Mission, Mandat et Principes	11
1.2 Structure de Gouvernance	12
<b>II PROCESSUS D'ÉVALUATION DE PAYS</b>	<b>14</b>
2.1 Étapes de l'évaluation périodique	14
2.2 Mise à jour sur les pays évalués par les pairs	16
<b>III PARTENARIAT ET ACTIVITÉS ENTREPRISES EN 2016</b>	<b>20</b>
3.1 Partenariat	21
3.1.1 Partenaires stratégiques du MAEP	21
3.1.2 Nouveaux Partenaires stratégiques du MAEP	21
<b>IV RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>	<b>22</b>
<b>V MISSIONS D'ÉVALUATION DE PAYS EN 2017</b>	<b>25</b>
<b>VI REVUE DE L'ANNÉE 2017</b>	<b>27</b>
<b>VII PREMIER FORUM ANNUEL SUR LA MÉTHODOLOGIE – 2017</b>	<b>33</b>
<b>VIII RÉALISATIONS EN 2017</b>	<b>35</b>
<b>IX RÉALISATIONS CONCERNANT LES PAYS ÉVALUÉS EN 2016-2017</b>	<b>37</b>
<b>X ARTICLE SUR LES ATELIERS RÉGIONAUX DU MAEP</b>	<b>39</b>
<b>XI LE COMITÉ CONSULTATIF CONTINENTAL DU CNG</b>	<b>43</b>
<b>XII CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2018</b>	<b>44</b>
<b>XIII RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES DU MAEP 2004 - 2018</b>	<b>45</b>
<b>XIV ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU MAEP ET SOLDES IMPAYÉS</b>	<b>46</b>
<b>XV LA PROCHAINE ÉTAPE DU MAEP</b>	<b>48</b>
<b>XVI LE MANDAT ÉLARGI DU MAEP</b>	<b>49</b>
<b>XVII MOBILISATION DES RESSOURCES</b>	<b>57</b>
<b>XVIII LE MAEP COMME OUTIL D'ALERTE PRÉCOCE POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE</b>	<b>59</b>
<b>XIX LE MAEP COMME OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AGENDA 2063 DE L'UA ET DE L'AGENDA 2030 DE L'ONU</b>	<b>63</b>
<b>XX REPENSER LE CADRE DE LA RECHERCHE DU MAEP SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>67</b>
<b>XXI RAPPORT RELATIF À LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>69</b>
<b>XXII ÉVALUATION CIBLÉE DU MAEP</b>	<b>71</b>
<b>XXIII LES PRINCIPAUX GOULETS D'ÉTRANGLEMENT AUXQUELS L'AFRIQUE FAIT FACE</b>	<b>75</b>
<b>XXIV LE RÔLE DES JEUNES DANS LA QUÊTE DU MAEP POUR LA BONNE GOUVERNANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMOCRATIE</b>	<b>81</b>
<b>XXV MISSIONS PRÉVUES DANS LES PAYS EN 2018</b>	<b>83</b>
<b>XXVI AUTRES ACTIVITÉS EN PARTENARIAT AVEC LES PARTENAIRES</b>	<b>84</b>
<b>XXVII PUBLICATIONS DU MAEP EN 2017</b>	<b>85</b>

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

---

BAD	Banque Africaine de Développement
FGA	Forum sur la Gouvernance en Afrique
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
UA	Union Africaine
MEP	Mission d'Évaluation de Pays
MAP	Mission d'Appui aux Pays
EEP	Équipe d'Évaluation de Pays
RAEP	Rapport d'Auto-Évaluation de Pays
OSC	Organisations de la Société Civile
PA	Protocole d'Accord
CNG	Conseil National de Gouvernance
PAN	Programme d'Action National
CRP	Comité des Représentants Permanents
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique

# Membres du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP



**DEVANT, À PARTIR DE LA GAUCHE:** Professeur Ibrahim Gambari (Nigeria), Ambassadrice Mona Omar Attia (Égypte), Ambassadeur Ombeni Sefue (Tanzanie), Professeure Fatma Karadia (Algérie), et Professeur Al-Amin Abu Manga (Soudan).

**DERRIÈRE, À PARTIR DE LA GAUCHE:** Hon. Brigitte Sylvia Mabandla (Afrique du Sud), Évêque Don Dinis Salomao (Mozambique), Professeur Augustin Loada (Burkina Faso) et Professeur Mahamoud Youssouf Khayal (Tchad).

# PRÉFACE DU RAPPORT ANNUEL



## **Professeur Mahamoud Youssouf Khayal**

Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP (2017)

Depuis sa création, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) n'a ménagé aucun effort pour encourager les États Membres à créer des plateformes de discussion démocratiques inclusives qui aideront toutes les forces actives à discuter de questions d'intérêt national. C'est le cas de la plupart des pays membres du MAEP, comme en témoignent les rapports d'évaluation de la République d'Ouganda et du Libéria qui montrent des progrès dans le domaine de la démocratie. Ce faisant, le MAEP contribue indirectement à la prévention des conflits et à la promotion de la paix sur le continent.

Au cours de l'année 2017, le Panel d'Éminentes Personnalités a concentré ses efforts sur l'insufflation d'une nouvelle vie dans le MAEP comme indiqué à l'ordre du jour de S.E. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya et Président du Forum des Chefs d'État et de Gouvernement du MAEP. À cet égard, nous avons effectué 2 missions d'évaluation respectivement au Libéria et en Ouganda; 5 missions d'appui ; 1 lancement du Programme d'Action National en Tanzanie, 1 atelier régional en Afrique du Nord, au Caire et un atelier général pour le suivi de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Le Panel a également encouragé et soutenu le renforcement des capacités du Secrétariat Continental du MAEP qui a vu le recrutement d'un personnel dévoué et dynamique renforcé par de jeunes diplômés dont l'arrivée au MAEP a aidé à repositionner l'institution. Le Secrétariat n'a ménagé aucun effort pour consacrer son expertise et son temps à la préparation de rapports d'évaluation de haute qualité.

Nous avons également pesé de tout notre poids sur la refonte des structures du MAEP qui a conduit à la mise en place du Comité de Pilotage composé du Panel, des CNG, des Points Focaux et du Comité Consultatif Continental qui ont pleinement contribué à la revitalisation du MAEP.

Le Comité a vu la nomination de six membres qui sont notamment : Le Professeur Gambari (République Fédérale du Nigéria), le Professeur Augustin Loada Marie-Gervais (République du Burkina Faso), Mgr Don Dinis Sengulane Salamao (République du Mozambique), l'Ambassadeur Ombeni Sefue Yohana (République Unie de Tanzanie), la Professeure Karadia Fatma Zohra (République Démocratique Populaire d'Algérie) et l'Ambassadrice Mona Omar Attia (République Arabe d'Égypte).

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer ma profonde gratitude à tous les pays membres, aux Points Focaux, aux Conseils Nationaux de Gouvernance, aux Partenaires Stratégiques, au Secrétariat Continental en général et à son DG en particulier pour son leadership remarquable. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à toutes les parties prenantes qui ont fourni un soutien au Secrétariat afin qu'il assure son mandat. Enfin, permettez-moi d'exprimer la profonde gratitude du Panel d'éminentes personnalités.

## **Professeur Mahamoud Youssouf Khayal**

Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP (2017)









# INTRODUCTION



**Professeur Eddy Maloka**  
Directeur Général  
Secrétariat Continental du MAEP

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux lecteurs du Rapport Annuel 2017 du MAEP. Le Mécanisme a accompli beaucoup de choses depuis sa création il y a quatorze ans en mars 2003. Les rapports du MAEP ont révélé de meilleures pratiques partagées entre les États Membres, ainsi que de lacunes en matière de gouvernance, y compris les questions transversales touchant plus d'un domaine thématique, qui nécessitent une solution globale en raison de leur impact sur la qualité de la gouvernance. Celles-ci, telles qu'identifiées par plusieurs de nos rapports, étaient l'inégalité entre les sexes ; le chômage des jeunes ; la gestion des terres et de la diversité ainsi des faiblesses dans la mise en œuvre des programmes Gouvernementaux. Nos États membres doivent travailler à tous les niveaux pour relever ces défis cruciaux afin d'améliorer la mise en œuvre, avec l'encouragement et sous la surveillance des organisations de la société civile fonctionnant correctement pour assurer la responsabilité envers nos citoyens.

L'année 2017 a marqué la deuxième année du Plan Stratégique quinquennal du MAEP pour la période 2016-2020, et nous progressons régulièrement dans la réalisation de ses objectifs de revitalisation, sur la base du programme à trois piliers de restauration, revitalisation et de renouveau du MAEP. Le Plan Stratégique vise à consolider les acquis de quatorze années d'évaluations du MAEP et s'inspire de la vision et la mission fondatrices des valeurs et des principes directeurs du MAEP. Il examine également des initiatives

continentales clés telles que

les valeurs communes de l'UA, l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD 2030 des Nations Unies. L'année 2017 marque le début de la phase de renouveau qui élargira et renforcera les travaux en matière de gouvernance mis en œuvre par un Mécanisme revitalisé.

À ce stade, permettez-moi de reconnaître que la revitalisation du MAEP est un succès grâce au soutien indéfectible et à l'engagement de S.E.M le Président Uhuru Kenyatta, Président du Forum du MAEP depuis juin 2015, et nous lui adressons nos remerciements ainsi qu'à ses pairs au Forum des Chefs d'État et de Gouvernement pour leur direction et leur gestion éclairées du Mécanisme. Nous reconnaissons également le travail technique dans la conduite des évaluations du MAEP entreprises par le Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP dirigé par son Président, le Professeur Mahmoud Khayal, ainsi que le contrôle des finances et de l'administration du MAEP assuré par le Comité des Points Focaux du MAEP sous la direction de de son Président, l'Honorable Mwangi Kiunjuri de la République du Kenya.

Un fait important en 2017 était l'officialisation des modalités de travail avec les départements et les agences de l'UA qui a eu lieu, y compris la mise en place d'un secrétariat conjoint avec l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA) et l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) qui sera

renforcée en 2018 car le MAEP a été élu Président de la

Plateforme de l'AGA lors de la Retraite de l'AGA en décembre 2017 à Pretoria, en Afrique du Sud. Cela nous permettra de tisser de solides liens avec les membres de la plateforme en 2018.

En janvier 2017, la Namibie a rejoint le MAEP en tant que 36ème État Membre, et plusieurs pays, dont la Gambie et les Comores, ont exprimé leur intention d'adhérer au MAEP. Le MAEP a achevé deux missions d'évaluation au Libéria et en Ouganda en avril et en novembre respectivement, et les pairs ont évalué quatre pays, à savoir le Tchad, Djibouti, le Sénégal et la deuxième évaluation du Kenya lors du Forum de janvier 2017. Nous espérons maintenir ce rythme en 2018, afin de terminer 3 ou 4 évaluations en 2018, y compris en Côte d'Ivoire et au Mozambique.

Au cours des 14 dernières années, travaillant main dans la main avec les citoyens africains et leurs Gouvernements, ainsi qu'avec les Partenaires Stratégiques du MAEP, à sa-

voir la Fondation pour le Renforcement des Capacités Africaines, la Banque Africaine de Développement, la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Fondation Mo Ibrahim, le Mécanisme est allé de force en force. En effet, en tant qu'institution pionnière originaire du pays, visant uniquement à améliorer la gouvernance et les conditions socio-économiques des citoyens à travers la responsabilité des Gouvernements envers leurs populations, et le partage des meilleures pratiques, le Mécanisme a un bel avenir et beaucoup à réaliser.

### **Professeur Eddy Maloka**

Directeur Général

Secrétariat Continental du MAEP



---

## I. APERÇU DE L'ORGANISATION

---

### 1.1 CONTEXTE HISTORIQUE, MISSION, MANDAT ET PRINCIPES

#### Contexte Historique

Créé en 2003, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) est l'initiative la plus novatrice et ambitieuse de l'Afrique en matière de gouvernance, en tant que mécanisme volontaire d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs des politiques et des pratiques de gouvernance sur le Continent.

Dans ce contexte, l'évaluation par les pairs est décrit comme « l'examen systématique et l'évaluation de la performance d'un État par d'autres États, dans le but ultime d'aider l'État évalué à améliorer sa prise de décision, d'adopter les meilleures pratiques, et de se conformer aux normes et aux principes établis ».

Institué dans ce contexte historique, le MAEP a cherché à promouvoir les valeurs de la transparence, la responsabilisation et la participation du public ; avec des engagements spécifiques, mesurables et assortis de délais par les États membres dans les quatre domaines thématiques, à savoir la gouvernance et de la démocratie politique, la gouvernance économique et la gestion, la gouvernance d'entreprise et le développement socio-économique. En tant que tels, les évaluations et les examens du MAEP se penchent sur ces attributs de la bonne gouvernance, tels que la démocratie participative, le constitutionnalisme et l'état de droit. L'impact du MAEP depuis sa création a été de grande envergure, puisque l'accent mis sur la bonne gouvernance constitue une base pour le développement socio-économique à tous les niveaux, du niveau local au niveau des districts et des villages jusqu'aux autorités nationales, en même temps qu'il

encourage et habilite les citoyens à prendre des décisions critiques et informées sur une série de questions qui affectent directement leurs vies.

### **Mission**

Les objectifs du MAEP sont principalement de favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui conduisent à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, au développement durable et à une intégration économique sous-régionale et continentale accélérée par le partage d'expérience et le renforcement des meilleures pratiques identifier les faiblesses et évaluer les exigences en faveur du renforcement des capacités..

### **Mandate**

Le MAEP a pour mandat de promouvoir et de faciliter l'autosurveillance par les États Participants et de veiller à ce que leurs politiques et pratiques soient conformes aux valeurs politiques, économiques, de gouvernance d'entreprise et socio-économiques, aux codes et aux normes convenus dans la Déclaration sur la Démocratie Politique, Économique et sur la Gouvernance d'Entreprise; et la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, ainsi que d'autres traités, conventions et instruments pertinents adoptés par les États Participants, que ce soit par l'intermédiaire de l'Union Africaine ou d'autres plateformes internationales.

Dans la mise en œuvre de son mandat, le MAEP a pour objectif principal de favoriser l'adoption de politiques, normes et pratiques conduisant à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, à un développement durable et inclusif, ainsi qu'à une intégration économique régionale et continentale accélérée d'expériences et de renforcement des pratiques exemplaires et réussies.

### **Principes**

Le MAEP est doté de principes lui permettant de remplir son mandat. C'est un outil d'autosurveillance et assure son mandat d'une manière techniquement et culturellement compétente et d'une manière libre de toute manipulation politique. Le processus du MAEP est également fondé sur les principes de bonne gouvernance politique, économique, sociale et d'entreprise, de démocratie, d'État de droit, de respect des droits de l'homme et de résolution pacifique des conflits et assure la pleine participation des parties prenantes au sein de la société.

## **1.2 STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE**

Le MAEP est composé du Forum du MAEP, du Panel du MAEP, du Comité des Points Focaux et du Secrétariat du MAEP.

### **Le Forum du MAEP**

Le Forum du MAEP est un comité des Chefs d'État et de Gouvernement participants et il est l'organe de décision le plus élevé. Il prend les décisions concernant toutes les questions relatives à tous les instruments du MAEP conformément aux exigences spécifiques en matière de prise de décision dans le statut du MAEP et d'autres instruments pertinents.

Le Forum du MAEP fonctionne sous la direction d'une troïka dirigée par le Président actuel, qui est assisté du Président sortant et du Président entrant, tous choisis parmi les Chefs d'État et de Gouvernement participants. Le Président du Forum du MAEP est élu sur la base d'une rotation entre les cinq régions de l'Union Africaine. Son mandat ne dépasse pas deux ans.

Le Forum du MAEP nomme les membres du Panel du MAEP, son Président et son Vice-Président. Sur la base des recommandations du Comité des Points Focaux, le Forum du MAEP a le dernier mot concernant la nomination du Directeur Général du Secrétariat Continental, l'adoption de la structure du Secrétariat Continental du MAEP et l'adoption du budget et du programme de travail du MAEP en tant qu'institution.

Le Forum du MAEP examine, adopte et assume la propriété des rapports d'examen de pays soumis par le Panel. Le Forum du MAEP soumet ses recommandations au Chef de l'État de l'État membre évalué et assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen. Sur une base annuelle, ou comme exigé par les exigences à un moment donné, et à titre d'information, le Président du Forum APR partage avec l'Assemblée, les rapports d'examen de pays, les rapports de crise, les rapports sur les activités du MAEP, ainsi que comme propositions au profit de l'ensemble des membres de l'Union africaine. Le Forum du MAEP se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire. Il peut également tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est jugé nécessaire. Le Forum du MAEP peut former les comités et sous-comités qu'il juge nécessaires.

### **Le Comité des Points Focaux du MAEP**

**Le Comité des Points Focaux du MAEP est composé de représentants des Chefs d'État et de Gouvernement.**

Le Comité des Points Focaux du MAEP a le statut d'organe ministériel et sert d'intermédiaire entre le Forum du MAEP et le Secrétariat Continental du MAEP. Le Comité des Points Focaux du MAEP est composé des Points Focaux des États Participants et sont les Représentants de leurs Chefs d'État et de Gouvernement respectifs participant au MAEP. Il est dirigé par une troïka composée d'un Président qui est le

Point Focal de l'État Membre qui occupe le poste de Président du Forum du MAEP et qui est assisté par son prédécesseur immédiat et son successeur immédiat à ce poste.

Le Comité des Points Focaux du MAEP est chargé de faire des recommandations au Forum du MAEP sur la nomination du DG du Secrétariat Continental du MAEP, en passant en évaluation le budget annuel et le programme de travail du MAEP, en faisant des recommandations au Forum sur la structure du Secrétariat Continental du MAEP, en supervisant les processus de mobilisation des ressources par l'intermédiaire des États Membres, des partenaires et d'autres donateurs et en supervisant la gestion du Fonds fiduciaire du CAERT et des rapports d'audit.

Le Comité des Points Focaux du MAEP se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire en marge et avant le Forum du MAEP. Il peut également se réunir en session extraordinaire. Le Comité des Points Focaux du MAEP établit un Comité de Pilotage qui agit en tant qu'organe exécutif et assume les responsabilités de l'ensemble du Comité entre les réunions du Comité des Points Focaux. Le Comité de Pilotage est composé de huit membres comprenant les trois Points Focaux formant la Troïka et cinq Points Focaux élus représentant chacune des cinq régions de l'Union Africaine. Le Comité des Points Focaux du MAEP crée un sous-Comité pour les questions Administratives et Budgétaires. Le Comité des Points Focaux peut mettre en place d'autres sous-comités avec des mandats spécifiques qui peuvent être jugés nécessaires et pour une durée donnée.

### **Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP**

Le Panel du MAEP est un groupe d'éminents Africains nommés par le Forum du MAEP et chargés de diriger le processus d'évaluation des pays. Les principes, les critères et les procédures de nomination des membres du Panel du MAEP sont énoncés dans les Règles de Procédure du Forum du MAEP. Le Panel s'assure de l'intégrité, de l'indépendance, du professionnalisme et de la crédibilité du processus d'évaluation des pays. Les Membres du Panel sont des Africains de haute stature morale, d'intégrité, d'objectivité, d'impartialité et d'indépendance, qui se sont distingués dans des carrières considérées pertinentes pour le travail du MAEP et qui ont fait montre de leur engagement envers les idéaux du Panafricanisme.

Le Panel du MAEP comprend un minimum de cinq et un maximum de neuf membres nommés par le Forum du MAEP. La composition du Panel reflète une représentation régionale équitable et l'équilibre entre les sexes. Les membres siègent à titre personnel et non en tant que

représentants de leurs Gouvernements respectifs et ne reçoivent d'instructions d'aucune autorité en dehors du Forum du MAEP. Le Panel du MAEP et ses membres observent la plus grande discrétion et la plus grande confidentialité en ce qui concerne toutes les questions relatives au processus d'évaluation par les pairs, aussi bien pendant leur participation au Panel du MAEP que par la suite.

Le mandat des membres du Panel du MAEP dure jusqu'à quatre (4) ans et ils prennent leur retraite par rotation. Dans des circonstances exceptionnelles, le Forum du MAEP peut renouveler le mandat des membres du Panel du MAEP pour une période d'au plus une année supplémentaire. Le Forum du MAEP peut mettre fin à la nomination de tout membre du Panel du MAEP sur la base de l'inexécution, de la conduite ou du conflit d'intérêts. Le Panel du MAEP est dirigé par un Président et un Vice-Président choisis parmi les membres du Panel du MAEP et nommés par le Forum du MAEP. Les pouvoirs et les fonctions du Président et du Vice-Président du Panel du MAEP sont définis dans les Règles de Procédure du Panel et du Forum.

Le Président et le Vice-Président du Panel du MAEP siègent pour un mandat non renouvelable d'un an. Le Panel du MAEP tient jusqu'à quatre sessions ordinaires par an et peut tenir des réunions spéciales supplémentaires selon les besoins pour la mise en œuvre effective du processus d'évaluation du MAEP. Il peut former des Sous-Comités comme requis pour l'exécution de son mandat. Il rend directement compte au Forum du MAEP auquel il soumet des rapports sur ses activités au moins deux fois par an.

### **Le Secrétariat Continental du MAEP**

Le Secrétariat Continental du MAEP est le Secrétariat du MAEP qui dessert le Forum du MAEP, le Comité des Points Focaux du MAEP et le Panel du MAEP. Il fournit au Panel du MAEP des services de secrétariat, un appui technique, consultatif, de coordination et administratif pour le fonctionnement du MAEP.

Il entreprend et gère la recherche et l'analyse, prépare et organise les réunions du Forum du MAEP, du Comité des Points Focaux du MAEP et du Panel du MAEP. Il prépare également le travail de fond nécessaire et facilite les processus d'évaluation des pays, y compris les missions d'appui, les missions d'évaluation de pays, la publication des rapports le contrôle et le suivi.

Le Secrétariat Continental du MAEP est dirigé par un DG nommé par le Forum du MAEP. Afin de répondre aux exigences du bureau et aux pratiques administratives établies de l'UA, le DG a le rang de Commissaire de l'UA. Le

DG nomme le personnel du Secrétariat Continental et détermine leurs fonctions et conditions de service conformément aux règles et règlements pertinents de l'UA et aux décisions du Comité des Points Focaux du MAEP. Les responsabilités du DG et du personnel du Secrétariat Continental sont exclusivement de caractère international. Le DG et le personnel du Secrétariat Continental ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun Gouvernement ni d'aucune autorité extérieure au MAEP dans l'exercice de leurs fonctions. Les États Membres du MAEP ont le devoir de respecter le caractère international des responsabilités du DG et du personnel du Secrétariat Continental.

Le DG est le représentant légal du MAEP et a, dans les limites des Règles et Procédures établies par le Forum du MAEP, le pouvoir de prendre des mesures nécessaires au bon fonctionnement du MAEP et à la protection de ses intérêts.

### Structures Nationales du MAEP

Chaque État Membre organise sa structure nationale du MAEP composée du Point Focal national du MAEP, du Conseil National de Gouvernance (CNG) du MAEP, du Secrétariat National du MAEP et des Institutions de Recherche Technique.

## II. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE PAYS

Le MAEP utilise quatre types d'évaluation au cours de ses missions d'évaluation, à savoir l'Évaluation de Base, qui est effectuée dès qu'un pays devient membre du MAEP; l'Évaluation Périodique se fait tous les quatre ans ; l'Évaluation Demandée, demandée par le pays membre lui-même; et l'Évaluation Commandée par le Forum du MAEP lorsque des signes de crise politique et économique imminente commencent à apparaître.

À l'heure actuelle, la plupart des pays n'ont procédé qu'à l'évaluation de base qui est faite chaque fois qu'un pays devient membre du MAEP. Alors que l'Ouganda a accueilli une deuxième mission d'évaluation en octobre 2017 et qu'il fera l'objet d'une seconde évaluation par les pairs en janvier 2018, seul le Kenya a exploré un territoire inexploré et s'est distingué en devenant le premier pays à faire l'objet du second type d'évaluation.

### 2.1 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Dans l'ensemble, l'évaluation d'un pays comprend six phases, notamment l'étape préparatoire, l'étape de la mission d'évaluation, l'étape de rédaction de l'évaluation, l'étape de l'évaluation par les pairs, l'étape de la publication et de la présentation aux organes de l'Union africaine et le stade de mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN).

#### Première Étape: Étape Préparatoire

Ceci concerne la mise en place des structures nationales du MAEP ainsi que la réalisation de l'exercice d'auto-évaluation précédé de la recherche documentaire sur le pays menée par le Secrétariat. Au cours de cette étape, le membre du Panel responsable du pays, accompagné du personnel du Secrétariat et

Le pays à évaluer établit ensuite un point de contact qui travaille en collaboration avec le Secrétariat en lui fournissant les lois pertinentes, les ratifications des traités, les budgets et les plans de développement. Le Secrétariat prépare un document d'information tandis que le pays à évaluer complète le Questionnaire d'Auto-Évaluation, recueille les contributions de la société civile et rédige un document exposant les questions nationales et un Programme d'Action National (PAN) avec des étapes claires et des échéances sur comment se conformer aux codes et normes du MAEP, à la Charte de l'Union africaine et aux obligations de l'ONU. L'équipe d'Évaluation de Pays (EEP) est formée et rédige un rapport décrivant les questions sur lesquelles il faut mettre l'accent pendant la mission d'évaluation.

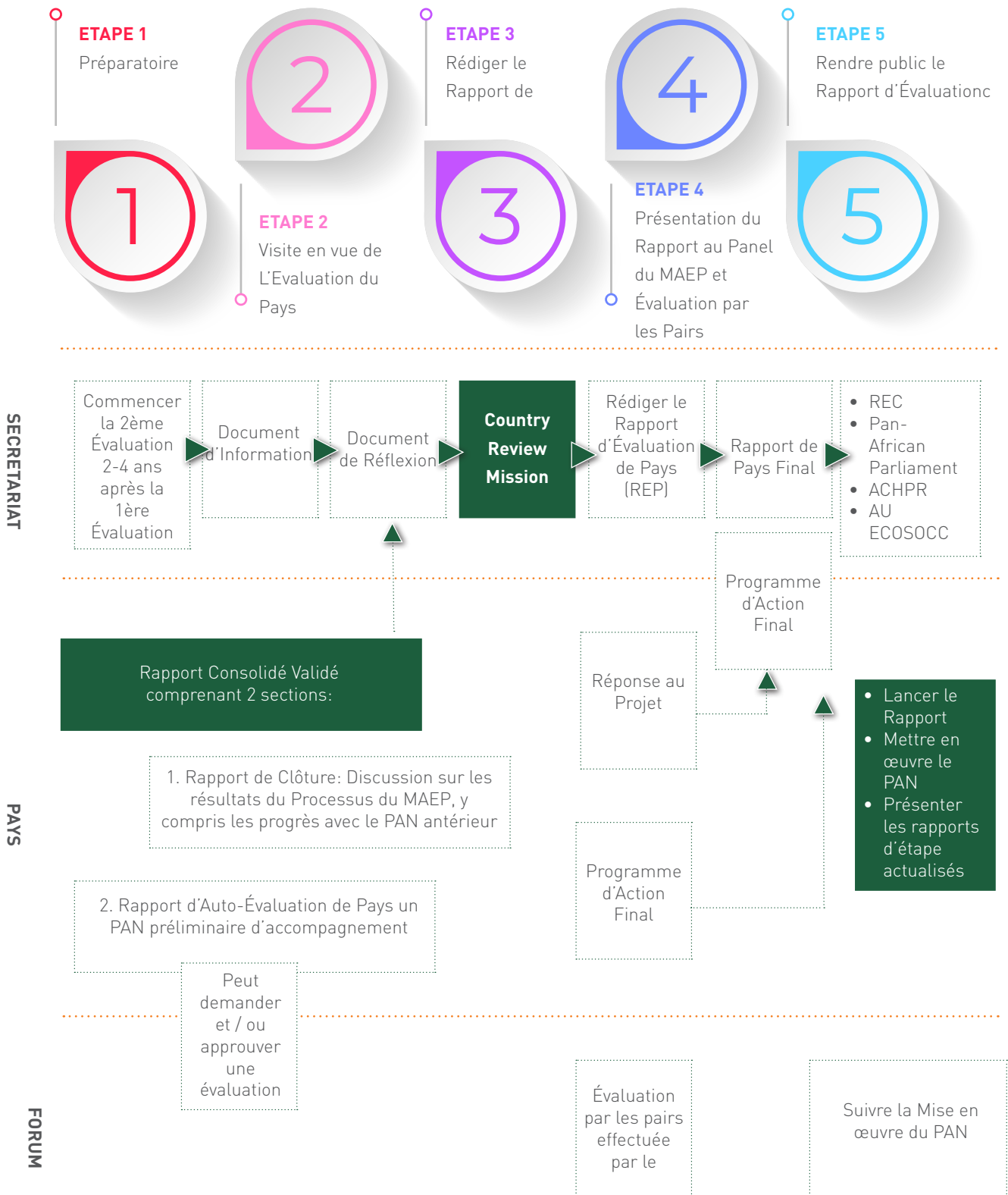
#### Deuxième Étape : Étape de la Mission d'Évaluation

Elle implique la conduite de recherches approfondies sur le terrain par l'équipe du MAEP du MAEP, sur la base des questions clés tirées des documents thématiques et du Rapport d'Auto-Évaluation. Les questions clés sont celles qui sont discutées de manière inadéquate et / ou non discutées dans les deux documents mentionnés ci-dessus. Au cours de cette étape, l'équipe du MAEP organise des groupes de discussion et recueille des données quantitatives et qualitatives à utiliser, ainsi que le rapport d'autoévaluation, dans la préparation du Rapport d'Évaluation de pays.

#### Troisième Étape: L'Étape de la Rédaction du Rapport d'Évaluation

C'est à ce stade que le Rapport d'Évaluation est rédigé par l'équipe du MAEP composée de quatre chefs d'équipe thématiques et du coordinateur du pays sous la supervision du Membre du Panel responsable du pays. Une fois le Rapport d'Évaluation consolidé et validé par les membres du Panel, il est transmis au pays pour examen.

FIGURE 1: ÉTAPES ET STRUCTURE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE



Les observations sur les données factuelles sont corrigées dans la version finale du rapport, mais celles sur les questions de fond sont jointes au Rapport d'Évaluation et transmises aux États membres participant au MAEP.

#### **Quatrième Étape: l'étape de l'évaluation par les pairs**

Cette étape consiste en la présentation des conclusions du Rapport d'Évaluation du Pays par le Chef de l'État ou du Gouvernement du pays évalué et de sa discussion fraternelle entre les Pairs au cours du Forum du MAEP.

#### **Cinquième Étape: La phase de la publication et de la présentation du rapport aux organes de l'Union africaine**

À ce stade, le Rapport d'Évaluation de Pays est finalisé, publié et ensuite soumis aux sessions du Parlement Panafricain et d'autres organes de l'UA.

#### **Sixième Étape: le stade de la mise en œuvre du Programme d'Action National**

Au cours de cette étape, le Programme d'Action National est mis en œuvre et le Rapport d'Étape sur l'état de la mise en œuvre est présenté chaque année au Forum du MAEP par le chef d'État ou de Gouvernement du pays membre concerné.

#### **Programmes d'Action Nationaux**

Le pilier d'un cadre efficace de suivi, de rapport et d'évaluation au niveau national est la préparation d'un bon Programme d'Action National (PAN). Les lignes directrices recommandent qu'un accent clair et direct sur l'amélioration de la gouvernance soit maintenu lors de la rédaction des PAN. Dans chaque domaine thématique, il convient de veiller à ce que les éléments du programme se rapportent directement et principalement aux questions qui sont apparues comme des priorités importantes du point de vue de la gouvernance dans l'examen par pays. Il faut veiller à ce que le programme n'inclue pas d'éléments tangentiels.

La préparation du PAN devrait être un processus qui favorise l'adhésion du Gouvernement, car il sera responsable de sa mise en œuvre, mais il faudrait également prendre en compte les structures représentatives de la société civile appropriées et le Conseil National de Gouvernance du MAEP.

Les experts qui élaborent le PAN d'un pays devraient s'assurer que les coûts soient aussi réalistes que les autres programmes inclus dans le budget officiel d'un pays. Un modèle pour un PAN intégré est inclus dans les lignes directrices pour aider les États Membres à élaborer un Programme d'Action National cohérent et complet.

Alors que chacun des éléments du PAN indiquera quelle agence ou entité est responsable de sa mise en œuvre.

Le Gouvernement est en fin de compte responsable de la mise en œuvre du PAN conformément à son engagement d'adhérer au MAEP. Le Gouvernement est également responsable de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PAN dans son ensemble.

#### **Rapports d'Étape sur la Mise en œuvre du PAN**

Les Directives fournissent également un modèle qui décrit les meilleures pratiques dans les rapports réguliers sur les progrès de la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux. Un rapport d'étape bien élaboré permet de s'assurer qu'un État membre met en œuvre les priorités nationales convenues par les parties prenantes pendant le processus d'évaluation et respecte les engagements pris dans le PAN du MAEP pour les mesures correctives visant à combler les faiblesses en matière de gouvernance identifiées dans l'évaluation; suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le PAN au cours de la mise en œuvre; et identifier les lacunes et les ressources humaines, techniques ou financières nécessaires pour entreprendre des programmes et des initiatives définis dans le PAN.

Bien que les Gouvernements des États Membres soient les premiers responsables de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux, le système de rapports devrait être indépendant et transparent. À cet égard, la responsabilité ultime du suivi et de la supervision de la mise en œuvre du PAN est confiée au Conseil National de Gouvernance/Commission Nationale de Gouvernance. La participation généralisée étant l'un des principes fondamentaux du MAEP, il est important qu'un mécanisme de contrôle national en tienne également compte. Il est recommandé que le Conseil National de Gouvernance se réunisse périodiquement afin de jouer son rôle de leadership et de surveillance, et que les rapports d'étape du Plan d'Action National soient soumis chaque année.

## **2.2 MISE À JOUR SUR LES PAYS ÉVALUÉS PAR LES PAIRS**

À la fin décembre 2017, les trente-six (36) pays suivants avaient volontairement adhéré au MAEP: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Djibouti, Égypte, Guinée Équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda et Zambie.

Jusqu'à présent, vingt-et-un (21) des trente-six (36) pays ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs: le Ghana le 19 juin 2005, le Rwanda le 19 juin 2005, le Kenya la première



évaluation le 30 juin 2006 et la deuxième le 28 janvier 2017, l'Afrique du Sud le 1er juillet 2007, l'Algérie le 1er juillet 2007, le Bénin le 30 janvier 2008, l'Ouganda le 30 juin 2008, le Nigeria le 25 octobre 2008, le Burkina Faso le 25 octobre 2008, le Mali le 30 juin 2009, le Mozambique le 30 juin 2009, le Lesotho le 30 juin 2009, Maurice le 24 juillet 2010, l'Éthiopie le 29 janvier 2011, la Sierra Leone le 30 janvier 2012, la Zambie le 26 janvier 2013, la Tanzanie le 26 janvier 2013, Djibouti le 28 janvier 2017, le Tchad le 28 janvier 2017, le Sénégal le 28 janvier 2017, le Mozambique, le Lesotho, Maurice, l'Éthiopie, la Sierra Leone, la Zambie et la Tanzanie.

### **Algérie**

L'Algérie a adhéré au MAEP le 9 mars 2003 et a été évaluée par des pairs le 1er juillet 2007. L'Algérie a présenté son Premier Rapport d'Étape le 31 janvier 2009 et le Deuxièmes Rapport d'Étape ont été présentés en juillet 2012. Depuis, le processus du MAEP est au point mort.

### **Angola**

L'Angola a adhéré au MAEP le 8 juillet 2004, et le Panel manifeste le désir de travailler avec le Point Focal national du MAEP pour commencer les activités du MAEP dans le pays. Des missions consultatives / préparatoires étaient prévues en 2017 malgré les défis pour faire avancer le processus du MAEP dans le pays.

### **Bénin**

Le Bénin a adhéré au MAEP le 31 mars 2004. Le pays a fait l'objet d'une évaluation par les pairs le 30 janvier 2008. Le pays a produit 7 rapports et le Rapport d'Étape 2012 sur la mise en œuvre du Programme d'Action National du Bénin (PAN) ont été soumis au Secrétariat du MAEP en décembre 2013.

### **Burkina Faso**

Le Burkina Faso a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Le pays a été évalué par des pairs le 25 octobre 2008. Le Burkina Faso a produit trois Rapports d'Étape et met à jour son Rapport d'Étape préparé en 2013 car il n'a pas été présenté en 2014. Le MAEP est l'intention de discuter de la nomination d'un nouveau Point Focal dans la perspective de la deuxième évaluation.

### **Cameroun**

Le Cameroun a adhéré au MAEP le 3 avril 2003. Bien que plusieurs missions aient été effectuées pour lancer le processus du MAEP au Cameroun, le pays n'a pas encore établi de Conseil National de Gouvernance conforme aux procédures du MAEP et le processus a été lent.

### **Tchad**

Le Tchad a adhéré au MAEP le 26 janvier 2013 lors du Forum du 18ème Sommet du Comité des Chefs d'État et de Gouvernement à Addis Abeba. L'adhésion a ouvert la voie au décret portant création de la structure nationale (Point Focal, CNG et Secrétariat National) le 12 avril 2013. Le membre du Panel pour le Tchad, Hon. Joseph Tsang Mang Kin, a dirigé une mission préparatoire au Tchad le 22 août 2013 et une mission de soutien a eu lieu du 13 au 17 décembre 2014. La mission d'évaluation au Tchad a été effectuée du 4 au 23 mars 2016. L'évaluation par les pairs a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) le 28 janvier 2017.

### **République du Congo**

Le Congo a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Malgré plusieurs efforts pour faire avancer le processus du MAEP, le pays est encore à la traîne. En fait, il y a un lent progrès pour lancer le processus d'évaluation dans le pays. Une mission consultative a été planifiée pour relancer les activités du MAEP dans le pays.

### **Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a adhéré au MAEP le 26 janvier 2013. S.E. le Président Alassane Ouattara a signé le Protocole d'Accord lors du Forum du MAEP du 29 janvier 2015. Le lancement officiel des activités du MAEP et de la Mission Préparatoire en Côte d'Ivoire s'est déroulé du 14 au 16 janvier 2016. La Mission d'Appui a eu lieu les 13, 17 et 18 mai 2016

### **Djibouti**

Djibouti a adhéré au MAEP le 1er juillet 2007. Entre 2010 et février 2011, le MAEP a effectué deux Missions d'Appui à Djibouti. La mission préparatoire du MAEP, dirigée par le Membre du Panel pour Djibouti, l'Honorable Joseph Tsang Mang Kin, s'est déroulée du 5 au 19 août 2015. Le rapport d'évaluation de pays a été soumis à l'évaluation par les pairs lors du Forum du MAEP en janvier 2017.

### **Égypte**

L'Égypte a accédé au MAEP le 9 mars 2004. Une Mission Préparatoire du MAEP, conduite par le Membre du Panel pour l'Égypte, l'Honorable Joseph Tsang Mang Kin, s'est déroulée du 18 au 19 juin 2016. Le but de cette mission de deux jours était d'avoir une série de consultations avec les responsables gouvernementaux concernés sur la meilleure manière de soutenir les préparatifs de l'Égypte pour lancer le processus d'évaluation et de déterminer si toutes les institutions nécessaires au niveau national, en particulier la désignation d'un Point Focal, d'une Commission Nationale/ Conseil National de Gouvernance et la mise en place d'un Secrétariat national du MAEP, a été achevée.

La Mission a appris que l'Égypte avait déjà un Point Focal du MAEP, mais que les autres structures étaient en train d'être mises en place. Au cours de cette visite, la Mission a rencontré le Président égyptien, S.E.M Abdel Fattah el-Sisi, qui a exprimé son soutien au MAEP et la volonté de son pays de travailler en étroite collaboration avec les frères et sœurs africains égyptiens afin d'améliorer la qualité de la gouvernance sur le continent.

### **Guinée Équatoriale**

La Guinée Équatoriale a adhéré au MAEP le 29 janvier 2014 à Addis Abeba, en Éthiopie. Le Président de la République a nommé M. Sergio Esono ABESO TOMO en tant que Point Focal du MAEP et Conseiller Spécial du Président sur le MAEP.

### **Éthiopie**

L'Éthiopie a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. L'Éthiopie a lancé son Rapport d'Évaluation de Pays en 2013. Le pays doit présenter son premier rapport d'étape sur le PAN. Le Secrétariat du MAEP doit prendre contact avec le pays pour raviver le processus.

### **Gabon**

Le Gabon a adhéré au MAEP le 14 mars 2003 et le pays a rédigé un rapport d'auto-évaluation sur la gouvernance. En marge de l'atelier régional sur le MAEP qui s'est tenu au Tchad le 16 mai 2014, le Professeur Mahamoud Youssouf Khayal et deux membres du Secrétariat national du MAEP au Gabon se sont rencontrés pour discuter du processus d'auto-évaluation du Gabon. La réunion a convenu de la nécessité d'accélérer le processus du MAEP, de mettre en œuvre une feuille de route menant à la première évaluation par les pairs et une mission de suivi. Malgré ces efforts du MAEP, le pays n'a pas lancé le processus du MAEP.

### **Ghana**

Le Ghana a accédé au MAEP le 9 mars 2003. Le Ghana a inauguré sa deuxième Commission Nationale de Gouvernance en mars 2016. Le nouveau Président du CNG, qui est également le Point Focal pour le Ghana, est le Professeur Akilagpa Sawyerr. Le Ghana a terminé son évaluation de base et produit 8 rapports d'étape. Le Ghana doit procéder à une deuxième évaluation et l'on espère que les préparatifs de cette évaluation ont commencé.

### **Kenya**

Le Kenya a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Le Gouvernement du Kenya a déjà terminé son auto-évaluation, suivie d'une mission d'appui en septembre 2016. Le Kenya a lancé sa deuxième mission d'évaluation dirigée par le Professeur

principal du Kenya Amin Abu Manga qui s'est déroulée du 24 octobre au 11 novembre 2016 et a abouti à l'examen par les pairs lors du Forum sur le MAEP qui s'est tenu le 28 janvier 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

### **Lesotho**

Le Lesotho a adhéré au MAEP le 8 juillet 2004. Le Lesotho a été évalué par les pairs lors du Forum du MAEP le 30 juin 2009. Le pays devrait avoir présenté son deuxième rapport d'étape après l'Atelier sur l'harmonisation du PAN.

Cependant, ce rapport n'a pas été soumis au Secrétariat Continental. Avec le nouveau leadership en place, il y a de l'espoir que le processus du MAEP sera revigoré.

### **Liberia**

Le Libéria a adhéré au MAEP le 29 janvier 2011. Le Libéria a pleinement constitué les membres de son Conseil National de Gouvernance, et l'Hon. Samuel D. TWEAH Jr. a été nommé Point Focal du MAEP. En marge du 25ème Forum du MAEP tenu à Nairobi, le Membre du Panel, Hon. Brigitte Mabandla a tenu une réunion avec le nouveau Point Focal et a convenu de la feuille de route en vue de l'organisation d'une mission d'évaluation en février / mars 2017. Ce processus a coïncidé avec le succès du processus électoral de 2017. À la suite de ce processus, le Panel du MAEP exige que le Libéria soumette son Rapport d'Évaluation de Pays du Liberia pour évaluation par les pairs.

### **Malawi**

Le Malawi a accédé au MAEP le 8 juillet 2004. Le Malawi a tenu des élections générales le 20 mai 2014, marquant le début d'une nouvelle administration dirigée par le Président Peter Mutharika. Comme le Malawi a reçu à la fois une Mission Préparatoire et une Mission de Suivi, il est prévu que le processus du MAEP sera revitalisé avec le nouveau Gouvernement en place.

### **Mali**

Le Mali a adhéré au MAEP le 28 mai 2003. Le pays a fait l'objet d'une évaluation par les pairs le 30 juin 2009. En 2014, le Gouvernement du Mali a désigné le Ministre des Affaires Étrangères en tant que Point Focal du MAEP en remplacement du Ministre de l'Intégration Africaine et Malienne. À l'étranger. Le Conseil National de Gouvernance a organisé des activités de formation et de sensibilisation pour les membres des organes du MAEP de toutes les huit régions du Mali afin de relancer le processus du MAEP et de ramener le MAEP au premier plan de l'agenda politique.

### **Mauritanie**

La Mauritanie a adhéré au MAEP le 30 janvier 2008. La

Mauritanie a accueilli une mission préparatoire dirigée par le Dr. Mustapha Mekideche, du 22 au 24 avril 2014. Durant la mission, une feuille de route pour le processus du MAEP et le profil souhaité des membres du Conseil national de gouvernance ont été proposés. Le MAEP espère que ces efforts aboutiront à des résultats positifs en relançant les activités du MAEP dans le pays.

### **Maurice**

Maurice a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Le pays a fait l'objet d'une évaluation par les pairs le 24 juillet 2010 et depuis, aucune activité n'a eu lieu. Le Président et le DG du MAEP ont rencontré les plus hautes autorités de Maurice en octobre 2016, pour discuter, entre autres, des défis de la restauration de toutes les structures du MAEP à Maurice, notamment la nomination d'un Point Focal et la mise en place d'une nouvelle Commission Nationale de Gouvernance et l'achèvement du premier rapport d'étape annuel. Le MAEP espère que ces efforts aboutiront à des résultats positifs en relançant les activités du MAEP dans le pays.

### **Mozambique**

Le Mozambique a adhéré au MAEP le 9 mars 2004. Le pays a été évalué par des pairs le 30 juin 2009 et a présenté son deuxième rapport d'étape au 25ème Sommet du Forum du MAEP, tenu à Nairobi, au Kenya, en août 2016. Le Secrétariat National du MAEP distribue des Rapports d'Évaluation de Pays au public pour le sensibiliser aux problèmes identifiés dans le Rapport d'Évaluation du Mozambique. Le 05 Octobre 2017, le Membre du Panel pour le Mozambique, l'Ambassadrice Mona Omar Attia, a rencontré le Président Filipe Nyusi à Maputo, au Mozambique. Le Président a informé l'équipe en visite que le Mozambique était prêt à accueillir une deuxième mission d'évaluation en 2018, après avoir mis en œuvre avec succès son Programme d'Action National. Il a déclaré que le Mozambique était prêt à montrer à son peuple et à l'ensemble de l'Afrique ce qu'il faisait depuis sa première évaluation en 2009. Le pays devrait entreprendre un processus de deuxième cycle d'évaluations du MAEP en 2018, après avoir présenté son deuxième Rapport d'Étape du PAN.

### **Namibie**

La Namibie a adhéré au MAEP le 28 janvier 2017, comme 36ème membre de la famille du MAEP. Le processus du MAEP en Namibie devrait débuter en 2018 avec une mission préparatoire dirigée par le Membre du Panel du MAEP, l'Amb. Ombeni Sefue en charge de la Namibie. La Mission Préparatoire conseillera sur les structures nationales du MAEP et une feuille de route pour l'évaluation du pays.

### **Niger**

Le Niger a adhéré au MAEP le 14 juillet 2012. Le Niger a désigné Mme Ousseini Hadizatou YACOUBA comme nouveau Point Focal fin 2015. Le Niger a mis en place des structures nationales, notamment une Commission Nationale de Gouvernance.

### **Nigeria**

Le Nigeria a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Le pays a été évalué par des pairs le 25 octobre 2008 et a présenté le Rapport d'Étape au Forum du MAEP le 29 janvier 2011. En 2014, le Nigeria a commencé à préparer son Rapport d'Auto-Évaluation en préparation du calendrier de la deuxième évaluation prévue pour 2016. Toutefois, le pays s'est lancé dans les élections Présidentielles, qui ont apporté une nouvelle direction du Président Muhammadu Buhari. Des contacts sont en cours pour remettre le pays dans le processus du MAEP.

### **Rwanda**

Le Rwanda a adhéré au MAEP le 9 mars 2003. Le pays a été évalué par des pairs le 19 juin 2005. Trois rapports d'étape ont été présentés au Forum du MAEP. L'Honorable Brigitte Mabandla, Membre du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP et Membre du Panel pour le Rwanda, a effectué une Mission Préparatoire au Rwanda du 21 au 23 décembre 2015. Les objectifs de la mission étaient de revigorer le processus du MAEP, de présenter l'Hon. Mabandla aux institutions de gouvernance au Rwanda et d'ouvrir la voie à des discussions sur une feuille de route pour une deuxième évaluation du MAEP. Le Rwanda doit faire l'objet d'une deuxième évaluation, et le MAEP attend la confirmation du Gouvernement quant au moment où les préparatifs vont commencer.

### **São Tomé et Príncipe**

São Tomé et Príncipe a adhéré au MAEP le 28 janvier 2007. Le MAEP a prévu d'organiser une mission préparatoire à Sao Tomé et Príncipe en 2017 afin de discuter de la nomination d'un Point Focal et d'autres structures nationales dans pour lancer le processus du MAEP.

### **Sénégal**

Le Sénégal a adhéré au MAEP le 9 mars 2004. La mission d'évaluation du Sénégal s'est déroulée du 11 au 27 avril 2016. L'évaluation par les pairs a eu lieu le 26 janvier 2017 à l'occasion du 26ème Forum des Chefs d'État et de Gouvernement à Addis Abeba.

### **Sierra Leone**

La Sierra Leone a adhéré au MAEP le 8 juillet 2004. Le pays

a été évalué par des pairs le 30 janvier 2012 et a présenté son rapport d'activité 2013-2014 en juin 2015. La Sierra Leone a mis en place les structures nationales, notamment une Commission Nationale de Gouvernance. La Sierra Leone a lancé son rapport 2013-2014 du 15 au 17 octobre 2016. Le pays a présenté son rapport d'activité combiné 2015-2016 lors du 27ème Forum des Chefs d'État du MAEP en janvier 2018

#### **Afrique du Sud**

L'Afrique du Sud a été évaluée par des pairs le 1er juillet 2007 et a présenté son troisième Rapport d'Étape consolidé sur la mise en œuvre de son PAN en janvier 2014. L'Afrique du Sud a également organisé des ateliers de sensibilisation avec les Conseils Provinciaux de Gouvernance du MAEP en préparation de son deuxième processus d'autoévaluation. La République d'Afrique du Sud est en train d'entreprendre le deuxième processus d'évaluation par pays.

#### **Soudan**

Le Soudan a accédé au MAEP le 22 janvier 2006. L'ambassadeur Ashraf Rashed, Membre du Panel pour le Soudan, a dirigé une mission de suivi au Soudan du 18 au 21 septembre 2016. La mission a rencontré le Point Focal, le CNG et les IRT au sujet du projet de Rapport d'Auto-Évaluation de Pays et discuté des améliorations à apporter au rapport. La Mission a également rendu une visite de courtoisie à S.E. Omar Al Bashir et a discuté de la feuille de route de l'évaluation finale du Soudan. Le Soudan a lancé sa mission d'évaluation dirigée par l'Ambassadeur Ashraf Rashed du 1er au 19 novembre 2016, qui a abouti à l'évaluation par les pairs lors du Sommet du MAEP en janvier 2018, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

#### **Tanzanie**

La Tanzanie a adhéré au MAEP le 26 mai 2004. Le pays a été évalué par des pairs lors du Forum du MAEP le 26 janvier 2013. Le Secrétariat National du MAEP en Tanzanie a organisé plusieurs ateliers avec des groupes de la société civile pour discuter du contenu du rapport d'évaluation. Les ministères et les agences Gouvernementales ont organisé des ateliers techniques sur l'intégration du PAN du MAEP dans les politiques et stratégies gouvernementales existantes ; ce qui devrait faciliter la mise en œuvre des recommandations du MAEP tirées du Rapport d'Évaluation.

#### **Togo**

Le Togo a adhéré au MAEP le 29 juin 2008. Le Togo a mis en

place certaines structures nationales, notamment une Commission Nationale de Gouvernance. Avec la mise en place de ces structures, on espère que le pays lancera rapidement le processus du MAEP.

#### **Tunisie**

La Tunisie a adhéré au MAEP le 26 janvier 2013 et a reçu une mission Préparatoire pendant le premier semestre 2015. Malgré ces efforts, le processus du MAEP n'a pas démarré en conséquence.

#### **Ouganda**

L'Ouganda a adhéré au MAEP le 9 mars 2003 et a été évalué par des pairs le 29 juin 2008. En mai 2014, le Gouvernement ougandais a approuvé un nouveau Conseil National de Gouvernance composé de huit membres pour la période 2014-2017. Le nouveau CNG sera responsable du suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action du MAEP pour la période 2014-2015 restante, s'assurant que la période de rapport du MAEP soit rationalisée avec celle du Plan National de Développement et conduisant le deuxième processus d'autoévaluation du MAEP.

L'Ouganda se prépare également à lancer le deuxième processus d'évaluation, pour lequel le projet de Rapport d'Autoévaluation est déjà à un stade avancé.

#### **Zambie**

La Zambie a adhéré au MAEP le 22 janvier 2006 et a été évaluée par les pairs lors du Forum du MAEP le 26 janvier 2013. Une mission d'harmonisation du PAN du MAEP a été effectuée à Lusaka du 28 au 29 octobre 2014. Le Membre du Panel pour la Zambie, le Professeur Al-Amin Abu Manga, a invité des experts clés du MAEP en Afrique du Sud et au Bénin en Zambie pour partager leurs expériences en matière d'harmonisation des programmes du MAEP avec le budget national. Le pays s'est engagé dans la mise en œuvre du PAN, et le pays travaille actuellement sur le deuxième rapport d'étape suite à la présentation du premier au Forum du MAEP du 28 janvier 2017.

## **III. PARTENARIAT ET ACTIVITÉS ENTREPRISES EN 2016**

---

## 3.1 PARTENARIAT

---

### 3.1.1 PARTENAIRES STRATÉGIQUES DU MAEP

#### a. Banque Africaine de Développement (BAD)

La Banque a participé récemment à plusieurs évaluations de pays, notamment l'évaluation de deuxième génération de l'Ouganda. En 2017, elle a confirmé sa décision de soutenir les projets du MAEP à travers un financement. En novembre 2017, la Banque a entamé un processus d'évaluation du MAEP pour ses capacités de gestion financière et d'approvisionnement. Un financement d'un montant de 3 millions de dollars a été approuvé par le Conseil d'Administration de la BAD en mars 2018.

En conséquence du financement attendu de la BAD, le MAEP mettra en œuvre un certain nombre de projets approuvés au cours des trois prochaines années, y compris une révision du Questionnaire du MAEP par le Secrétariat et la création du Centre Africain de Gouvernance. La BAD continue également de jouer un rôle majeur dans l'apport de soutien technique au MAEP.

#### b. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD fournit un appui technique au MAEP depuis 2003 en tant que plateforme inclusive singulière réunissant différents acteurs du Gouvernement, de la société civile et d'autres secteurs pour examiner de manière holistique le statut d'un pays à travers ces questions de gouvernance et de développement.

Le PNUD mène des activités de coopération telles que la fourniture d'un appui technique et consultatif, notamment en déployant du personnel pour les missions d'évaluation de pays ainsi que pour toutes les autres étapes du processus d'évaluation par les pairs et les activités connexes. Il contribue également à la mise en œuvre du programme, à la planification conjointe stratégique et opérationnelle, à la mise en œuvre conjointe de nouveaux mandats, au renforcement des capacités institutionnelles et à la participation des Organisations de la Société Civile (OSC), du secteur privé et d'autres partenaires du MAEP.

Le DG et le Chef des Partenariats ont rencontré le nouveau Directeur du Centre Régional de Services pour l'Afrique du PNUD et une décision a été prise pour la reconstitution du Fonds d'Affectation Spéciale qui était auparavant administré par le PNUD.

#### c. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Au cours des années sous revue, la CEA a contribué de façon significative au soutien à la revitalisation et au renouvellement du MAEP. Elle a fourni un appui à chaque étape du processus d'évaluation par les pairs, des Missions d'Appui aux Pays à la finalisation du Rapport d'Évaluation de Pays et à la mise en œuvre du Programme d'Action. En plus des Missions d'Appui et d'Évaluation de Pays, la CEA apporte un appui technique important au processus du MAEP, au Secrétariat du MAEP et aux pays participants. À cet égard et au cours de la période considérée, la CEA a détaché des cadres supérieurs auprès des structures continentales du MAEP afin de soutenir la revitalisation de l'organisation et de ses programmes. Plusieurs Réunions de Soutien, Préparatoires, de Sensibilisation et Régionales ont été financées et appuyées par la CEA. En 2018, la CEA a organisé conjointement avec le MAEP un Atelier de Suivi et d'Évaluation à Kigali à l'intention des structures nationales du MAEP et du MAEP. Son soutien est également envisagé en termes d'établissement d'une base de données du MAEP sur les pays participants et en tant que mécanisme de suivi fournissant des informations vitales périodiques sur les progrès de chaque pays dans la réalisation de son plan d'action.

### 3.1.2 NOUVEAUX PARTENAIRES STRATÉGIQUES DU MAEP

#### a. Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF)

L'ACBF soutient la mise en œuvre du MAEP dans des domaines programmatiques clés. Il développe des capacités pour un leadership transformateur et pour suivre, arrêter et renvoyer les flux financiers illicites. Il renforce également la capacité des pays du MAEP et mène la recherche sur les politiques concernant les causes profondes et les conséquences des conflits en Afrique. L'ACBF mène des études de cas sur la croissance et le développement équitables entre les sexes dans certains pays africains. Les autres domaines du partenariat sont l'analyse et la gestion des politiques économiques, l'intégration régionale, la capacité commerciale, les genres et le renforcement des capacités, l'information, la communication et la technologie, la gestion des connaissances, les statistiques, la gouvernance, le renforcement institutionnel ainsi que le suivi et l'évaluation.

#### b. Fondation Mo Ibrahim

Le DG du Secrétariat Continental du MAEP, le Professeur

Eddy Maloka, et le Directeur Exécutif de la Fondation Mo Ibrahim (FMI), Abdoulie Janneh, ont signé un Protocole d'Accord entre les deux organisations, faisant de la Fondation Mo Ibrahim, le troisième Partenaire Stratégique du MAEP. Au cours de la période considérée, la FMI a fait un don de 50 millions d'USD au MAEP et à la mise en œuvre de ses projets.

### **c. Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique (OSAA)**

#### **Réunion du MAEP avec the Directeur de l'OSAA, Mr. David Mehdi Haman**

Le 22 juin 2016, le Directeur par intérim du Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique (OSAA), M. David Mehdi Haman, a tenu une réunion avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat du MAEP au cours de laquelle il a promis son engagement au MAEP et a discuté du renforcement de la coopération entre les deux institutions, en particulier en ce qui concerne la contribution du MAEP au Rapport de l'OSSA de l'ONU sur «l'Examen des Engagements pris envers le Développement de l'Afrique et la Participation du MAEP à la 'Semaine Africaine'». En outre, les membres ont noté le rôle potentiel que le MAEP pourrait jouer dans le suivi des progrès de l'Afrique concernant les ODD, «l'Agenda 2030 pour le Développement Durable» et «l'Agenda 2063 de l'Union africaine». L'UNOSAA a également promis de continuer à fournir une plate-forme pour le MAEP afin de mobiliser des ressources pour ses activités.

Le DG et le Chef des Partenariats ont également rencontré le Dr. Bience Gawanas, récemment nommé Conseiller Spécial pour l'Afrique des Nations Unies, qui a également confirmé l'engagement de l'UNOSAA à soutenir et à travailler avec le MAEP pour promouvoir la gouvernance en Afrique

#### **Semaine Africaine 2017**

Le Secrétariat Continental du MAEP dirigé par le DG, le Professeur Eddy Maloka, le Professeur Khayal, Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP et le Professeur Fatma Karadja ont représenté le MAEP lors des événements de la Semaine Africaine aux Nations Unies du 16 au 20 octobre 2017. Des réunions bilatérales ont été organisées avec des agences des Nations Unies au cours desquelles l'engagement à travailler et à soutenir le MAEP a été fermement exprimé.

## **IV. RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le Secrétariat est mandaté pour fournir des services de secrétariat, techniques, de coordination et de soutien administratif pour la mise en œuvre du MAEP. Avec les capacités limitées existantes, le Secrétariat a réussi à soutenir les travaux de toutes les structures de gouvernance du MAEP, à savoir le Panel du MAEP, le Comité des Points Focaux du MAEP et le Forum du MAEP. Dans ses efforts pour renforcer ses capacités, le Secrétariat a accéléré la mise en œuvre des services de soutien aux entreprises en créant des unités telles que l'Approvisionnement, les Ressources Humaines, les Finances et les Technologies de l'Information. Cette initiative a permis au Secrétariat de fonctionner à titre indépendant, indépendamment de la Banque de Développement de l'Afrique Australe, qui servait de siège au Secrétariat depuis sa création.

#### **Intégration du MAEP à l'Union Africaine**

L'intégration du MAEP à la "famille" de l'UA en tant qu'entité autonome renforcera son rôle et son impact et contribuera à la réalisation de l'Agenda 2063. Comme le souligne le Sommet Extraordinaire, «la démocratie, la bonne gouvernance et la transformation socioéconomique ne peuvent être en contrat à des partis extérieurs, et cette philosophie demeure au cœur du MAEP en renforçant la transparence, la reddition de comptes et la participation du public au gouvernement.

**Tableau 5.1: Budget du Plan Stratégique 2016-2020 par Résultat**

PRIORITÉS	BUDGET TOTAL				
	2016	2017	2018	2019	2020
1. Plaidoyer pour les Valeurs Communes et Communication	1 386 000 \$	1 626 000 \$	1 006 000 \$	656 000 \$	606 000 \$
2. Examen et Mise en Œuvre du Mandat de Base du MAEP	3,5 millions de dollars (l'équivalent du budget approuvé pour 2016)	4 million \$	4 million \$	4 million \$	4 million \$
3. Mobilisation des Ressources et Gestion Financière	330 000 \$	180 000 \$	180 000 \$	180 000 \$	180 000 \$
4. Renforcement des Capacités des Ressources Humaines	2 085 392 \$	3 924 424 \$	4 690 042 \$	5 585 659 \$	6 257 373 \$
5. Cadre de Suivi et d'Évaluation et de Développement de Systèmes	70 000 \$	260 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
6. Renforcement des Capacités de Recherche & Développement et Amélioration des Outils Opérationnels	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
7. Amélioration de la Coordination et de l'Harmonisation entre le Secrétariat du MAEP et ses structures nationales et régionales, ainsi qu'avec les organes pertinents de l'UA, dans l'exercice de son mandat et de ses programmes.	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
8. Intégration du MAEP dans les structures et processus de l'UA comme énoncé dans la Décision du Sommet de Malabo 2014, et le lancement de la campagne pour une adhésion universelle accélérée.	20 000 \$	150 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
<b>Total Annuel</b>	<b>7 541 392 \$</b>	<b>10 290 424 \$</b>	<b>10 176 042 \$</b>	<b>10 721 659 \$</b>	<b>11 343 373 \$</b>
<b>Grand Total:</b>	<b>50 072 890 \$</b>				

### Dotation en personnel

Le tableau ci-dessous montre l'effectif du Secrétariat Continental du MAEP. Il y a 60 employés, dont 1 volontaire, 1 stagiaire, 4 employés détachés et 2 membres du personnel général

Catégories de Personnel	Hommes	Femmes	Total
TOTAL	29	31	60





# V. MISSIONS D'ÉVALUATION DE PAYS EN 2017

## MISSIONS EFFECTUÉES

Malgré les divers défis, notamment financiers, administratifs et techniques, tant au niveau national que continental, sous la direction éclairée du DG, le Professeur Eddy Maloka, le Secrétariat a envoyé les missions suivantes dans les pays pendant la période considérée:



### Mission d'Évaluation de Pays du Libéria (4-20 avril 2017):

La Mission était dirigée par l'Honorable Brigitte Mabandla, Vice-Présidente du Panel du MAEP, en avril 2017. Le Rapport d'Évaluation de Pays a été immédiatement achevé en vue de l'évaluation par le Forum du MAEP en janvier 2017 (qui a été reportée).



### Mission d'Évaluation de Pays de l'Ouganda (28 oct.-13 nov 2017):

L'Ouganda devient le deuxième État Membre du MAEP à entreprendre son deuxième cycle d'évaluation après le Kenya. L'évêque Dinis Sengulane a dirigé une équipe de 20 experts africains en Ouganda. Les Partenaires Stratégiques, la CEA, le PNUD, l'ACBF et la BAD ont également participé au CRM. Le projet de REP a été finalisé pour discussion et validation. Le rapport a été évalué par les pairs du Forum du MAEP en janvier 2018.



**Côte d'Ivoire:** Le Secrétariat a entrepris des Missions d'Appui et de Suivi en Côte d'Ivoire qui ont aidé le pays à effectuer son auto-évaluation et à achever le Rapport d'Auto-Évaluation de Pays. Le RAEP est avec le Gouvernement pour validation finale. Le pays est prêt à recevoir l'Équipe de la Mission d'Évaluation pour préparer son évaluation. Elle pourrait être évaluée par les pairs en janvier 2019.



**Mozambique:** L'Ambassadrice Membre du Panel, Mona Omar Attia, était à la tête d'une mission au Mozambique les 5 et 6 octobre 2017, au cours de laquelle elle a rencontré le Président Filipe Nyusi, qui a exprimé son vif intérêt à voir son pays évalué par le Forum du MAEP en juin 2018. Une feuille de route a convenu de respecter cette échéance. Des

préparatifs sont en cours pour l'envoi de l'Équipe de la Mission d'Évaluation dans le pays en août 2018.



**Afrique du Sud:** Le Membre du Panel, Mgr Dinis Sengulane, a été invité à Pretoria où il a rencontré le Point Focal de l'Afrique du Sud. Ils se sont mis d'accord sur une feuille de route menant à la mission de la deuxième d'évaluation de l'Afrique du Sud en 2018.



**Égypte:** Le pays a accueilli l'Atelier Régional du MAEP pour l'Afrique du Nord les 10 et 11 décembre, parallèlement à l'atelier de Sensibilisation des parties prenantes nationales le 12 décembre 2017. Cela a ouvert la voie à des missions ultérieures (missions d'appui et MEP en 2018).

### Missions Préparatoires, d'Appui et de Suivi

- Le Secrétariat a entrepris des Missions Préparatoire, d'Appui et de Suivi pour discuter avec les autorités nationales de l'état d'avancement du processus du MAEP, pour aider à la mise en place de structures nationales et pour accélérer le processus d'auto-évaluation.
- Ces missions ont été effectuées au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mozambique, en Ouganda, en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Niger et en Guinée Équatoriale.

### Lancement public des Rapports d'Évaluation de Pays:

Les Rapports d'Évaluation de Pays ont été finalisés et publiés. Ils attendent que le Gouvernement soit prêt pour leur lancement officiel.



Kenya,



Djibouti,



Chad and



Senegal



# VI. REVUE DE L'ANNÉE 2017

---

## **LE MAEP ET LA FONDATION MO IBRAHIM RENFORCENT LEUR PARTENARIAT, 17 JANVIER 2017.**

Suite à la désignation de la Fondation Mo Ibrahim comme Partenaire Stratégique du MAEP par le 25ème Sommet du Forum du MAEP, M. Abdoulie Janneh, Directeur Exécutif, Liaison avec les Gouvernements et Institutions en Afrique et Mme Nathalie Delapalme, Directrice Exécutive, Recherche et Politique de Mo Ibrahim, ont effectué une visite de travail de deux jours au Secrétariat Continental du MAEP, à Johannesburg, en Afrique du Sud. La Mission, qui s'est déroulée du 16 au 17 janvier 2017, a discuté et convenu des domaines de collaboration entre les deux organisations et de servir de toile de fond au Protocole d'Accord.

## **UN AUTRE SOMMET RÉUSSI POUR LE MAEP, 28 JANVIER 2017.**

Le MAEP a organisé le 26 janvier 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 26ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement participants au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs. Le Forum a été témoin de quatre (4) évaluations par les pairs et de l'adhésion de son 36ème pays membre, la République de Namibie.

## **LE MAEP SUR LA VOIE DE LA TRANSFORMATION : LA DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UA D'ÉLARGIR LE MANDAT DU MAEP, 30-31 JANVIER 2017.**

Lors de son 28ème Sommet tenu à Addis Abéba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2017, l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a décidé d'élargir le mandat du MAEP pour inclure le suivi de la mise en œuvre et la supervision des domaines de gouvernance clés.

## **LES RESSOURCES NATURELLES NE SONT PAS UNE MALÉDICTION POUR L'AFRIQUE, MAIS PLUTÔT UN FACTEUR FAVORABLE POUR UNE BONNE GOUVERNANCE, 7- 8 FÉVRIER 2017.**

Le MAEP s'est associé à International IDEA (Institut pour la Démocratie et l'Assistance Électorale) et à l'ACBF (Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique) sur le Dialogue de haut niveau sur les "Partis Politiques et la Gouvernance des Ressources Naturelles: Renforcer les Capacités pour une Approche de Développement". Le dialogue de haut niveau de deux jours, eu lieu en marge de «

Investing in African Mining Indaba », qui se tient chaque année au Cap, en Afrique du Sud.

## **LA GAMBIE VA REJOINDRE LA FAMILLE DU MAEP, 24 FÉVRIER 2017.**

La Gambie a exprimé son intérêt d'adhérer au MAEP. Le Président de la Gambie, S.E. Adama Barrow, a annoncé que son pays était prêt à rejoindre le Mécanisme lors d'une réunion avec la délégation du MAEP dans le pays.

## **LE MAEP A TENU SON PREMIER FORUM ANNUEL SUR MÉTHODOLOGIE, DU 6 AU 8 MARS 2017**

Le 29 janvier 2016, le Forum des Chefs d'État et de Gouvernement du MAEP a tenu un Sommet Extraordinaire sur la revitalisation du MAEP à Addis-Abeba, qui a identifié six domaines prioritaires. Parmi ceux-ci: i) Revoir la philosophie du MAEP; ii) Revoir l'examen de la méthodologie du MAEP iii) Veiller au respect des principes du MAEP. En 2017, la décision de l'Assemblée de la CUA sur la revitalisation de l'Assemblée du MAEP / UA / Projet / Dec. 10 (XXVIII) stipulait que le MAEP soit i) repositionné en tant qu'organe de suivi et d'évaluation pour l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les ODD 2030 ; ii) Élargir son approche à partir de son approche pour capturer les connaissances locales, du terroir et indigènes incorporées dans la culture africaine et iii) recentrer les instruments du MAEP en tant qu'outils innovants pour partager les meilleures pratiques aux niveaux régional et mondial.

En outre, la décision de l'Assemblée de l'UA *APRM Assembly/AU/Draft/Dec.10 (XXVIII) Rev. 1*, a élargi le mandat du MAEP, stipulant que le MAEP devrait être renforcé pour suivre la mise en œuvre et superviser le suivi et l'évaluation dans les principaux domaines de gouvernance du continent. Les deux décisions ont eu des implications profondes sur la méthodologie du MAEP.

C'est dans ce contexte que le Forum Annuel sur la Méthodologie du MAEP a été établi en tant que plateforme phare permanente à travers laquelle ces décisions et leurs implications sont rationalisées. Cette plateforme a développé la boîte à outils d'auto-évaluation de la gouvernance du MAEP, qui est le guide instructif des

différents cadres institutionnels et organisationnels, qui consolident les caractères, les processus d'affaires, la bureaucratie, la considération diplomatique, les règles d'engagement et les normes nécessaires à l'exécution efficace du mandat du MAEP. Il est prévu que le Forum sur la Méthodologie examine également ce guide instructif sur chaque année.

Le MAEP a tenu son 1er Forum Annuel sur la Méthodologie du 7 au 8 mars 2017 et a accueilli un public d'experts techniques et de la communauté du MAEP composé du Panel d'Éminentes Personnalités, des Points Focaux du MAEP, des Structures des Conseils Nationaux du MAEP, des Partenaires Stratégiques et du Secrétariat Continental du MAEP. L'objectif du Forum Annuel sur la Méthodologie est d'examiner, d'enrichir et d'améliorer continuellement la Méthodologie du MAEP et les processus connexes afin d'améliorer le déroulement des missions.

#### **LE MAEP CÉLÈBRE UNE AUTRE ÉTAPE IMPORTANTE: 14ÈME ANNIVERSAIRE, 9 MARS 2017.**

L'Événement Commémoratif du 14<sup>ème</sup> Anniversaire du MAEP à Johannesburg, en Afrique du Sud, a été consacré pour célébrer les 14 années du MAEP pour façonner la bonne gouvernance, promouvoir et maintenir le développement durable tout en faisant progresser le leadership transformateur sur le continent.

L'événement festif auquel ont participé les Points Focaux du MAEP, les membres du Conseil National de Gouvernance, le Corps Diplomatique, le monde des affaires et les étudiants, a été accompagné de tables rondes sur "Les Idées Fondatrices du MAEP et leur Pertinence Aujourd'hui".

#### **DÉMARRAGE DE LA MISSION D'ÉVALUATION DE PAYS DU MAEP AU LIBERIA, 6 AVRIL 2017.**

La Présidente de la République du Libéria, Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf, a officiellement lancé l'Évaluation du MAEP au Libéria dans une allocution à l'Équipe de la Mission d'Évaluation. La Mission d'Évaluation de Pays conduite par le Vice-Président du Panel du MAEP et Membre du Panel pour le Libéria, l'Hon. Brigitte Mabandla, au Ministère des Affaires Étrangères. Le Processus d'Évaluation de Pays du Libéria a débuté par une réunion de planification et d'introduction de deux jours dans le pays, qui s'est tenue dans la capitale libérienne, Monrovia. Le 11 avril 2017, l'ancienne Présidente Ellen Johnson Sirleaf a officiellement lancé l'Évaluation de la République du Libéria. Le rapport d'évaluation du pays sera publié une fois que le pays aura finalisé les contributions du nouveau Gouvernement sur le Plan d'Action National.

#### **RAPPORT RELATIF À LA MISSION DE PRISE DE CONTACT AU NIGER, 10 MAI 2017.**

Une délégation du MAEP composée du Professeur Eddy Maloka, de Mme Mary Agbeba-Izobo et du Secrétariat Permanent du Secrétariat National du MAEP au Sénégal, Mr Abdou-Karim Lo, a rendu une visite de courtoisie au Bureau du Point Focal au Niger, Mme Hadizatou Ousseini pour discuter du Processus d'Évaluation du Niger et de la Mission Préparatoire d'appui.

#### **LE MAEP À LA 60ÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, 8 MAI 2017.**

La 60ème Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a débuté le 8 mai 2017 à Niamey, au Niger. La session s'est déroulée du 8 au 22 mai 2017. Au cours de la Session, le MAEP était représenté par le Vice-Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP, l'Honorable Brigitte Mabandla, le DG du Secrétariat Continental du MAEP, le Prof Eddy Maloka, et l'Officier Juridique du MAEP, Mlle Mary Agbeba-Izobo.

#### **L'OUGANDA LANCE LE DEUXIÈME PROCESSUS D'ÉVALUATION PAYS DU MAEP, 16 JUIN 2017.**

Le Gouvernement ougandais a lancé avec succès le deuxième tour du Processus d'Évaluation de Pays dans le cadre du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), seul deuxième pays à le faire après le Kenya.

#### **RÉUNION DE PARTENARIAT AVEC AFRICA INSIGHTS SUR LE DIALOGUE SUR LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE, 11 MAI 2017**

Le MAEP et Africa Insights, un Groupe de Réflexion régional, ont eu des discussions sur la progression de l'ordre du jour convenu, dans le cadre du Protocole d'Accord récemment signé.

#### **LESOTHO SERA DE RETOUR À BORD : RÉUNION SUR LA REVITALISATION ENTRE LE MAEP ET LA DÉLÉGATION DU LESOTHO, 19 JUIN 2017.**

Le MAEP a tenu une réunion avec une délégation du Royaume du Lesotho dirigée par M. Thabang Polycarp Lekhela - Secrétaire Permanent par Intérim au Ministère des Affaires Étrangères et des Relations Internationales. Les discussions ont porté sur la revitalisation du processus du MAEP au Royaume du Lesotho, le rétablissement et la redynamisation des structures nationales du MAEP.

#### **LE BÉNIN EN PASSE DE FAIRE L'OBJET D'UN DU DEUXIÈME CYCLE D'ÉVALUATION EN 2018, 21 JUIN 2017.**

Le Directeur Général du Secrétariat du MAEP, le Professeur Edward Maloka, a rendu une visite de courtoisie au Point

Focal du Bénin et au Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, Excellence Aurelien Agbenonci. Le Professeur Maloka a souligné que son objectif au Bénin était non seulement de se présenter et d'avoir des échanges avec les autorités nationales et les structures du MAEP sur le processus d'évaluation dans le pays, mais aussi de discuter de la programmation du Programme d'Action National (PAN) du Bénin pour le prochain Forum des Chefs d'État et de Gouvernement en janvier 2018.

#### **LE DG DU MAEP SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA FONDATION MO IBRAHIM, 4 JUILLET 2017.**

Le Prof. Eddy Maloka, DG du Secrétariat Continental du MAEP et Abdoulie Jannah, Directeur Exécutif de la Fondation Mo Ibrahim (FMI), signent un Protocole d'Accord (PA) entre les deux organisations, en présence du Chef du Personnel du MAEP, M. Ferdinand Katendeko; faisant ainsi de la Fondation Mo Ibrahim, le troisième Partenaire Stratégique à signer le Protocole d'Accord. Il convient de rappeler que le MAEP a déjà signé des Protocoles d'Accord avec deux autres Partenaires Stratégiques, à savoir la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

#### **LE GOUVERNEMENT DE LA TANZANIE LANCE OFFICIELLEMENT LE REP DE LA TANZANIE À DAR- ES-SALAAM, 19 JUILLET.**

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Brigitte Mabandla, représentante du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP.

#### **HARMONISATION DU PAN AVEC LE PDN**

En partenariat avec la CEA, le Secrétariat a organisé un atelier de formation sur l'harmonisation du PAN du MAEP avec le PDN à l'intention des représentants gouvernementaux de Zanzibar en août 2017.

#### **L'AGA ET LE MAEP SUR L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA GOUVERNANCE AFRICAINE**

Arusha, 30 août 2017 - Une réunion consultative régionale de 3 jours de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a été organisée par l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA) sous le thème «Renforcer la Participation Significative des Jeunes aux Processus Électoraux en Afrique». Les réunions se sont déroulées au siège de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) à Arusha, du lundi 28 août au mercredi 30 août 2017. La réunion avait pour but de discuter de la participation électorale en Afrique en mettant l'accent sur les tendances, les défis et les perspectives pour améliorer la participation des jeunes au processus électorale.

#### **LA SEMAINE AFRICAINE À NEW YORK**

Le Secrétariat dirigé par le DG et les membres du Panel (Prof. Khayal, Président, Prof Fatma Karadja) a représenté le MAEP lors des événements de la Semaine Africaine des Nations Unies du 16 au 20 octobre 2017. Plusieurs réunions bilatérales ont été organisées avec les agences des Nations Unies au cours desquelles l'engagement de travailler et de soutenir le MAEP était fortement exprimé.

#### **LA 61ÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)**

La 61ème Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a débuté le 1er novembre 2017 à Banjul, en Gambie et s'est achevée le 15 novembre 2017. Le MAEP était représenté à la Session par l'ancien Vice-Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP, l'Honorable Brigitte Mabandla et l'Officier Juridique, Mme Mary Agbebaku-Izobo. L'Hon. Brigitte Mabandla a fait une déclaration devant la CADHP, dans laquelle elle a souligné que le processus d'évaluation du MAEP crée une voie à la participation des citoyens et au partenariat avec la CADHP et d'autres institutions continentales de droits de l'homme et de gouvernance.

#### **L'AMBASSADRICE MONA OMAR ATTIA, MEMBRE DU PANEL, RENCONTRE FILIPE NYUSI SUR LE PROCESSUS DU MAEP AU MOZAMBIQUE.**

Sur invitation de la République du Mozambique, le Membre du Panel du pays, l'Amb. Mona Omar Attia, a rencontré le Président Filipe Nyusi, à Maputo, au Mozambique, le 5 octobre 2017. Le Membre du Panel a tenu une réunion en présence du Président du Forum National du MAEP, Lourenco do Rosario et de M. Ferdinand Katendeko du Secrétariat Continental du MAEP. Le Président de la République du Mozambique a informé le Secrétariat du MAEP que le Mozambique était prêt à accueillir une deuxième Mission d'Évaluation en 2018, après avoir mis en œuvre avec succès son Programme d'Action National. Il a déclaré que le Mozambique était prêt à montrer à son peuple et à l'Afrique sa réussite en tant que nation depuis la première évaluation en 2009.

#### **L'ÉTHIOPIE A OUVERT LA VOIE À SA DEUXIÈME ÉVALUATION**

Septembre 2017 - Une Réunion Consultative organisée à l'Ambassade de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie entre l'Ambassadeur Adjoint, M. Berhanu; le Conseiller de l'Ambassade et les membres du Secrétariat du MAEP s'est tenue à Pretoria, en Afrique du Sud. L'objectif principal de la réunion était de réengager et d'encourager le Gouvernement éthiopien à rétablir et revitaliser les

structures nationales du MAEP et à participer au Mécanisme. Au nom de l'Ambassadeur, l'Ambassadeur Adjoint a reconnu la nécessité de rétablir les structures nationales et a assuré que l'Ambassadeur d'Éthiopie en Afrique du Sud sera informé de la revitalisation du MAEP en Éthiopie. Il a également assuré que l'Ambassade jouera un rôle d'intermédiaire entre le Secrétariat Continental et le Gouvernement de l'Éthiopie afin que le processus soit revitalisé dans le pays.

### **COLLABORATION MAEP-SADC SUR LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE AUSTRALE**

Gaborone, Botswana., 1er novembre 2017 - Le Secrétariat Continental du MAEP a tenu des réunions avec le Secrétariat de la SADC pour discuter de la collaboration inter-agences entre les deux institutions. M. Mubita Luwabelwa, Directeur de la Direction de la Politique, de la Planification et de la Mobilisation des Ressources de la SADC, a chaleureusement accueilli l'équipe du MAEP dirigée par M. McBride Nkhalamba, Chef de la Division de la Recherche Thématique et de la Coordination, accompagné de Mlle Karabo Chadzingwa, jeune chercheuse au MAEP.

Les deux institutions sont convenues de vastes domaines de collaboration potentiels et de la nécessité d'un accord formel à long terme pour guider le partenariat. McBride Nkhalamba, a souligné que les réunions entre les deux Secrétariats ont été sollicitées par les dirigeants des deux institutions, le Directeur Général du MAEP, le Professeur Eddy Maloka et le Secrétaire Exécutif de la SADC, Dr Stergomona Tax, en marge du Sommet de la SADC en août. 2017.

### **L'ÎLE DES COMORES A EXPRIMÉ SON INTENTION D'ACCÉDER AU MAEP EN 2018**

Les Comores devraient entamer le processus d'accession au MAEP en 2018. Après avoir exprimé sa volonté d'améliorer sa gouvernance, ainsi que la Gambie, elle accédera au MAEP en 2018. Le Gouvernement des Comores et la délégation du MAEP ont tenu une réunion préliminaire pour commencer des discussions afin d'accueillir les Comores comme le prochain pays à rejoindre le mécanisme.

### **RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS : LE RAPPORT DE LA RÉUNION SUR LE SYSTÈME CONTINENTAL DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE RAPPORT TENUE À DJIBOUTI**

Djibouti, 1er novembre 2017 - Dans le souci de renforcer la position du MAEP pour diriger le programme de gouvernance en Afrique, notamment dans la mise en œuvre du Mandat

Élargi du MAEP sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD 2030, une réunion du groupe d'expert de deux jours a eu lieu à Djibouti les 30 et 31 octobre 2017. La réunion devait valider le rapport sur «Le Système Continental de Suivi, d'Évaluation et de Rapport du MAEP», une initiative conjointe du MAEP et de la CEA. L'objectif principal de la réunion était de réunir des experts et des représentants des États membres du MAEP dans le domaine de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation pour examiner, réviser et valider le projet de rapport du Système Continental de Suivi, d'Évaluation et de Rapport du MAEP en termes d'approche, de structure et de contenu. Elle devait également formuler des recommandations au MAEP sur la meilleure façon d'améliorer la qualité du projet de rapport et d'améliorer la praticabilité des recommandations et des points d'action proposés.

La réunion de validation a réuni des experts de la CEA, du Secrétariat Continental du MAEP, des Conseils Nationaux du MAEP, des Secrétariats Nationaux du MAEP, du NEPAD, de la Commission de l'Union Africaine, des Communautés Économiques Régionales, des Organismes Statistiques Nationaux, la SAIIA, l'AGI, l'IGAD et autres experts indépendants.

### **RÉUNION PRÉPARATOIRE SUR L'EXAMEN DES POLITIQUES ÉTHIQUES**

Midrand, 18 novembre 2017 - Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) a participé à la Réunion Préparatoire pour la révision des Politiques d'Éthique de l'Union Africaine au Parlement Panafricain, à Midrand, en Afrique du Sud, du 13 au 18 novembre 2017. Le MAEP était représenté par M. Ferdinand Katendeko, Chef du Personnel, Mlle Janet Mabwa, Chef des Services Généraux; Mlle Gaone Masire, Chef des Ressources Humaines, Mlle Mary Agbebaku-Izobo, Officier Juriste et M. Abubakr Siddig, Assistant TIC.

L'objectif de la Réunion Préparatoire était d'examiner les politiques de l'UA en matière d'éthique. Les politiques doivent fournir une boussole morale dans le leadership de l'UA ainsi qu'après des membres du personnel dans l'exercice des responsabilités individuelles. En outre, ces politiques clés doivent permettre aux Membres du Personnel, aux Représentants élus et aux Parties Prenantes de l'UA de travailler de manière professionnelle, de faire preuve du plus haut niveau d'intégrité, de respect de la diversité, d'être inclusif dans la prise de décision, d'assurer la transparence et la responsabilité, de promouvoir la

propriété et la responsabilité fiscales ainsi que la bonne gouvernance dans la prestation des services de l'Union, le tout dans le meilleur intérêt de l'Union.

### **PROCESSUS DE DEUXIÈME ÉVALUATION DE PAYS DE LA RÉPUBLIQUE D'UGANDA**

Kampala - 1er novembre 2017 : Le Premier Ministre ougandais, Son Excellence Dr. Ruhakana Rugunda, a lancé ce matin le deuxième exercice de l'évaluation de pays sous les auspices du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) à son Bureau in Kampala.

Le lancement a eu lieu en présence de Mgr Dinis Sengulane, Membre du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP et Membre du Panel pour l'Ouganda, qui est arrivé dans le pays le 28 novembre 2017, à la tête d'une équipe d'environ 20 experts venant de plus de dix pays africains ainsi que quatre des cinq Partenaires Stratégiques du MAEP - la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Le DG du Secrétariat Continental du MAEP, Prof. Eddy Maloka, était également présent lors du lancement.

Le Premier Ministre a chaleureusement souhaité la bienvenue à l'Évêque et à son équipe, a souligné le rôle de pionnier de l'Ouganda au sein du MAEP non seulement en étant dans le petit nombre de membres fondateurs, mais aussi le septième pays à faire l'objet de la première évaluation et seulement le deuxième pays - juste après le Kenya - à entreprendre une évaluation de deuxième génération. Afin de valider le rapport d'auto-évaluation du pays et de faciliter des consultations plus larges, l'Équipe de la Mission d'Évaluation Pays de l'Ouganda s'est rendue dans les régions du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est.

### **RÉUNION CONSULTATIVE ANNUELLE DE LA CEA ET DU MAEP**

Midrand, le 6 novembre 2017 - Le Professeur Eddy Maloka, Directeur Général du MAEP, avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat, a rencontré Dr Abdalla Hamdok, Secrétaire Exécutif Adjoint et Économiste en Chef de la CEA, accompagné de Mlle Hodane Youssef, au Secrétariat Continental.

La réunion consultative a commencé avec Dr Hamdok qui a souligné le partenariat et les relations de longue date entre les deux organisations, et a réaffirmé le soutien de la CEA au MAEP. Il a déclaré que la CEA est déterminée à soutenir le mécanisme au niveau continental et au-delà. Dans ses propos, le Chef des Institutions a mis l'accent sur les priorités stratégiques telles que le MAEP en tant qu'outil de prévention de conflits ; l'élection et la violence; l'Alignement du MAEP, les ODD et les Cadres de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 2063.

### **GOVERNANCE: Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) une nécessité pour la mise en oeuvre des ODD en Afrique**

10 décembre 2017 - Dans le cadre d'un atelier de deux jours organisé au Caire (Égypte) pour les pays d'Afrique du Nord, sous le thème «Promouvoir une Afrique axée sur la personne et pacifique» :

le rôle du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs », la Division du Renforcement des Capacités de la CEA, le Secrétariat Continental du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) et le Point Focal du MAEP pour l'Égypte ont souligné l'importance croissante de ce mécanisme pour le renforcement de la gouvernance en Afrique.

Outre les pays d'Afrique du Nord, les pays du MAEP, notamment le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti et la Guinée Équatoriale ont partagé leurs expériences. La Gambie et la Somalie étaient également présentes en vue d'une éventuelle adhésion au mécanisme.

### **RETRAITE CONJOINTE DU PANEL DU MAEP, DU COMITÉ DE PILOTAGE DES POINTS FOCaux ET DES PARTENAIRES STRATÉGIQUES**

Le Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP, le Comité de Pilotage et les Partenaires Stratégiques du MAEP ont tenu une réunion de réflexion au Capital Hotel, à Menlyn Maine, à Pretoria, en Afrique du Sud, le 2 décembre 2017.





# VII. PREMIER FORUM ANNUEL SUR LA MÉTHODOLOGIE - 2017

---

Le Forum Annuel sur la Méthodologie du MAEP a été établi comme plateforme permanente à travers laquelle les décisions et leurs implications peuvent être rationalisées. La décision a été prise le 29 janvier 2016 lors d'un Sommet Extraordinaire sur la revitalisation du MAEP à Addis-Abeba par les Chefs d'État et de Gouvernement du MAEP. Son objectif est de réviser et d'enrichir la Méthodologie du MAEP et les processus connexes pour améliorer le déroulement des missions. Le tout premier forum s'est tenu du 7 au 8 mars 2017 au Secrétariat Continental du MAEP. Ses résultats attendus d'améliorer la compréhension de la Méthodologie du MAEP et de son application, de formuler un MAEP révisé, rentable et de mettre en place un cadre intégré de parties prenantes et de partenariats pour les missions du MAEP, intégrant les cadres de l'AGA et de l'APSA.

## **QUESTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE**

Le processus d'Évaluation du MAEP est passé d'une évaluation traditionnelle à une évaluation de deuxième génération beaucoup plus raffinée et personnalisée et, pour améliorer l'efficacité, il était nécessaire d'automatiser le processus d'évaluation actuel afin de relever les défis associés au processus manuel. Cette décision fait partie des objectifs de la numérisation du MAEP et de ses résultats.

La méthode manuelle d'auto-évaluation de pays, qui existe depuis une décennie, est lourde, sujette à l'erreur humaine, prend du temps et exige beaucoup de ressources (le capital humain et des ressources financières). Ce système manuel posait des problèmes importants, car les Équipes d'Évaluation de Pays préparent des questions personnalisées, principalement pour l'analyse pré-mission, l'enquête et la mission après l'évaluation.

Le questionnaire électronique et le système de sondage visent à améliorer la préparation, la conduite et la mise à l'échelle des questions de l'évaluation de deuxième génération, conformément aux normes du MAEP.

L'objectif principal du questionnaire électronique est de simplifier le processus d'analyse préliminaire et d'évaluation a posteriori du pays. En outre, le système contribue à un suivi, à un rapport et à une évaluation efficaces grâce à la mesure des indicateurs pour une prise de décision et des rapports proactifs afin d'accroître l'efficacité du processus d'autoévaluation et d'améliorer la qualité du processus d'évaluation par les pairs. Le questionnaire électronique amélioré a la capacité de mener des enquêtes auprès des ménages, des discussions de groupe, des campagnes SMS, un accès en temps réel grâce à divers appareils intelligents et à la capture hors ligne pour les zones reculées et à de nombreuses autres fonctions facilitant des consultations plus larges et plus représentatives.

## **MANDAT ÉLARGI ACCORDÉ PAR LA DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE - JANVIER 2017**

C'était sur la recommandation de S.E. Paul Kagame, Président du Rwanda, que l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a décidé que le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs serait renforcé pour assurer le suivi et l'évaluation dans les principaux domaines de gouvernance du continent. En outre, l'Assemblée a insisté que "le MAEP prenne des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ».

Suite à cette décision, le MAEP a organisé un atelier de réflexion, en collaboration avec l'Institut Sud-Africain des Affaires Internationales (SAIIA), à l'intention des experts en gouvernance sur l'opérationnalisation du Mandat Élargi le 10 août 2017, à Johannesburg. Après l'atelier, l'interprétation du Mandat Élargi a été préparée et doit maintenant être publiée et présentée à la prochaine réunion en Mauritanie, qui se tiendra en juin 2018.



# VIII. RÉALISATIONS EN 2017

## INTRODUCTION

L'objectif du MAEP est de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique en encourageant les États membres à adopter des politiques et des pratiques susceptibles de favoriser la stabilité politique, une croissance économique forte et inclusive, un développement durable et une intégration sous-régionale et continentale accélérée. Le MAEP facilite la bonne gouvernance en encourageant le respect des normes de conduite contenues dans la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG).

Jusqu'au mois de novembre 2017, 36 États Membres de l'Union Africaine participent au Mécanisme. Quatre pays ont été évalués par les pairs en janvier 2017, avec la première évaluation de deuxième génération du Kenya. En conséquence, 20 des 36 membres ont été évalués. La Gambie et les Comores devraient adhérer en janvier 2018, l'Ouganda devenant le deuxième pays à être soumis à une évaluation par les pairs pour la deuxième fois lors de la même réunion, ainsi que les premières évaluations du Soudan et du Libéria.

Lors de la vingt-huitième Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en janvier 2017, l'UA a adopté les réformes Kagame, y compris l'élargissement du mandat du Mécanisme au contrôle de la mise en œuvre et au suivi ainsi qu'à l'évaluation des principaux domaines de gouvernance du continent, en particulier l'Agenda 2063 et le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. De tels développements ont davantage renforcé la position du Mécanisme pour conduire le programme de gouvernance en Afrique et ont rétabli la confiance dans la valeur et la crédibilité de ce programme de bonne gouvernance de l'Union Africaine.

Les Chefs d'État ont souligné l'importance du mandat du MAEP en tant que mécanisme de suivi de la gouvernance continentale. Ce rôle implique les éléments suivants :

- Intégrer divers rapports sur la gouvernance de la plateforme de l'Architecture de la Gouvernance Africaine et d'autres organes de l'UA dans le Rapport Annuel relatif à la Gouvernance de l'UA, mettant en évidence les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP;

- Fournir des briefings sur la gouvernance spécifiques au pays en cours de développement pour être domiciliés au MAEP ; et
- Fournir un accès aux produits des connaissances scientifiquement crédibles et politiquement légitimes dans les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP. Un centre des connaissances est en cours de création et comprendra une grande variété de documents de politique électroniques, de recherche et d'autres documents institutionnels de l'UA.

## Réalisations en 2017

Le programme de revitalisation du MAEP est entré dans sa deuxième année en 2017, après l'adoption réussie du Plan Stratégique 2016-2020 ainsi que du Statut du MAEP au 25ème Sommet du Forum du MAEP en août 2016, à Nairobi, au Kenya. Le Plan Stratégique repose sur un programme de revitalisation à trois volets en vue de la restauration, la revitalisation et le renouvellement du MAEP qui vise à consolider les acquis de quatorze années d'évaluation du MAEP, s'inspire de la vision et mission originelles, des valeurs et des principes directeurs du MAEP et prend en compte les objectifs continentaux importants, y compris les Valeurs Communes de l'UA et l'Agenda 2063, ainsi que les ODD des Nations Unies 2030. L'année 2018 est la deuxième année complète de travail à être achevée dans le cadre du Plan Stratégique 2016-2020, et marque le début de la phase de renouvellement, mettant en évidence les travaux d'un Mécanisme neuf et renforcé.

Le MAEP est bien engagé dans sa phase de renouvellement. En mars 2017, le Mécanisme a tenu sa première réunion d'experts et un atelier de méthodologie sur une nouvelle boîte à outils. Les autres points saillants sont la mission d'évaluation au Libéria en avril 2017 et la deuxième mission d'évaluation en Ouganda en novembre 2017, la publication d'un bulletin d'informations, le Lien de la Gouvernance ; le succès dans la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités, y compris de nouveaux projets pour 2018 avec la BAD, l'UE dans le cadre du partenariat UA-UE ; l'ONU, y compris le Bureau du Secrétaire Général et le DAES ; l'OCDE ; la Turquie et la Coopération Sud-Sud entre autres. Le tableau I est un résumé des faits saillants en 2017.

**Tableau I: Réalisations du MAEP avec des Objectifs de Haut Niveau en 2017**

Objectifs de Haut Niveau	État de Mise en Œuvre au 1er décembre 2017
1. 6-7 Évaluations rentables en 2017 qui sont plus courtes et mieux coordonnées;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre pays évalués par des pairs le 29 janvier 2017: Djibouti, le Tchad, le Sénégal et le Kenya (deuxième évaluation)</li> <li>• Missions d'évaluation au Libéria (avril) et en Ouganda (novembre) achevées pour évaluation par les pairs avec le Soudan en janvier 2018. Mission d'évaluation en Côte d'Ivoire prévue pour début 2018.</li> </ul>
2. Établir et / ou renforcer les structures nationales du MAEP pour le suivi et la mise en œuvre des PAN.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du CNG convoquée et fonctionnelle de manière optimale</li> <li>• 2 ateliers d'harmonisation du PAN dans les Plans de Développement Nationaux achevés - Tanzanie et Djibouti.</li> </ul>
3. Affiner les outils du MAEP et la recherche sur la gouvernance, ainsi que l'amélioration des produits des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'experts (mars 2017)</li> <li>• Atelier de Sensibilisation / Validation à l'intention des États membres du MAEP sur une nouvelle boîte à outils du MAEP (mars 2017)</li> <li>• Atelier sur les Goulets d'Étranglement (Rwanda, août 2017)</li> <li>• Atelier sur le Mandat Élargi (Johannesbourg, août 2017)</li> <li>• Atelier sur les meilleures pratiques et le partage d'expériences (Ouganda, août 2017)</li> <li>• Dialogues politiques sur les liens entre les évaluations du MAEP, l'AGA, l'Agenda 2063 et les ODD (1 sur 2 en 2017)</li> <li>• Semaine Africaine 2017 à l'ONU (oct. 2017).</li> </ul>
4. Renforcer l'apprentissage par les pairs et le partage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convocation de la réunion d'experts et atelier sur la méthodologie.</li> </ul>
5. Mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget du Plan Stratégique 2017 de 10,29 millions de dollars</li> <li>• Contributions des États Membres en 2017 jusqu'à présent: env. 2,2 millions (novembre 2017), excluant les projets des Partenaires Stratégiques et les Partenaires au Développement.</li> </ul>
6. Renforcer la capacité du Secrétariat Continental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier 2016 : 13 membres du personnel dont 2 Chefs de division</li> <li>• Décembre 2017: 15-20 membres du personnel supplémentaires, y compris des stagiaires ; et.</li> </ul>
7. Accélérer la tendance à l'adhésion universelle au MAEP par les États de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Namibie a adhéré en janvier 2017 pour porter le nombre d'États Membres à 36. La Gambie et les Comores adhéreront en janvier 2018.</li> </ul>

# IX – RÉALISATIONS CONCERNANT LES PAYS ÉVALUÉS EN 2016-2017

**Auteur:** Dr Rachel Mukamunana, Chef de Division de la Coordination des Évaluations de Pays, Secrétariat Continental du MAEP

## INTRODUCTION

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), le système pionnier d'autosurveillance de l'Afrique pour la promotion de la bonne gouvernance, est sans doute l'outil d'évaluation de la gouvernance le plus complet. Malgré la perte d'élan du mécanisme dans certains pays au cours des quatre dernières années, la nouvelle direction s'est lancée dans un processus de revitalisation qui produit de remarquables résultats en 2016 et en 2017. Ce rapport sera axé sur les missions d'évaluation qui ont été effectuées dans quatre pays en 2016, à savoir Djibouti, le Tchad, le Sénégal et le Kenya.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MAEP

Le processus d'évaluation des pays prévoit des évaluations périodiques des politiques et des pratiques des États participants afin de déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs mutuellement convenus comme indiqué dans la Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance Politique, Économique et d'Entreprise. Le processus d'évaluation comprend deux processus interdépendants : 1) l'auto-évaluation de pays sous la direction d'un Conseil National de Gouvernance qui garantit l'objectivité du processus ; 2) l'évaluation externe par une équipe d'experts africains dans les domaines de l'évaluation du MAEP et dirigée par le Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP nommé par le Forum des Chefs d'État et de Gouvernement.

Le processus d'évaluation par les pairs comprend cinq étapes consécutives. La Première Étape est généralement considérée comme une étape préparatoire tant au niveau du Secrétariat du MAEP qu'au niveau national. Les activités à ce stade sont la mise en place des structures nationales nécessaires pour mener le processus d'évaluation d'une manière objective, ainsi que l'organisation de missions de sensibilisation afin que les citoyens en soient conscients et participent pleinement au processus d'évaluation. La Deuxième Étape est la Mission d'Évaluation qui implique la visite d'une équipe d'experts externes et des réunions avec toutes les parties prenantes pour évaluer la gouvernance dans les quatre domaines thématiques du MAEP, à savoir la Démocratie et la Gouvernance Politique, la Gouvernance et la Gestion Économique, la Gouvernance d'Entreprise et le Développement Socio-Économique. La Troisième Étape est la rédaction du Rapport d'Évaluation suite à des consultations inclusives à l'échelle

nationale avec les parties prenantes.

La Quatrième Étape commence lorsque le Rapport de l'Équipe d'Évaluation et le Programme d'Action National final sont soumis au Forum des Chefs d'État et de Gouvernement en vue de l'évaluation par les pairs et partage par les pairs. La Cinquième Étape marque la fin du cycle du processus du MAEP. À ce stade, le rapport est officiellement et publiquement présenté aux principaux organes de l'UA et aux structures régionales et sous-régionales auxquelles le pays appartient.

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE QUATRE RAPPORTS ÉVALUÉS PAR DES PAIRS

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs a connu une importante revitalisation qui a suscité un regain d'intérêt et d'engagement au MAEP dans les États Membres. En 2016, le MAEP a entrepris un certain nombre de missions qui ont débouché sur la production de quatre (4) Rapports d'Évaluation de Pays, à savoir Djibouti, le Tchad et le Sénégal (Évaluation de Base) et le Kenya (évaluation de deuxième génération).

**Djibouti:** l'évaluation de Djibouti a été faite sous la direction de l'Honorable M. Joseph Tsang Mang Kin, du 5 au 19 août 2015. Situé dans la corne du continent africain, Djibouti, un pays d'environ 900 000 habitants et 1,3 milliard d'USD, aspire à être la « Balise de la Mer Rouge » et le « centre commercial et logistique de l'Afrique ». Toutefois, la pauvreté et les inégalités sociales avec des taux de chômage élevés (près de 50%) sont des défis cruciaux du pays. D'autres questions importantes ont trait à la forte concentration du pouvoir et la prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire et le parlement. Néanmoins, la paix est ancrée dans les valeurs et les traditions de la population. De manière significative, Djibouti a enregistré une croissance économique relativement élevée (supérieure à 5% depuis plusieurs années) offrant au pays l'opportunité de relever ses défis les plus urgents.

**Tchad:** l'évaluation s'est déroulée du 4 au 23 mars 2016, sous la direction de l'Honorable M. Joseph Tsang Mang Kin, membre du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP. Avec une population estimée à 12 millions d'habitants, ce pays riche en pétrole a un PIB estimé à 13,9 milliards USD en 2014. Les principaux défis de développement révélés par l'Évaluation sont, entre autres, des niveaux élevés de pauvreté avec un

accès limité aux services de base ; la lenteur de la décentralisation qui entrave la participation significative du public; un système électoral qui doit être renforcé; la corruption qui étouffe l'émergence d'un secteur privé dynamique. Fortement dépendante du pétrole, l'économie tchadienne continue d'être affectée par la baisse mondiale des prix du pétrole. Les menaces sécuritaires posées par les mouvements extrémistes islamiques dans la région, tels que Boko Haram, pèsent lourdement sur les finances publiques alors que le Gouvernement augmente ses dépenses militaires pour stabiliser le pays et la région du Sahel. Malgré ces défis, le rapport note l'engagement des autorités à la bonne gouvernance, notamment la mise en œuvre de diverses réformes concernant la promotion et la protection des droits civils et politiques, la promotion d'une saine gestion financière publique et le développement du secteur privé.

**Sénégal:** l'évaluation du Sénégal a été dirigée par le Dr. Mustapha MEKIDECHE, Président du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP, du 11 au 27 avril 2016. Situé sur la côte ouest africaine, le Sénégal a une population estimée à 15 millions et un PIB de 15,3 milliards USD en 2014. Comme dans beaucoup d'autres pays africains, des niveaux élevés de pauvreté (46,7%); les importants déséquilibres géographiques, déséquilibre des ressources et des services publics entre Dakar, la capitale et le reste du pays et le manque de diversification économique demeurent les principaux défis. Le Rapport d'Évaluation a salué la paix et la stabilité politique observées au Sénégal depuis l'indépendance. Le pays n'a jamais connu de coups d'État. À cet égard, le Sénégal est un exemple inspirant de stabilité politique non seulement dans la sous-région, mais aussi pour l'ensemble du continent. L'évaluation a également mis en évidence d'autres pratiques exemplaires, notamment la promotion de la démocratie et des droits de la personne ; l'amélioration de la situation financière du pays grâce à la réduction du déficit de la dette publique ; l'augmentation des Investissements Directs Étrangers (IDE) et l'amélioration de l'environnement des affaires, plaçant le pays parmi les 10 premiers pays africains dans le domaine "Faire des Affaires".

**Kenya:** Le Kenya est l'un des États membres pionniers du MAEP à entreprendre une évaluation de deuxième génération après son évaluation de base en 2006. L'Équipe d'Évaluation de Pays, dirigée par le Professeur Al Amin Abumanga, s'est rendue au Kenya du 24 octobre au 12 novembre 2016. Dans le cadre de cette évaluation, le pays a fait des progrès significatifs dans le renforcement de la démocratie et de la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques ainsi que le développement socio-économique. La Constitution de 2010, saluée comme l'un des meilleurs jalons de la progression démocratique du pays, a renforcé la

base juridique et institutionnelle de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Malgré des progrès louables, l'évaluation a identifié certains défis auxquels il faut s'attaquer de front. Ce sont la corruption et le manque de responsabilité, l'ethnicité négative en politique et le besoin de gestion de la diversité en vue de l'unité nationale; les stigmates historiques de la marginalisation, la pauvreté et les inégalités croissantes, et le chômage en particulier chez les jeunes, ainsi que les défis de la sécurité nationale et du terrorisme.

Le rapport identifie de nombreuses bonnes pratiques pour l'apprentissage et le partage entre les pairs, y compris, entre autres, la réalisation d'une décentralisation exceptionnelle de la prestation des services publics, à travers le système de décentralisation et la création de centres Huduma ; la génération de recettes fiscales élevées; et les progrès dans les TIC tels que la célèbre plateforme M-pesa.

#### **AUTRES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DU MAEP**

En plus des quatre rapports d'évaluation susmentionnés qui ont été évalués par des pairs, en janvier 2017, par le Forum des Chefs d'État et de Gouvernement, le MAEP a entrepris de nombreuses missions pour aider les pays à revitaliser le processus du MAEP et à procéder à leur auto-évaluation.

En 2017, le Libéria a achevé avec succès son évaluation et le Rapport d'Évaluation est prêt à être présenté au Forum du MAEP. De même, en octobre, le Gouvernement ougandais a lancé avec succès le deuxième tour du processus d'Évaluation de Pays, devenant ainsi le deuxième pays à le faire après le Kenya.

#### **HARMONISATION DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL (PAN) DU MAEP DANS LES PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT (PND)**

Avec le soutien de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le MAEP a organisé une série d'ateliers dans les États Membres qui ont achevé leur évaluation afin d'harmoniser le Programme d'Action National du MAEP avec les Plans de Développement existants tels que le PND et Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Ces efforts visent à faciliter la mise en œuvre du PAN, à éviter les doublons et à faciliter le suivi des activités de gouvernance du MAEP pour les rapports au Forum du MAEP. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie a organisé un atelier de deux jours du 24 au 25 août 2017 pour assurer l'harmonisation du PNA du MAEP avec le Plan de Développement National.

# X. ARTICLE SUR LES ATELIERS RÉGIONAUX DU MAEP

**Auteur:** Germain Tshinu, Assistant de Recherche, Unité d'Évaluation de Pays, Secrétariat du MAEP

## 1. INTRODUCTION

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), en partenariat avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé un Atelier Régional pour l'Afrique du Nord, au Caire, en Égypte, les 10 et 11 décembre 2017. Étaient présents à l'atelier les membres du personnel du MAEP, différents États Membres participants au MAEP de la région et d'autres régions du continent. Les États Membres du MAEP étaient représentés par la République Arabe d'Égypte (pays hôte), le Soudan, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Sénégal, la Guinée Équatoriale et la Namibie. Les États non-membres du MAEP ont également été invités à prendre connaissance du processus du MAEP. La Gambie est l'un de ces pays qui ont manifesté par la suite un intérêt à adhérer au MAEP au début de 2018. Cet article résume la justification, les objectifs et les résultats de l'Atelier Régional du MAEP.

## 2. JUSTIFICATION ET OBJECTIF DES ATELIERS RÉGIONAUX DU MAEP

Quatorze ans après sa création, le MAEP connaît de nombreux succès à tous les niveaux. Ils sont nationaux, régionaux et locaux. Le Mécanisme a ouvert et élargi l'espace politique aux débats démocratiques dans ses pays membres. Plus important encore, le mécanisme a placé la question de la bonne gouvernance en tête des priorités politiques de ses États Membres. Cependant, l'institution reconnaît de plus en plus qu'elle souffre d'un déficit de notoriété instantanée et d'image auprès des Africains sur le continent et de la diaspora pour qui il prétend travailler.

En outre, la formule d'un atelier régional réunissant à la fois les États Membres et une Communauté Économique Régionale, dans le cas présent, l'UMA et l'ensemble de la région Afrique du Nord, a été choisie pour avoir des échanges avec toutes les parties prenantes sur le thème : « Promouvoir une Afrique centrée sur les Personnes et Pacifique: le rôle du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs ». Des États non-membres du MAEP de la région et d'autres régions du continent ont également été invités afin

de les encourager à adhérer au mécanisme. En bref, l'atelier visait à:

- Promouvoir et à améliorer les interactions positives et dynamiques entre les pays membres dans le cadre d'un apprentissage collectif par les pairs sur le MAEP.
- Convaincre les pays qui sont déjà membres du Mécanisme d'apprendre les uns des autres afin qu'ils fassent part de leurs préoccupations et voient clairement les avantages liés à leur éventuel retour au processus du MAEP.
- Inviter les États Membres de l'UA qui n'ont pas encore adhéré au MAEP, quatre en tout, à se joindre au MAEP en qualité d'observateurs, afin qu'ils puissent bénéficier de leur présence lors de l'Atelier Régional en Afrique du Nord pour connaître le mandat du MAEP, ses principes directeurs, ses forces, les défis et le processus du MAEP. Cela peut accélérer leurs décisions en ce qui concerne leur adhésion au Mécanisme.
- Renforcer le rôle des CER, telles que l'UMA, afin qu'elles contribuent et bénéficient du mécanisme.

## 3. CONCLUSION

L'objectif de l'atelier régional était de réunir les États Membres de la Région Afrique du Nord, les États Membres du MAEP et les États non-membres du MAEP afin de permettre un dialogue interactif sur les questions portant sur le thème: «Promouvoir une Afrique axée sur la personne et pacifique : le Rôle du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs ». Au début de l'année 2018, des États non-membres du MAEP, comme La Gambie, a pris part à l'atelier et a adhéré à l'institution en tant que son 37ème État membre au début de l'année 2018. Plusieurs thèmes d'une grande importance ont été abordés pendant l'atelier et il est à croire que les participants sont retournés dans leurs pays avec des connaissances abondantes sur la façon de mettre en œuvre les recommandations de l'atelier dans leurs pays respectifs. Ils ont également été invités afin de les encourager à adhérer au mécanisme.









PER REVIEW  
APRM

NO SMOKING  
SMOKING FREE BUILDING

# XI. LE COMITÉ CONSULTATIF CONTINENTAL DU CNG

## UN INSTRUMENT INDISPENSABLE POUR LA REVITALISATION DU MAEP

Le Conseil National de Gouvernance est l'organe de supervision de la mise en œuvre du MAEP dans les États. Il fournit également des lignes directrices pour la mise en œuvre des politiques et assure le professionnalisme, la crédibilité et l'indépendance des processus nationaux d'auto-évaluation et d'évaluation du MAEP.

Les dispositions statutaires du MAEP (article 16) confient les rôles suivants au Comité consultatif continental du CNG

- fournir des directives stratégiques pour la mise en œuvre du MAEP ;
- faciliter la mise en place du Secrétariat National du MAEP et superviser son fonctionnement ;
- veiller à ce que le processus d'évaluation soit techniquement compétent, crédible et dénué de toute manipulation politique ;
- animer des programmes de sensibilisation du pays au MAEP et veiller à ce que toutes les parties prenantes participent et s'approprient le processus ; et
- veiller à ce que toutes les préoccupations soulevées dans les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation de pays soient prises en compte dans les Programmes d'Action Nationaux (PAN) qui répondent à tous les critères connus.

Le Statut du MAEP prévoit dans son article 16 que «Le CNG est autonome du Gouvernement et est composé de représentants de toutes les parties prenantes clés de la société civile, y compris les acteurs étatiques et non étatiques tels que les ministères de tutelle, le parlement, les médias, le secteur privé, les groupes de jeunes et de femmes, les personnes handicapées, les communautés marginalisées, les communautés rurales, les syndicats et les organisations professionnelles ».

Depuis sa création en 2003, la pratique a montré que la mise en œuvre des dispositions susmentionnées n'est pas évidente et diffère d'un pays à l'autre en fonction des spécificités sociopolitiques et culturelles. En conséquence, il y a eu au fil du temps une pléthore de conseils nationaux qui ne sont pas sous la mainmise de l'administration et d'autres qui ne sont pas représentatifs en raison du nombre

très limité de ces membres.

Jusqu'à présent, malgré toutes ces différences de structure d'un pays à l'autre, les conseils nationaux ont, non sans difficultés, mis en œuvre le mécanisme et procédé à des auto-évaluations dans une vingtaine de pays membres.

Au niveau continental, les CNG se sont organisés et ont mis en place le Comité Consultatif Continental afin de mieux jouer leur rôle au niveau national et de faire des propositions pour soutenir le Secrétariat Continental dans la mise en œuvre de sa ligne directrice stratégique. Il a été créé par la réunion du Conseil National de Gouvernance (CNG) le 25 janvier 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Depuis sa création, M. Bernard Konan préside ce comité consultatif qui est conçu pour :

- renforcer le rôle central joué par les CNG dans la mise en œuvre effective du MAEP sur le continent ;
- servir de plateforme pour des discussions et le partage d'expériences entre les CNG afin de soutenir les processus d'évaluation, leur autonomie, leur indépendance et d'assurer un financement adéquat de leurs activités ; soutenir les CNG dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action National du MAEP dans chaque pays ;
- faire des propositions au Secrétariat Continental du MAEP à l'appui de la ligne directrice stratégique ;
- aider à renforcer tous les efforts visant à établir et à maintenir la bonne gouvernance en Afrique..

Depuis son entrée en vigueur, le Comité Consultatif Continental du CNG a organisé plusieurs réunions auxquelles ont participé plusieurs pays membres du mécanisme. Ces réunions étaient de réelles opportunités pour le renforcement des capacités et le partage d'expériences.

Ce comité doit être renforcé et soutenu par le Secrétariat Continental puisque les CNG sont au cœur du MAEP en tant que principal organe national d'auto-évaluation qui participe non seulement aux missions d'évaluation mais aussi à la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux.

## XII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2018

---

Jusqu'au mois de novembre 2017, 36 États Membres de l'Union Africaine avaient volontairement adhéré au Mécanisme. Quatre États Membres ont été évalués par des pairs en janvier 2017, notamment Djibouti, le Tchad et le Sénégal et la première évaluation de deuxième génération du Kenya. À ce jour, le MAEP a évalué 20 de ses 36 membres.

Les perspectives pour 2018 sont brillantes, quoique dans une atmosphère financière difficile pour le MAEP, car de nombreuses réalisations du MAEP en 2018 dépendront de la disponibilité des ressources. Les structures nationales et continentales du MAEP devront être suffisamment dynamiques et résilientes pour faire face à des défis nouveaux et évolutifs qui restent pertinents au fur et à mesure de l'évolution des normes et des attentes sur le MAEP.

Les lecteurs peuvent se rappeler plusieurs étapes importantes de revitalisation atteintes par le Mécanisme au cours de l'année écoulée. Premièrement, le sommet du Forum du MAEP de janvier 2016 au cours duquel le Forum du MAEP a identifié le «rôle du MAEP dans le suivi de l'agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable post-2015» comme l'un des six domaines prioritaires stratégiques. Le Sommet Extraordinaire a particulièrement souligné le risque de pression potentielle de la part de «l'ONU et d'autres partenaires au développement de l'Afrique d'adopter et d'utiliser d'autres outils de suivi parallèles au MAEP» que les dirigeants voulaient éviter en préconisant une utilisation généralisée du MAEP en tant qu'outil de suivi unifié pour tous les engagements pris par les États participants. Un deuxième jalon a été l'adoption provisoire d'un statut du MAEP par le Forum du MAEP tenu à Nairobi en août 2016, qui a permis au MAEP, pour la première fois de son histoire, d'être fermement fondé sur un instrument juridique clair. Une troisième étape a été franchie en janvier 2017, lorsque les recommandations du Sommet Extraordinaire du Forum du MAEP ont porté leurs fruits sous la forme de la décision de la vingt-huitième Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine d'accepter la recommandation du Rapport Kagame sur les réformes institutionnelles de l'UA, que le mandat du MAEP soit élargi pour inclure le suivi de la mise en œuvre et, le

suivi et l'évaluation des initiatives clés de gouvernance du continent ainsi que l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

Les Chefs d'État de l'UA ont également souligné l'importance du mandat du MAEP en tant que mécanisme continental de suivi de la gouvernance. Ce rôle peut maintenant être résumé comme suit :

- Consolider divers rapports sur la gouvernance émanant de la plateforme de l'Architecture de la Gouvernance Africaine et d'autres Organes de l'UA dans un Rapport Annuel sur la Gouvernance de l'UA structuré selon les quatre domaines thématiques du MAEP ;
- Développer et partager des dossiers sur la gouvernance spécifiques aux pays ; et
- Fournir un accès aux produits des connaissances scientifiquement crédibles et politiquement légitimes dans les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP. Un centre de connaissances est en cours de création et comprendra une grande variété de ressources électroniques, de documents d'orientation, de recherches et d'autres documents institutionnels de l'UA.

Le nouveau rôle du MAEP au sein de l'Union impose une demande supplémentaire au Mécanisme et témoigne également de la confiance retrouvée en la légitimité, la crédibilité et la valeur du MAEP en tant qu'instrument d'évaluation de la bonne gouvernance pour l'Union et est également une démonstration de l'engagement renouvelé. Pour que cet effort soit couronné de succès, les organes nationaux et continentaux du MAEP devront mettre à jour leurs outils et leurs modèles de fonctionnement afin qu'ils soient capables d'assurer ces nouvelles responsabilités. C'est pourquoi le Plan Stratégique du MAEP 2016-2020 et sa mise en œuvre en utilisant les plans de travail annuels du mécanisme, doivent être un plan d'action dynamique qui s'adapte aux demandes toujours changeantes du Mécanisme au fil du temps. En effet, les structures continentales et nationales du MAEP ont la responsabilité ultime de faire en sorte que le Plan Stratégique du MAEP soit mis en œuvre de cette manière.

# XIII. RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES DU MAEP 2004 - 2018

ÉTAT MEMBRE	Date d'Adhésion	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL DES FONDS	
		USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD
1	Algérie	09-Mar-03	500,000	1,000,000	-	1,000,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,500,000	
2	Angola	08-Jul-04	-	-	-	400,000	-	-	-	500,000	-	-	-	-	-	-	900,000	
3	Benin	31-Mar-04	-	-	-	-	450,000	190,000	-	-	-	-	-	-	-	-	640,000	
4	Burkina Faso	09-Mar-04	100,000	-	-	-	400,000	-	200,000	100,000	100,000	200,000	-	203,244	-	-	1,303,244	
5	Cameroon	03-Apr-03	-	-	-	-	500,000	-	120,000	0	280,035	-	-	278,019	-	-	1,178,054	
6	Chad	01-Jan-13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300,000	-	-	-	300,000	
7	Congo	09-Mar-03	-	-	-	-	-	100,000	-	106,471	-	-	344,520	-	-	-	550,991	
8	Côte d'Ivoire	29-Jan-15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85,251	223,350	-	-	308,601	
9	Djibouti	01-Jul-07	-	-	-	-	-	-	200,000	-	-	-	199,985	500,000	-	-	899,985	
10	Égypte	09-Mar-04	1,100,000	-	-	100,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199,986	1,499,986	
11	Guinée Équatoriale	25-Jan-14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	Éthiopie	09-Mar-03	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	199,965	-	1,499,965	
13	Gabon	14-Apr-03	-	200,000	-	-	-	-	625,000	-	-	-	-	-	-	-	825,000	
14	Ghana	09-Mar-03	-	100,000	-	400,000	-	200,000	-	-	200,000	-	-	591,629	-	-	1,491,629	
15	Kenya	09-Mar-03	100,000	200,000	100,000	-	100,000	100,000	200,000	100,000	83,318	116,682	148,985	600,000	474,503	-	2,323,488	
16	Lesotho	08-Jul-04	-	100,000	-	100,000	100,000	300,000	-	100,000	100,000	-	59,317	440,668	-	-	1,299,985	
17	Liberia	01-Jan-11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,000	-	199,935	-	699,935	
18	Malawi	08-Jul-04	-	-	100,000	200,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300,000	
19	Mali	28-May-04	100,000	-	-	-	700,000	-	-	-	-	-	-	1,003,171	-	-	1,803,171	
20	Mauritanie	30-Jan-08	-	-	-	-	-	100,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	Maurice	09-Mar-03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199,965	-	299,965	
22	Mozambique	09-Mar-04	100,000	100,000	-	100,000	200,000	100,000	100,000	100,000	300,000	100,000	100,000	-	199,985	-	1,499,985	
23	Namibie	28-Jan-17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199,795	-	-	199,795	
24	Niger	01-Jul-12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48,612	-	-	-	48,612	
25	Nigeria	09-Mar-03	250,000	1,000,000	-	1,100,000	-	1,000,000	1,000,000	-	-	-	639,579	100,000	-	-	5,089,579	
26	Rwanda	09-Mar-03	100,000	100,000	100,000	-	-	100,000	-	-	100,000	500,000	100,000	200,000	200,000	199,935	1,699,935	
27	Sao Tome and Principe	28-Jan-07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
28	Sénégal	09-Mar-04	100,000	100,000	-	-	-	-	-	-	735,346	-	161,838	198,929	-	-	1,296,114	
29	Sierra Leone	08-Jul-04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90,461	110,954	-	-	301,415	
30	Afrique du Sud	09-Mar-03	813,815	1,578,097	755,002	1,500,000	1,300,000	340,000	340,000	1,460,000	1,302,637	374,120	248,826	217,570	209,942	-	10,540,009	
31	Soudan	22-Jan-06	-	-	-	-	-	-	-	100,000	-	-	-	-	499,506	-	844,506	
32	Tanzanie	08-Jul-04	-	-	-	100,000	-	-	-	-	803,968	245,000	-	-	499,782	-	1,399,750	
33	Togo	29-Jun-08	-	-	-	-	-	202,000	-	-	-	47,121	40,121	100,000	-	-	389,242	
34	Tunisie	01-Jan-13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
35	Uganda	09-Mar-03	-	-	-	-	300,000	-	-	80,000	-	515,064	-	-	96,194	-	991,258	
36	Zambie	22-Jan-06	-	-	-	-	200,000	300,000	100,000	100,000	46,098	-	82,199	-	-	-	828,297	
<b>TOTAL</b>			<b>3,363,815</b>	<b>4,578,097</b>	<b>1,155,002</b>	<b>5,100,000</b>	<b>3,650,000</b>	<b>3,230,000</b>	<b>1,662,000</b>	<b>4,085,000</b>	<b>2,589,108</b>	<b>2,722,885</b>	<b>2,272,693</b>	<b>3,169,825</b>	<b>4,206,946</b>	<b>3,567,202</b>	<b>399,921</b>	<b>45,752,494</b>

# XIV. ÉTATS DES CONTRIBUTIONS AU MAEP ET SOLDES IMPAYÉS

Exercice Financier du MAEP : janvier 2018 - décembre 2018 Date: 17 janvier 2018

PAYS MEMBER	PERIODES D'ADHÉSION	CONTRIBUTIONS						Total Des Contributions impayées à partir de Janvier 2018	
		Contributions attendue entre 2004 - 2018	CONTRIBUTIONS REÇUES				Contributions Spéciales		
			2004 - 2016	2017		2018			
			Contributions reçues	Contributions Annuel	Contributions Spéciales	Contributions Annuel			Contributions Spéciales
USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD			
Algérie	09-Mar-03	1,700,000	2,500,000	-	-	-	-	-	
Angola	08-Jul-04	1,700,000	900,000	-	-	-	-	(800,000)	
Benin	31-Mar-04	1,700,000	640,000	-	-	-	-	(1,060,000)	
Burkina Faso	09-Mar-03	1,700,000	1,303,244	-	-	-	-	(396,756)	
Cameroun	03-Apr-03	1,700,000	1,178,054	-	-	-	-	(521,946)	
Chad	01-Jan-13	800,000	300,000	-	-	-	-	(500,000)	
Congo	09-Mar-03	1,700,000	550,991	-	-	-	-	(1,149,009)	
Cote d'Ivoire	29-Jan-15	600,000	308,601	-	-	-	-	(291,399)	
Djibouti	01-Jul-07	1,400,000	899,985	-	-	-	-	(500,015)	
Égypte	09-Mar-04	1,700,000	1,300,000	-	-	199,986	-	(200,014)	
Guinée Équatoriale	01-Jan-14	700,000	-	-	-	-	-	(700,000)	
Éthiopie	09-Mar-03	1,700,000	1,300,000	199,965	-	-	-	(200,000)	
Gabon	14-Apr-03	1,700,000	825,000	-	-	-	-	(875,000)	
Ghana	09-Mar-03	1,700,000	900,000	591,629	-	-	-	(208,371)	
Kenya	09-Mar-03	1,700,000	1,848,985	200,000	274,503	-	-	-	
Lesotho	08-Jul-04	1,700,000	1,299,985	-	-	-	-	(400,000)	
Liberia	25-Jan-11	1,000,000	500,000	199,935	-	-	-	(300,065)	
Malawi	08-Jul-04	1,700,000	300,000	-	-	-	-	(1,400,000)	
Mali	28-May-03	1,700,000	1,803,171	-	-	-	-	-	
Mauritanie	30-Jan-08	1,300,000	-	-	-	-	-	(1,300,000)	
Maurice	09-Mar-03	1,700,000	100,000	199,965	-	-	-	(1,400,035)	
Mozambique	09-Mar-04	1,700,000	1,300,000	199,985	-	-	-	(200,000)	
Namibie	28-Jan-17	400,000	-	199,795	-	-	-	(200,000)	
Niger	01-Jul-12	900,000	48,612	-	-	-	-	(851,388)	
Nigeria	09-Mar-03	1,700,000	5,089,579	-	-	-	-	-	
Rwanda	09-Mar-03	1,700,000	1,300,000	200,000	-	199,935	-	-	
Sao Tome & Principe	28-Jan-07	1,400,000	-	-	-	-	-	(1,400,000)	
Sénégal	09-Mar-04	1,700,000	1,296,114	-	-	-	-	(403,886)	
Sierra Leone	08-Jul-04	1,700,000	301,415	-	-	-	-	(1,398,585)	
Afrique du Sud	09-Mar-03	1,700,000	10,330,067	209,942	-	-	-	-	
Soudan	22-Jan-06	1,500,000	345,000	499,506	-	-	-	(655,494)	
Tanzanie	08-Jul-04	1,700,000	903,968	495,782	-	-	-	(300,250)	
Togo	29-Jun-08	1,300,000	389,242	-	-	-	-	(910,758)	
Tunisie	01-Jan-13	800,000	-	-	-	-	-	(800,000)	
Uganda	09-Mar-03	1,700,000	895,064	96,194	-	-	-	(708,742)	
Zambie	22-Jan-06	1,500,000	828,297	-	-	-	-	(671,7030)	
<b>TOTAL</b>		<b>52,700,000</b>	<b>41,785,371</b>	<b>3,292,699</b>	<b>274,503</b>	<b>399,921</b>	<b>-</b>	<b>(20,703,418)</b>	





# XV. LA PROCHAINE ÉTAPE DU MAEP



# XVI. MANDAT ÉLARGI DU MAEP

**Auteurs:** Dr Melaku Desta et Dalmar Jama, Bureau du Directeur Général, Secrétariat du MAEP



## INTRODUCTION

À l'heure actuelle, de nombreux efforts sont en cours pour réformer les institutions africaines. L'Union Africaine (UA) travaille sur la consolidation de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) et l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA) à travers des synergies entre différents organismes ayant des objectifs similaires. Des cadres pour promouvoir le développement – basés sur la bonne gouvernance – tels que la vision de 50 ans de l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, également connus sous le nom d'Agenda 2030, sont en cours de réalisation. Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) a lui-même élaboré un Plan Stratégique pour 2016-2020, dans lequel il a donné la priorité à la Restauration, à la Revigoration et au Renouveau du Mécanisme.

Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, est le fer de lance d'un processus visant à remodeler et recentrer l'UA et ses organes constitutifs. Son rapport de janvier 2017 intitulé «L'impératif de renforcer notre Union: Rapport sur les recommandations proposées pour la réforme institutionnelle de l'Union Africaine» (connu sous le nom de «Rapport Kagame»), note la complexité du paysage institutionnel de l'UA et comment cela peut nuire à la prise de décision et à la mise en œuvre. Son rapport souligne la nécessité de poursuivre le débat sur le rôle et la structure futurs de plusieurs institutions panafricaines et recommande, entre autres, que «le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs puisse être renforcé pour suivre la mise en œuvre et superviser le processus de suivi et d'évaluation». L'Assemblée de l'UA de janvier 2017, en adoptant le Rapport Kagame, devrait accueillir favorablement cette recommandation et l'appuyer davantage en remplaçant le mot « pourrait » par « devrait ».

En conséquence, avec la décision **Assembly/AU/Dec.631 (XXVIII)** sur la revitalisation du MAEP, la 28<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée de l'Union, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis Abeba, en Éthiopie, a résolu comme suit:

- Accueille avec satisfaction et soutient la recommandation contenue dans le Rapport sur la Réforme Institutionnelle de l'Union Africaine par S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, a déclaré que le Mécanisme

Africain d'Évaluation par les Pairs devrait être renforcé pour suivre la mise en œuvre et superviser le suivi et l'évaluation dans les principaux domaines de gouvernance sur le continent et demande au MAEP de prendre des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

- Repositionner le MAEP pour jouer un rôle de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable.

Sur la base de cette décision, les Chefs d'État et de Gouvernement ont souligné l'importance du mandat du MAEP en tant que mécanisme continental de suivi de la gouvernance et appelé le Mécanisme à jouer un rôle de premier plan dans le suivi du Programme 2063 et des ODD 2030.

En outre, la même décision de l'Assemblée a ordonné au MAEP d'apporter un soutien aux États membres de l'UA dans le domaine des Agences de Notation.

Cette décision a soulevé de nombreuses questions clés, parmi eux :

- Compte tenu de cette perspective, les organes du MAEP doivent examiner attentivement les questions et les recommandations du Mandat Élargi ;
- Le MAEP doit élaborer une stratégie claire sur la manière dont il entend mettre en œuvre le Mandat Élargi conféré au Mécanisme par les dirigeants africains, dans le contexte d'un système de l'UA réformé; et que
- Le Mécanisme formule également de manière convaincante le cas du MAEP, ses réalisations et ce qui doit se passer en termes de personnel, de programmation et de budget, pour lui permettre de répondre efficacement à ces responsabilités et attentes supplémentaires.
- Le présent rapport cherche à répondre à ces questions en clarifiant et en expliquant les implications de la décision de l'Assemblée en question - connue sous le nom de «Mandat Élargi» du MAEP.

## EXPLORATION DU MANDAT ÉLARGI

Le Mandat Élargi a fait l'objet de discussions lors d'un atelier de réflexion des experts à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 10 août 2017, organisé conjointement par le Secrétariat du MAEP et l'Institut Sud-Africain des Affaires Internationales (SAIIA).

Les éléments clés du Mandat Élargi explorés étaient : l'appui des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA au MAEP et leur confiance dans la capacité de l'institution à étendre ses opérations ; un rôle du MAEP dans le renforcement et la coordination des travaux de plusieurs autres organes de suivi de la mise en œuvre de la gouvernance en Afrique (à travers les deux Agendas mais aussi au-delà) ; et étendre la couverture géographique du MAEP au-delà de ses 36 États membres volontaires actuels aux 55 pays africains.

Le Mandat Élargi aura donc des implications en termes de dotation en personnel, de programmation et de ressources que le MAEP devrait examiner attentivement. Le MAEP doit présenter à ses organes délibérants et à toute la famille de l'UA une stratégie cohérente sur la manière dont il remplira le Mandat Élargi.

L'atelier a souligné la nécessité de clarifier la portée et l'ampleur des attentes du Mandat Élargi

- si ce n'était que les aspects de gouvernance des Agendas ou leur intégralité (qui est souvent suivi par d'autres organismes). Le MAEP doit également promouvoir la bonne gouvernance dans ses propres opérations et trouver des moyens d'inclure davantage la société civile.

Plusieurs obstacles au suivi et à l'évaluation effectifs du MAEP tels qu'ils sont actuellement constitués doivent être résolus car son mandat est élargi. Ceux-ci sont notamment : la grande portée du MAEP et la lenteur du processus ; la mauvaise budgétisation, la mise en œuvre et les rapports sur les Programmes d'Action Nationaux (PAN) du MAEP ; les indicateurs de suivi de la gouvernance problématiques ; les facteurs politiques minant l'intégrité du processus du MAEP ; l'engagement indifférent et déclinant de la part des dirigeants africains envers le MAEP ; la contrainte financière ; et les faiblesses administratives au Secrétariat.

L'Atelier a également souligné la nécessité de réexaminer les indicateurs du mécanisme, dans le cadre d'un projet de réforme de son Questionnaire d'Auto-Évaluation (dernière révision en 2011). Une intervention clé a été faite pendant une présentation sur le travail effectué sur les indicateurs de la gouvernance, de la paix et de la sécurité par SHaSA, la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique.

Il existe de nombreuses synergies potentielles qui permettront au MAEP de travailler plus étroitement avec cet organe, et un Protocole d'Accord a été proposé à cet effet.

Certaines des principales forces du MAEP ont également fait l'objet de discussions, dans le but de cristalliser la valeur ajoutée du Mécanisme. Celles-ci sont : l'unicité du MAEP en tant que Mécanisme de Coopération Sud-Sud ; sa capacité à soutenir et à stimuler des réformes significatives de la gouvernance au niveau national ; sa contribution à la promotion du dialogue politique entre les Gouvernements et la société ; la création de plusieurs groupes de pairs pour partager les connaissances, les idées, les défis et les meilleures pratiques ; et l'utilisation du MAEP comme outil pour améliorer l'image d'un pays.

L'atelier a soulevé de nombreuses questions qui doivent être examinées lors de la mise en œuvre des Réformes Kagame. Le MAEP doit promouvoir une culture de conformité et tirer des enseignements d'autres initiatives multipartites telles que le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, qui prévoient davantage de sanctions en cas de non-respect. Le MAEP devrait rester fidèle à ses idéaux fondateurs et à ses documents d'orientation, tout en assumant des responsabilités supplémentaires. Il y a eu une discussion sur la façon dont le MAEP pourrait travailler plus étroitement avec la Fondation Mo Ibrahim, l'un de ses nouveaux Partenaires Stratégiques, pour explorer le classement des États, bien que cela aille à l'encontre de l'une des philosophies fondatrices du Mécanisme. Les champions sont nécessaires, mais il en va de même pour les processus d'institutionnalisation, de sorte qu'ils ne soient pas trop étroitement liés aux personnalités. Un soutien a été apporté à une «actualisation stratégique» par le MAEP afin d'évaluer les progrès, de redéfinir les priorités et de se recentrer l'approche de son 15<sup>ème</sup> Anniversaire en 2018.

L'attention a également été portée sur ce que pourrait signifier le «renforcement» du MAEP, notamment sur le renforcement des capacités, des ressources et la mise en œuvre, ainsi que sur la manière dont le MAEP peut ajouter de la valeur dans un système de l'UA plus intégré et rationalisé.

Comme le financement demeure une question importante, l'UA a pris d'importantes mesures pour instituer un prélèvement de 0,2% sur les importations éligibles de ses États Membres afin de renforcer la composante africaine de son financement, qui est actuellement trop tributaire des partenaires externes. De même, le MAEP a doublé la contribution financière minimale annuelle obligatoire de ses

États Membres à 200 000 USD. L'autofinancement est une aspiration importante, mais elle n'est peut-être pas réalisable actuellement. Il est important que le Mécanisme commence à mettre en œuvre les activités requises afin de remplir le Mandat Élargi et d'élaborer un budget en conséquence.

Il y a une adéquation considérable entre les objectifs du MAEP et les deux Agendas, et cet aspect a été reconnu dans le Plan Stratégique 2016-2020 du Mécanisme. Il y a cinq principaux domaines d'intersection : tous reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance pour favoriser le développement, la démocratie, l'inclusion et la responsabilisation ; ils ont des visions pour le long terme concernant le changement qu'ils veulent inspirer ; ils couvrent des thèmes et des aspirations similaires et ont une large portée ; ils favorisent la participation de la société civile aux efforts de politique, de gouvernance et de développement ; et tous favorisent l'interdépendance et l'intégration régionale.

### IMPLICATIONS DU MANDAT ÉLARGI

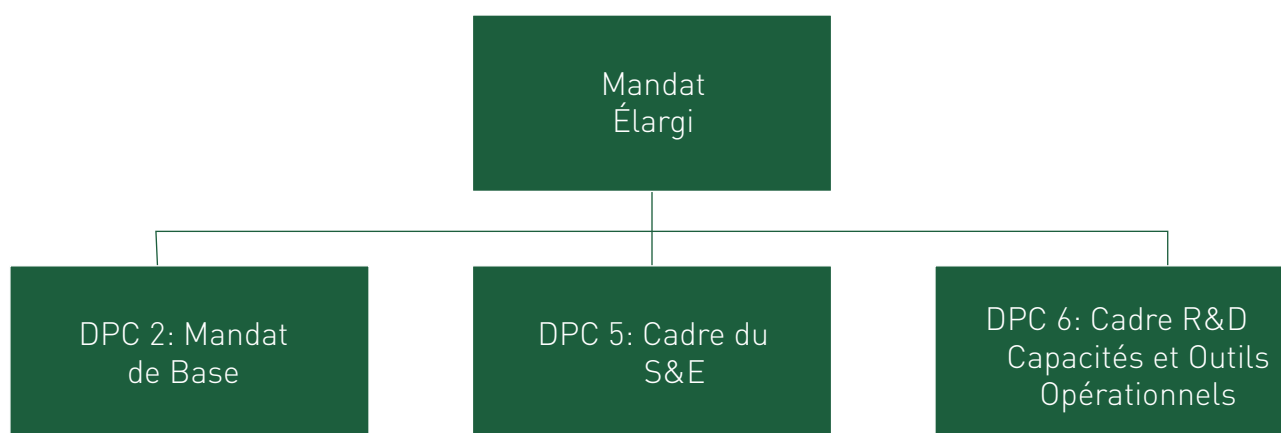
Le Mandat Élargi a des implications pour le Mandat de Base, des implications Organisationnelles, Financières, pour la Communication et le Plan Stratégique / Plan de Travail :

- Le Mandat de base du Mécanisme Continental est mis en évidence au Chapitre 3, Article 4, du Statut du MAEP, qui stipule que :

1. Le MAEP a pour mandat de promouvoir et de faciliter l'autosurveillance des États participants et de veiller à ce que leurs politiques et pratiques soient conformes aux valeurs, codes et normes politiques, économiques, de gouvernance d'entreprise et socioéconomiques convenus contenus dans la Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance Politique, Économique et d'Entreprise ; et la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, ainsi que d'autres traités, conventions et instruments pertinents adoptés par les États participants, que ce soit par l'intermédiaire de l'Union Africaine ou d'autres plateformes internationales.
2. Dans la mise en œuvre de son mandat, le MAEP a pour objectif principal de favoriser l'adoption de politiques, normes et pratiques conduisant à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, à un développement durable et inclusif, ainsi qu'à une intégration économique régionale et continentale accélérée à travers le partage d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques réussies.

Le MAEP doit modifier le Statut du MAEP avec un troisième mandat, afin de prendre des dispositions pour le Mandat Élargi. Le troisième mandat proposé (l'amendement) peut simplement stipuler que le MAEP entreprendra toute tâche qui lui est assignée par le Forum du MAEP et/ou l'Assemblée de l'UA.

**FIGURE: IMPLICATIONS DU MANDAT ÉLARGI POUR LE PLAN DE TRAVAIL**



- Les implications organisationnelles ont trait à la nécessité (i) de revoir l'organigramme du Secrétariat Continental afin de s'assurer qu'il y existe une capacité adéquate et spécialisée pour superviser la gouvernance, y compris la capacité de S&E ; (ii) de reconfigurer les structures nationales et de district des conseils/commissions de gouvernance et les secrétariats nationaux ; et (iii) d'élargir le rôle du Panel d'Éminentes Personnalités du MAEP.
- Les implications financières comprennent l'évaluation et l'optimisation de la contribution financière annuelle des États Membres, en demandant une contribution annuelle de l'UA pour couvrir les coûts du Mandat Élargi ; travailler avec les Partenaires Stratégiques et d'autres partenaires sur des projets pour assurer la fourniture de résultats concernant le Mandat Élargi, y compris des projets visant à renforcer les capacités techniques et financières des structures continentales et nationales; et mettre en œuvre des campagnes génératrices de revenus telles qu'une campagne SMS.
- Les implications liées à la communication incluent le changement de l'image de marque du MAEP pour s'assurer que le public soit conscient des nouvelles responsabilités du Mécanisme, y compris le repositionnement du MAEP. À cet égard, le 15ème Anniversaire du MAEP à commémorer en 2018 offrira une bonne opportunité pour sensibiliser le public aux travaux du MAEP à cet égard.
- En ce qui concerne les implications pour le Plan de Travail, l'opérationnalisation du Mandat Élargi avait déjà été prévue dans le Plan Stratégique du MAEP 2016-2020 ; ce qui nécessitera d'approfondir et d'intégrer le Mandat Élargi dans trois Domaines Prioritaires Clés (DPC) du Plan Stratégique, comme illustré dans la figure ci-dessus.

**Dans le cadre du Domaine Prioritaire Clé 2** «Examen et mise en œuvre du Mandat de Base du MAEP», le Mandat Élargi exige l'évaluation des «domaines de gouvernance clés» mandatés par les Chefs d'État de l'UA. Le MAEP commencera par surveiller la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD 2030 dans le cadre de ses évaluations régulières de la gouvernance.

**Dans le cadre du Domaine Prioritaire Clé 5** «Développement de Cadres et de Systèmes de Suivi et d'Évaluation», le Mandat Élargi exige que le MAEP «supervise le suivi et l'évaluation des principaux domaines de gouvernance sur le continent».

**Dans le cadre du Domaine Prioritaire Clé 6** «Amélioration des Capacités de Recherche & Développement et Amélioration des Outils Opérationnels», le Mandat Élargi exige que le MAEP devienne un Centre de Connaissances sur la Gouvernance en Afrique. Pour le Plan de Travail 2018, cela implique la collecte d'indicateurs et de données sur les principaux domaines de gouvernance du continent, en particulier ceux de tous les États Membres de l'UA.

### ÉTAPES À ENTREPRENDRE

Plusieurs étapes sont nécessaires pour la mise en œuvre du Mandat Élargi. Elles comprennent les aspects suivants:

- Améliorer l'affiliation et la portée institutionnelles : Le MAEP doit proposer un moyen de concilier les forces de son système volontaire et l'espoir que sa mission couvrira les non-membres, au-delà de sa volonté d'atteindre l'adhésion volontaire universelle. Il doit mettre l'accent sur ses membres et développer une méthodologie pour fournir une couverture à d'autres états africains. Il devrait mieux comprendre les raisons pour lesquelles les pays ne souhaitent pas adhérer au MAEP afin de répondre à ces préoccupations. Une stratégie pour les États membres récalcitrants devrait également être élaborée et mise en œuvre.
- Renouveler l'engagement politique: le MAEP a besoin de l'appui des dirigeants africains, y compris des finances et de leurs investissements dans ses objectifs et ses activités.
- Convenir de la division du travail: Il est nécessaire de faire un exercice de cartographie pour déterminer quelles entités font quoi sur les ODD, l'Agenda 2063 et d'autres questions de gouvernance et trouver le meilleur moyen d'harmoniser et de maximiser ces efforts.
- Réviser le Questionnaire et exploiter la technologie civique: le MAEP est en train de réviser son Questionnaire d'Auto-Évaluation, et il faudrait réfléchir à la manière dont cet outil peut être spécifiquement aligné sur les deux programmes. Il y a une communauté grandissante qui utilise la technologie pour promouvoir la transparence et la responsabilité. Le MAEP devrait envisager des solutions TIC pour la collecte de données, en impliquant les citoyens et en analysant les tendances. Une façon peut être de convertir le Questionnaire du MAEP en un sondage électronique, une collecte de données et un outil de recherche. Les efforts actuellement déployés par le Mécanisme à cet égard devraient être accélérés.
- Avoir de bons indicateurs: davantage de travail devrait être fait avec la communauté statistique africaine pour développer davantage ses indicateurs et ses cibles. Le MAEP doit en apprendre davantage sur le suivi des

- ODD, en termes d'indicateurs de gouvernance, de paix et de sécurité, en particulier par la communauté statistique africaine à travers SHaSA, ainsi que par la Fondation Mo Ibrahim pour réaliser des synergies à cet égard. Il serait important d'établir une base de référence fiable, de sorte que les progrès puissent être mesurés objectivement.
- Publier les rapports plus rapidement: les Rapports d'Évaluation de Pays (REP) doivent être achevés, publiés et lancés plus rapidement, conformément aux règles du MAEP. Plus le processus de publication prend du temps, plus les rapports deviennent surannés et moins dignes d'intérêt.
  - Mettre en place le Centre de Connaissances : Le MAEP a accumulé plusieurs données importantes sur la gouvernance et le développement en Afrique, mais cela est inaccessible au public. Le site Web est difficile à naviguer et il n'y a pas de bibliothèque publique pour les chercheurs. Le MAEP pourrait examiner des documents annuels sur des thèmes d'actualité et de réguliers résumés accessibles de rapports plus longs existants, ainsi que l'utilisation de portails électroniques et de bases de données interrogeables.
  - Améliorer les capacités de S&E aux niveaux continental et national : la composante Suivi et Évaluation du PAN n'a pas été réalisée de manière adéquate et, comme le MAEP assume de nouvelles responsabilités, ces faiblesses, notamment le renforcement des capacités, doivent être résolues. L'unité dédiée au Suivi et à l'Évaluation du Secrétariat du MAEP devrait être considérablement renforcée. Il est également nécessaire d'évaluer la capacité du S&E dans tous les pays, de promulguer une stratégie pour remédier aux insuffisances et partager les meilleures pratiques et les outils efficaces. Il serait important de travailler en étroite collaboration avec les institutions au niveau des pays, afin de recueillir leurs points de vue et opinions sur les défis auxquels elles sont confrontées et sur la manière de mettre en œuvre le mandat.
  - Envisager l'introduction d'une vérification indépendante des rapports sur le PAN : Il faudrait veiller à améliorer la qualité des rapports, ce qui est peu fréquent, inconsistant et mauvaise. Le MAEP pourrait envisager d'adapter le Mécanisme de Rapports Indépendants mis au point par le Partenariat pour un gouvernement Ouvert afin de vérifier les allégations d'un gouvernement dans ses rapports. Les lignes directrices facultatives communes des Nations Unies pour les Évaluations Nationales Volontaires visant à suivre la mise en œuvre et l'appropriation des ODD sont un autre bon exemple pour le suivi du PAN. Le manque de suivi du PAN est en effet une grave déficience dans la configuration actuelle du Mécanisme.
  - Articuler la valeur ajoutée du MAEP : le Mécanisme doit montrer sa valeur ajoutée pour justifier une capacité accrue. Le MAEP doit être en mesure de présenter des arguments solides et convaincants en faveur de ses avantages, réalisations et résultats.
  - Prioriser la Mobilisation des Ressources : Pour atteindre ses objectifs, le MAEP a besoin d'un financement substantiel et soutenu, qui dépend à son tour de la capacité du Mécanisme à atteindre ses objectifs et à regagner la confiance des pays. Les États doivent être tenus aux obligations financières qu'ils ont contractées lorsqu'ils ont accédé au Mécanisme et les fonds doivent provenir d'autres sources.
- En entreprenant ces démarches, le MAEP a élaboré une stratégie claire (issue de la Réunion d'Experts) sur la manière dont le Mécanisme entend exécuter le Mandat Élargi qui lui a été confié par les dirigeants africains, dans le contexte d'un système de l'UA réformé. Cela inclut une argumentation convaincante pour le Mécanisme, ses réalisations et ce qui doit être fait en termes de personnel, de programmation et de budget, pour permettre au MAEP d'assurer efficacement ces responsabilités et de répondre à ces attentes supplémentaires.

### **SE METTRE AU TRAVAIL: LE GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT**

Le MAEP a déjà commencé à travailler sur l'interprétation et la mise en œuvre du Mandat Élargi. Du 5 au 8 mars 2017, un Atelier Conjoint MAEP-AGA sur la Méthodologique a été organisé par le Secrétariat du MAEP à Johannesburg afin d'analyser les implications et les aspects pratiques du Mandat Élargi. L'Atelier a produit un document de stratégie et de cadre sur le Mandat Élargi, et a également décidé de former un Groupe de Travail Multipartite pour continuer à élaborer une marche pratique à suivre.

Le Secrétariat du MAEP coordonne cet organe composé de plusieurs organes de l'UA, y compris le NEPAD, l'AGA, l'APSA, les Partenaires Stratégiques du MAEP, ainsi que «des groupes de réflexion sélectionnés et la société civile».

Le projet de Note Conceptuelle du « Groupe de Travail sur le Mandat Élargi du MAEP sur le Suivi et l'Évaluation de l'Agenda 2063 & de l'Agenda 2030 » stipule que le Plan Stratégique du est guidé par les valeurs et les principes directeurs du MAEP tout en tenant compte des réalités nouvelles et émergentes sur le continent, y compris les Valeurs Communes de l'UA et l'Agenda 2063, ainsi que Agenda 2030. »

Les deux principaux objectifs du Groupe de Travail sont : «Définir la portée de chaque membre/organe dans le Suivi et l'Évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD 2030» et «Voir comment développer un système/cadre de S&E commun doté d'indicateurs convenus. »

Son champ d'action comprend l'ambition de «développer un projet de document de lignes directrices sur la méthodologie» sur le S&E des deux Agendas, «consolider et harmoniser les perspectives et les indicateurs africains et mondiaux» et «développer des outils et des lignes directrices pour harmoniser» le S&E des deux agendas. L'objectif est de présenter les résultats de ce travail au Forum du MAEP et à l'Assemblée de l'UA d'ici janvier 2018. Le groupe de travail reconnaît la nécessité de cartographier le travail déjà accompli par divers acteurs dans ce domaine et reconnaît la nécessité de mobiliser des fonds pour ce type de travail à partir de trois sources - les États Membres, les Partenaires Stratégiques et les Donateurs.

La première réunion officielle du Groupe de Travail Conjoint a été organisée à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'UA du milieu de l'année, le 30 juin 2017. Le Procès-Verbal de cette réunion met en lumière certaines questions clés soulevées au cours des discussions:

- La portée du Mandat Élargi - est-ce seulement sur les aspects de gouvernance des deux agendas, ou sur leur intégralité?
- La nécessité de partager les connaissances et de comprendre le travail déjà effectué dans ce domaine par de nombreuses institutions. Par exemple, la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique a travaillé sur les objectifs et les indicateurs de l'Agenda 2063 avec la Commission de l'UA. Des travaux sont également en cours sur ce volet et le suivi des ODD à la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, et la CEA et le PNUD ont travaillé sur l'alignement des deux agendas. Le NEPAD entreprend également des travaux dans ce domaine, et l'AGA travaille sur le suivi et la présentation de rapports sur la CADEG à travers le MAEP.
- Par conséquent, où le MAEP peut-il ajouter de la valeur et éviter des efforts de duplication ?
- L'importance d'impliquer les structures existantes du MAEP au niveau national a été soulignée.

La réunion a proposé que le travail du Groupe de Travail Conjoint soit prolongé jusqu'en décembre 2018 et que son mandat soit plus clairement défini. Les documents mentionnés par les parties prenantes devraient avoir été recueillis et collationnés d'ici août 2017.

## **LE MAEP EN TANT QU'OUTIL D'ALERTE PRÉCOCE**

Les documents fondateurs du MAEP et du cadre du MAEP prévoient un rôle important du Mécanisme dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. La plateforme du MAEP pour traiter des questions relatives à la résolution des conflits et à la gestion des crises est stipulée dans son propre mandat qui stipule que: «Les premiers signes d'une crise politique ou économique imminente dans un pays membre seraient une raison suffisante. Une telle évaluation peut être demandée par les Chefs d'État et de Gouvernement participants dans un esprit de serviabilité du Gouvernement concerné. »

Comme indiqué dans le Document de Base du MAEP, cet élément du mandat du Mécanisme vise à «assurer la stabilité, la paix et la sécurité, promouvoir une intégration économique plus étroite, mettre fin aux changements inconstitutionnels de Gouvernement, soutenir les droits de l'homme et maintenir la primauté du droit. En outre, «la prévention et la réduction des conflits intra et interétatiques» est l'un des objectifs spécifiques du domaine thématique de la gouvernance démocratique et politique couvert par le MAEP.

Le MAEP peut également contribuer à la prévention des conflits en Afrique car il vise à soutenir et à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique à travers le processus d'évaluation que les États Membres du MAEP mènent avec l'objectif de fournir des conseils et des recommandations avant que les crises n'éclatent.

Les Rapports d'Évaluation de Pays du MAEP servent également de signal d'alerte précoce en ce qui concerne les menaces imminentes à la paix et à la stabilité en Afrique.

## **CE RÔLE SUPPLÉMENTAIRE DU MAEP SERA RÉALISÉ, ENTRE AUTRES, À TRAVERS CE QUI SUIT :**

- a) Renforcer la capacité institutionnelle du Mécanisme, en particulier son Secrétariat Continental et ses Structures nationales ; et
- b) Assurer l'alignement stratégique du MAEP sur l'Architecture de Paix et de Sécurité en Afrique (APSA) et l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA).

## **LES ÉTAPES SUIVANTES ONT DÉJÀ ÉTÉ ENTREPRISES:**

- Collaboration avec le Bureau du Secrétaire Général des Nations Unies.
- Collaboration avec la CEA. Validation d'un document conceptuel lors d'un atelier en décembre 2017 à Addis-Abeba est en cours d'élaboration par un consultant.

- Un projet sur les élections comme meilleure pratique.

#### **FEUILLE DE ROUTE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE**

1. Une feuille de route élaborée en vue de la mise en œuvre comprend les activités suivantes pour 2018 :
2. Amender le Statut du MAEP ;
3. Réviser l'organigramme du Secrétariat Continental afin qu'il ait des capacités pour le Mandat Élargi ;
4. Mettre en place une équipe d'experts de transition

pouvant commencer à produire des résultats sur le Mandat Élargi en 2018 ;

5. Validation d'une nouvelle stratégie et d'un plan de mise en œuvre par les organes du MAEP ;
  6. Synergie et coordination avec l'AGA et l'APSA ; et
- Repositionnement du MAEP en tant qu'outil d'alerte précoce pour la prévention des conflits en Afrique.



## TABLEAU DU NIVEAU D'AVANCEMENT

ACTIVITÉ	DÉTAILS	CALENDRIER	NOTES	RECOMMANDATIONS	
1	Élaboration d'une Stratégie et d'un Cadre	Réunion d'Experts	Fait		
2	Obtenir un financement de l'UA pour le Mandat Élargi	Septembre 2018	Fait		
3	Validation par la Retraite Conjointe, le Comité de Pilotage et le Panel du MAEP	Décembre 2018	Fait		
4	Révision du Mandat de Base	Amender le Statut	Sommet de janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraite Conjointe et Approbation par le Comité de Pilotage ;</li> <li>• Lettre adressée au Conseil Juridique de la CUA</li> </ul>	
5	Révision de l'Organigramme	Amélioration des Capacités pour le Mandat Élargi	Sommet de janvier	Conclusions déjà fournies par l'UA	
6	Mise en place d'une Équipe de Transition	Amélioration Préliminaire des Capacités pour le Mandat Élargi	Décembre 2017	Le Comité de Pilotage a approuvé le 3 décembre 2017	Que l'Équipe commence les travaux le 1er mars 2018
7	Rapport d'Étape au Sommet de janvier 2018 et aux Réunions du MAEP	Rapport d'Étape pour présenter le niveau de mise en œuvre	Janvier 2018		
8	Forum sur la Méthodologie 2018 à Kigali, au Rwanda	Validation par les États Membres du MAEP			
9	Retraite Conjointe 2018	Évaluation de la mise en œuvre	Décembre 2018		
10	Synergie et Coordination avec l'AGA et l'APSA	Un Secrétariat Conjoint a été mis en place	Fait et en cours		
11	Repositionnement du MAEP en tant qu'outil d'alerte précoce	En partenariat avec l'ONU et l'APSA	En cours		



# XVII. MOBILISATION DES RESSOURCES



**Auteur:** Itumeleng Dlamini, Chef des Partenariats Stratégiques, Secrétariat Continental du MAEP

## INTRODUCTION

Compte tenu du grand nombre de ressources nécessaires pour l'exécution de son mandat ainsi que le Mandat Élargi, le MAEP vise à être une organisation plus durable. Actuellement, le MAEP dépend de la contribution annuelle des États Membres pour ses programmes et projets annuels. Étant donné la nature imprévisible des recettes provenant des contributions des États Membres, il a été décidé de mobiliser des ressources auprès de sources extérieures.

En ce qui concerne le Statut du MAEP :

Le MAEP est financé par les contributions des États Membres du MAEP, telles que déterminées de temps à autre par le Forum du MAEP. Les États Membres s'efforcent également, dans la mesure du possible, de payer des contributions spéciales au MAEP, au-delà de leurs contributions annuelles ordinaires.

Le MAEP peut recevoir des contributions financières de l'Union Africaine.

Le MAEP peut également recevoir des dons, y compris des institutions africaines et internationales et du secteur privé, selon les critères à adopter par le Forum du MAEP, à condition qu'un tel soutien ne compromette pas l'autonomie, l'indépendance, l'intégrité et l'appropriation africaine du MAEP et de tous ses processus.

Conformément aux dispositions du Statut du MAEP, plusieurs missions de prise de contact avec les parties prenantes ont été achevées pour échanger avec un réseau plus large de partenaires au développement et d'autres institutions pour rechercher et étendre la coopération avec d'autres partenaires.

## MISSIONS EFFECTUÉES

### 1. Commission de l'UA – Novembre 2017 – USD 2,1 milliards d'USD (contribution spéciale)

Le Secrétariat a effectué une Mission de Mobilisation des Ressources auprès du COREP et de la CUA en novembre 2017 pour aider le MAEP à remplir son Mandat Élargi. Le CRP a approuvé un montant annuel de 2,1 millions d'USD pour soutenir le MAEP dans cette noble cause.

### 2. Banque Africaine de Développement – USD 2,8 million d'USD confirmés..

Une Mission préparatoire a été effectuée par la BAD en décembre 2017. Une mission d'évaluation a été effectuée en Janvier 2018 pour planifier et budgétiser les projets à financer dans le cycle de financement 2018-2021. Le Conseil d'Administration de la BAD a confirmé le projet.

### 3. Fondation Mo Ibrahim – 60 000 USD

### 4. Union Européenne – 5 million d'USD..

L'UE a indiqué son engagement à financer les programmes du MAEP entre 4 millions d'USD et 5 millions d'USD. Le Secrétariat est actuellement en discussion avec l'UE.

### 5. Mission Addis Abeba : octobre 2017

- GIZ - Financement de 100 000 USD confirmé pour le projet Élections et Violence. Il a été convenu en principe que la GIZ est désireuse de travailler davantage avec le MAEP et que, par conséquent, une Mission d'Évaluation du MAEP pour ses capacités de gestion financière et d'approvisionnement doit être entreprise.
- PNUD - Reconstitution du Fonds d'Affectation Spéciale. Des plans sont en place pour travailler à la reconstitution du Fonds Fiduciaire et pour organiser des tournées conjointes de mobilisation de ressources avec le PNUD.
- Ambassades de Norvège, de Suède et de Suisse - Intérêt à coopérer confirmé. Engagement supplémentaire prévu pendant le deuxième trimestre 2018.



**PROF. EDDIE MALOKA**

**CHIEF EXECUTIVE OFFICER OF THE APRM SECRETARIAT**

# XVIII. LE MAEP COMME OUTIL D'ALERTE PRÉCOCE POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE



**Auteur:** Mary Agbebaku-Izobo, Officier Juridique, Secrétariat Continental du MAEP

## INTRODUCTION

L'Union Africaine (UA) et les Nations Unies (ONU) reconnaissent respectivement dans l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 que la paix et la sécurité constituent un défi majeur en Afrique. Cette notion a donné naissance au Cadre commun des Nations Unies et de l'Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé entre l'Union Africaine et les Nations Unies. Le partenariat appelle à des efforts de collaboration entre l'ONU et l'Union africaine visant à prévenir les conflits en Afrique et à résoudre des problèmes tels que l'abus des droits de l'homme, la pauvreté, la faim, la violence sexuelle, la marginalisation et l'impunité en Afrique. En outre, le partenariat couvre les domaines d'action clés suivants: la prévention et la médiation des conflits, la promotion de la paix, la réponse aux conflits et la lutte contre les causes profondes des conflits.

L'initiative ONU-Union africaine contribuera certainement à la consolidation de la paix et à la paix durable sur le continent, en plus de la promotion de la collaboration et de l'intégration régionale entre les pays africains. Sans aucun doute, la prévention des conflits est une condition préalable à la stabilité de l'Afrique, qui peut être atteinte, entre autres, à travers ce qui suit:

- sensibiliser aux situations de conflits éventuels ;
- mener la recherche, examiner et analyser les informations cruciales susceptibles de faire la lumière sur un conflit éventuel ;
- développer la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre des actions proactives plutôt que réactives ; et
- Donner un sens au rôle de l'UA et de ses organes dans le traitement des causes profondes des conflits aux niveaux national et continental.

## LES PROCESSUS DU MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est un pilier de l'agenda de l'UA pour la démocratie et la bonne gouvernance. Il s'agit d'un mécanisme d'autosurveillance appartenant à des Africains, adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en mars 2003 comme processus d'apprentissage par les pairs et d'autoévaluation dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de

l'Afrique (NEPAD). Le MAEP est un processus participatif axé sur les personnes qui crée une plateforme permettant aux citoyens de jouer un rôle direct dans la résolution des problèmes de gouvernance identifiés dans leur pays.

L'adhésion au MAEP est volontaire et ouverte à tous les États Membres de l'Union Africaine. Le processus d'évaluation de pays du MAEP n'a pas pour but d'ostraciser ou de punir les pays participants, et aucune condition n'est liée aux recommandations du Mécanisme. L'appropriation nationale et le leadership du processus d'évaluation par le pays en cours d'évaluation sont des caractéristiques essentielles recommandées par le MAEP. Le processus est conçu pour être ouvert et participatif, guidé par les principes de transparence, de responsabilité, de compétence technique et de crédibilité. Il est libre de toute manipulation politique.

Trente-sept (37) États membres de l'Union Africaine - représentant environ 70% de la population du continent - ont volontairement adhéré au Mécanisme depuis sa création. Vingt (21) pays membres - représentant environ 55% des pays adhérents - ont achevé leurs processus d'évaluation par les pairs et mettent actuellement en œuvre leurs Programmes d'Action Nationaux (PAN) respectifs.

Le MAEP organise un processus d'évaluation holistique qui distingue le Mécanisme des autres organes en termes d'apprentissage par les pairs, de dialogue politique indépendant et inclusif, de suivi de la conformité et de résultats. L'approche holistique du Mécanisme a le potentiel d'analyser et de révéler les causes profondes qui freinent la croissance et le développement économique de l'Afrique. Le MAEP promeut la responsabilité mutuelle et la transparence parmi les pairs dans les domaines de la gouvernance et ces caractéristiques font du MAEP une institution de gouvernance unique non seulement en Afrique, mais aussi dans le reste du monde. Ce mécanisme distingue l'Afrique du reste du monde car elle est le seul continent à avoir mis en place un système sophistiqué, complet, systématique et rigoureux d'auto-évaluation de pays et d'évaluation externe par les pairs au plus haut niveau.

Le processus du MAEP soumet les États membres à une

évaluation approfondie dans les domaines de la Démocratie et de la Gouvernance Politique, de la Gouvernance et de la Gestion Économiques, de la Gouvernance d'Entreprise et du Développement Socio-Économique.

### QUESTIONS TRANSVERSALES DU MAEP

Contrairement aux autres processus d'évaluation, l'analyse de la gouvernance par le MAEP dans les pays évalués par les pairs montre l'existence de défis communs en matière de gouvernance. Les goulets d'étranglement en matière de gouvernance les plus récurrents identifiés, communément appelés questions transversales, sont des conflits liés à la diversité, aux processus électoraux, à l'inégalité entre les sexes, à la corruption, au chômage des jeunes, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces facteurs de gouvernance structurelle sont très controversés et ils constituent un catalyseur potentiel d'instabilité politique et de conflits sur le continent.

Compte tenu de ce qui précède, le MAEP a le potentiel de servir de système d'alerte précoce pour anticiper l'apparition de conflits liés à la gouvernance et contribuer à la prévention des crises / conflits nationaux imminents sur le continent. En effet, il y a eu des cas où les rapports du MAEP ont mis en évidence les questions de paix et de sécurité au cours des missions d'évaluation qui sont devenues une réalité des mois ou des années plus tard.

En ce qui concerne les questions de conflits et d'insécurité, les documents fondateurs du MAEP et le cadre du MAEP prévoient un rôle significatif du MAEP dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits tel que stipulé dans le mandat du Mécanisme, qui stipule que : « Les premiers signes d'une crise politique ou économique imminente dans un pays membre constituent également une raison suffisante pour instituer une évaluation. Cette évaluation peut être requise par les chefs d'État et de Gouvernement participants dans un esprit de bienfaisance envers le Gouvernement concerné. » Ce mandat est né du programme de l'UA visant à assurer la stabilité, la paix et la sécurité, à promouvoir une intégration économique plus étroite, à mettre fin aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, à soutenir les droits de l'homme et à maintenir la primauté du droit la bonne gouvernance. Évidemment, la prévention, la gestion et la résolution de conflits intra et interétatiques figurent parmi les objectifs spécifiques du domaine thématique sur la démocratie et la gouvernance politique couverts par le MAEP. En effet, le MAEP peut contribuer à la prévention des conflits en Afrique en promouvant et en renforçant la bonne gouvernance sur le continent à travers le processus d'évaluation, qui offre des opportunités de conseils et de recommandations avant que les crises ne se multiplient.

Il convient de rappeler qu'en août 2016, dans le cadre du processus de revitalisation du MAEP, les chefs d'État et de gouvernement du MAEP ont adopté le Plan stratégique du MAEP (2016-2020) comme élément clé du programme de revitalisation du Mécanisme. L'un des objectifs importants du Plan stratégique du MAEP est d'examiner et de mettre aux produits de connaissance légitimes sur les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP. Un pôle de connaissances est en cours de création et comprendra une grande variété de documents de politique électroniques, de documents de recherche et d'autres documents institutionnels de l'UA.

### DÉFIS AUXQUELS LE MAEP EST CONFRONTÉ

Un défi majeur, cependant, est que même si le MAEP a le potentiel de servir d'outil de prévention des conflits ou d'alerte précoce, le Mécanisme n'a pas pleinement tiré parti de ce qu'il peut faire en Afrique et pour l'Afrique en raison de plusieurs facteurs tels que :

- La capacité institutionnelle limitée du MAEP - son Secrétariat continental et ses structures nationales ;
- Les contraintes budgétaires du Mécanisme ; et
- Le mauvais suivi de la mise en œuvre des recommandations du processus d'évaluation du MAEP.

### LE MAEP EN TANT QU'OUTIL DE PRÉVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE

Pour relever les défis auxquels le MAEP est confronté, ce qui suit est recommandé :

1. S'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique. À cet égard :
  - i. Les rapports d'évaluation de pays du MAEP ont été identifiés comme des outils de référence sur les causes profondes des conflits en Afrique.
  - ii. Les pays qui ont fait l'objet des évaluations du MAEP peuvent être aidés pour mettre en œuvre leurs programmes nationaux (PAN) afin de s'attaquer aux causes profondes des crises imminentes.
  - iii. Les États membres du MAEP peuvent partager les meilleures pratiques en matière de prévention de conflits en Afrique.
2. Alerte précoce et action rapide :
  - i. Utiliser le mandat du MAEP pour identifier les premiers signes d'une crise politique imminente ou économique dans les États membres, comme souligné plus haut, dans le traitement des questions relatives à la gestion et à la résolution des conflits.
3. Les élections comme une Meilleure Pratique, pas une source de conflit : L'objectif de ce projet est d'examiner les élections et la violence en Afrique en mettant l'accent sur les élections comme source d'instabilité et de conflit en Afrique.
  - i. Le MAEP prépare actuellement un projet sur les Élections et la Violence en Afrique : Gestion de l'Ordre

Démocratique ». Ce projet est une activité conjointe gérée par le Secrétariat Conjoint AGA-APSA-MAEP, qui alimentera l'initiative phare de l'Agenda 2063 visant à Faire Taire les Armes d'ici 2020.

### **LA VOIE À SUIVRE CONCERNANT LE MAEP EN TANT QU'OUTIL DE PRÉVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE**

1. Les causes profondes des conflits seront abordées à travers :

- a) Le renforcement des capacités au niveau des Bureaux Nationaux du MAEP en vue de la mise en œuvre du Programme d'Action National.
- b) Cinq Dialogues Régionaux (sur une période de trois ans) sur le partage des meilleures pratiques entre les États membres du MAEP.
- c) Un Dialogue Continental Annuel.
- d) Produits des Connaissances (études par pays dans cinq États membres du MAEP, une étude continentale et deux études régionales).

1.1 Alerte précoce et action rapide

- a) Les missions du MAEP dans les pays faisant face à des crises imminentes.

1.2 Les élections comme une meilleure pratique

- a) Dialogue Annuel de Haut Niveau des Chefs d'État.
- b) Réseau des meilleures pratiques au niveau des chefs d'État (cinq pays pilotes).

1.3 Harmonisation avec les organes de l'UA

- a) Retraite Annuelle Conjointe - Panel du MAEP-Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et le Groupe des Sages.
- b) Réunions trimestrielles du Secrétariat conjoint APSA-AGA-MAEP en vue de l'harmonisation et l'alignement des plans de travail.
- a) Événement Annuel de Haut Niveau Mois de l'Afrique avec le Groupe Afrique au siège des Nations Unies à New York, axé sur le thème général de la gouvernance comme outil de prévention des conflits en Afrique.



# XIX. LE MAEP COMME OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AGENDA 2063 ET DE L'AGENDA 2030 DE L'ONU



**Auteur:** Jean-Yves Adou, Chef de l'Unité de Gestion des Connaissances, du Suivi et de l'Évaluation, Secrétariat Continental du MAEP

## INTRODUCTION

Le concept de développement a été révélé par une prise de conscience du phénomène du sous-développement et le premier apparaît comme une solution nécessaire au second (Freyssinet J., 1966). Toutefois, sans une conception appropriée des programmes de développement, et un suivi et une évaluation appropriés et rigoureux de leur mise en œuvre, les efforts visant à vaincre le sous-développement et à réduire la pauvreté resteront vains. C'est pourquoi en Afrique, suite à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en mai 1963, plusieurs programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre sur le continent avec des méthodes de conception et d'approche plus ou moins adaptées aux besoins à ce moment-là. En dépit de leur pertinence, les premiers programmes de développement ont été principalement élaborés et mis en œuvre sans véritable implication et appropriation par les Africains eux-mêmes. En 2002 cependant, avec la philosophie de la renaissance africaine, les dirigeants africains ont décidé de s'orienter vers le développement en supplantant l'OUA avec l'Union Africaine et en créant le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les deux ayant été lancés au cours de la même année à Durban, en Afrique du Sud. Par la suite, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) a également été mis en place en tant qu'instrument pour promouvoir la bonne gouvernance et faciliter la mise en œuvre du NEPAD. Le MAEP a été conçu pour encourager les États membres de l'UA à adopter des politiques, des normes, des codes et des pratiques qui conduisent à la stabilité politique, à une croissance économique robuste et au développement socioéconomique durable du continent ainsi qu'à une intégration continentale et régionale accélérée. Toutefois, il y a eu un changement de paradigme à partir de 2010 avec l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en 2013 et de l'Agenda 2030 des Nations Unies en 2015. Pour maintenir la cohérence avec ce changement de paradigme, le NEPAD a été complètement restructuré et intégré au sein des structures et processus de l'Union Africaine. Le MAEP lui a emboîté le pas et a été restructuré en 2015. En 2017, il a reçu le Mandat Élargi pour suivre et évaluer l'Agenda 2063

et l'Agenda 2030. La décision des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine d'étendre le mandat du MAEP au suivi et à l'évaluation des principaux domaines de gouvernance et de son repositionnement en tant qu'acteur clé dans le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Dans quels domaines le MAEP a-t-il un avantage comparatif unique par rapport aux autres acteurs dans le domaine de la gouvernance ? Quels obstacles doivent être franchis pour permettre au MAEP de jouer pleinement et efficacement son rôle d'outil de suivi et d'évaluation des deux programmes ? Quels partenariats le MAEP doit-il établir et quelles synergies doit-il développer pour exécuter son nouveau mandat ? Ce sont-là les questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre.

## I. LE MAEP, UN INSTRUMENT IDÉAL POUR LE SUIVI DE L'AGENDA 2063 ET DE L'AGENDA 2030 SUR LE DÉVELOPPEMENT

Plusieurs facteurs montrent que le MAEP est l'instrument naturel de suivi et d'évaluation du continent pour l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030. Tout d'abord, le MAEP est un mécanisme de suivi fondé sur la collecte, le traitement, la consolidation et la diffusion régulière d'informations sur la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux. Son processus national d'auto-évaluation et ses missions d'évaluation effectuées par le Secrétariat du MAEP jouent le rôle de suivi du mécanisme. Par conséquent, le MAEP est en soi un système de suivi et d'évaluation qui rend compte directement au Forum des Chefs d'État et de Gouvernement et à l'Assemblée de l'Union Africaine. Les documents présentés au Forum et à l'Assemblée sont un résumé des résultats de l'analyse des informations provenant de divers acteurs et systèmes nationaux.

Le deuxième facteur qui agit en faveur du MAEP est sa vision à long terme. Le MAEP a été conçu comme un mécanisme à long terme avec des phases successives de cinq ans à la fin desquelles un pays doit être évalué conformément aux documents de base. Ceci est conforme aux visions à long terme de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 avec des échéances et des échéances différentes : 50 ans (subdivisés

en phases de 10 ans) pour l'Agenda 2063 et 15 ans pour l'Agenda 2030.

Le domaine de compétence ou la portée du MAEP est un autre facteur qui fait pencher la balance en sa faveur en tant qu'outil de suivi et d'évaluation des deux agendas pour le développement de

Le MAEP est transversal dans ses activités et traite de la gouvernance dans tous les domaines couverts par les deux agendas, à savoir les aspects politiques et démocratiques, la gestion et la gouvernance économique et le développement socio-économique. En plus des composantes politiques, démocratiques et de développement, le MAEP traite également de la gouvernance d'entreprise.

La méthodologie du MAEP est encore un autre facteur qui la place au-dessus des autres. L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions identifiées dans les Programmes d'Action Nationaux du MAEP sont inclusifs et impliquent tous les acteurs de la société, à savoir l'exécutif et les différents départements techniques, le législatif, le judiciaire, la société civile, le secteur privé et les partis politiques et tous les segments sociaux nationaux. Puisque les deux agendas prônent l'idéologie de ne retirer personne du processus de développement, le mécanisme, avec sa stratégie globale, est l'instrument idéal pour le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. Le MAEP est également bien structuré et institutionnalisé dans les États Membres et au lieu de mettre en place de nouvelles structures de suivi et d'évaluation de ces deux agendas clés du continent, il est utile de s'appuyer sur ce qui existe déjà et le MAEP est l'instrument idéal et qui est reconnu sur le continent et par les États Membres. Le MAEP a un avantage comparatif unique par rapport aux autres mécanismes de suivi et d'évaluation. Grâce à l'implication personnelle des Chefs d'État et de Gouvernement dans le processus au niveau national, le MAEP est capable de rassembler et d'analyser des informations sensibles dans tous les domaines, ce que les autres instruments de suivi et d'évaluation trouveront difficile à faire.

Le choix des Chefs d'État et de Gouvernement de nommer le MAEP pour assurer la mise en œuvre et de superviser le suivi et l'évaluation dans les domaines clés de la gouvernance sur le continent a été, sans aucun doute, motivé par les arguments susmentionnés.

## **II. CONTRAINTES ET DÉFIS À RELEVER DU MAEP POUR UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION EFFICACES DE L'AGENDA 2063 ET DE L'AGENDA 2030**

Quoique le MAEP soit l'instrument approprié pour suivre les

Agenda 2063 et 2030 du développement durable, un choix confirmé par la décision des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA prise lors de leur 28<sup>ème</sup> Assemblée, il reste confronté à d'énormes contraintes et défis pour assurer le Mandat Élargi. Ces contraintes et défis sont notamment la non-participation de certains États Membres de l'Union Africaine au mécanisme. En effet, seulement 36 des 55 États Membres de l'Union Africaine ont adhéré au Mécanisme ; ce qui peut restreindre les activités du MAEP, spécialement en ce qui concerne son Mandat Élargi, dans les États non Membres. L'un des objectifs du Plan Stratégique du MAEP pour la période 2016-2020 est d'amener tous les États Membres de l'UA à adhérer au mécanisme. Le MAEP devra accélérer le plaidoyer pour une adhésion universelle des États Membres de l'UA au mécanisme.

Le renforcement des capacités des structures du MAEP aux niveaux national et continental est un autre défi qui doit être relevé. En ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles, le MAEP doit institutionnaliser, soutenir et harmoniser ses structures dans tous les États et réviser les décrets et d'autres instruments juridiques établissant ces structures afin d'incorporer la composante du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Le MAEP doit également créer une petite Unité du Suivi et de l'Évaluation dans chaque secrétariat qui mènera des activités dans ce domaine et coordonnera le partenariat avec d'autres structures impliquées dans la collecte régulière d'informations sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Ces unités recevront du matériel, du personnel, de la formation et un budget suffisant pour assurer efficacement leurs fonctions de suivi et d'évaluation.

Les moyens financiers du mécanisme doivent également être renforcés. Le MAEP devrait se voir accorder des ressources adéquates qui lui permettront de mener à bien ses activités de base et d'assurer efficacement son nouveau Mandat Élargi. Malgré l'augmentation de la contribution annuelle des États membres, qui est passée de 100 000 dollars à 200 000 dollars par an, le MAEP fait toujours face à un déficit de financement de ses activités en raison du niveau élevé des arriérés de contributions des États Membres. Pour permettre au MAEP de remplir efficacement son nouveau mandat, de nouvelles sources de financement doivent être explorées, en particulier le financement du budget général de l'Union Africaine déjà prévu dans le Statut du MAEP ainsi que le financement du secteur privé et des fondations. Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources des Partenaires Stratégiques et techniques doit également être renforcé.



### III. PARTENARIAT ET COORDINATION

Pour le nouveau mandat confié par les Chefs d'État et de Gouvernement de suivre et d'évaluer l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030, le MAEP devra établir des liens de coopération avec toutes les parties prenantes ayant un mandat plus ou moins similaire dans ce domaine.

Au niveau continental, le MAEP devra collaborer avec le NEPAD, qui a également pour mandat de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux côtés de la Commission de l'Union Africaine, des Partenaires Stratégiques, notamment la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et tous les autres acteurs concernés qui sont membres de l'Architecture de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique. Dans le cadre du développement du système de suivi et d'évaluation du MAEP, une équipe spéciale composée de représentants des institutions susmentionnées a déjà été créée pour assurer l'harmonisation des actions menées par ces différentes institutions en vue d'un système mondial intégré de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

Au niveau régional, le MAEP devra travailler en étroite collaboration avec les Communautés Économiques Régionales (CER) qui sont les piliers de l'Union Africaine et dont certaines, en particulier la CEDEAO, sont très avancées dans la gestion des systèmes d'alerte précoce. Le MAEP pourrait fournir aux CER l'expérience acquise aux niveaux national et continental, et utiliser les CER pour obtenir des informations auprès des États non membres du MAEP. Un système de collaboration devrait être établi entre le Secrétariat Continental du MAEP et les CER en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

Au niveau des pays, les structures nationales du MAEP, notamment les Conseils Nationaux de Gouvernance, devraient travailler avec les systèmes nationaux déjà établis

pour suivre et évaluer l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030. Ces systèmes sont les Instituts Nationaux de la Statistique qui ont pour mandat de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030, et les départements de planification du développement. Sans la collaboration étroite de ces systèmes, il sera difficile pour le MAEP de remplir le mandat supplémentaire qui lui a été confié, à savoir assurer la mise en œuvre des actions de gouvernance et superviser le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda du développement 2030.

### CONCLUSION

Le MAEP est l'instrument naturel de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement. Plusieurs arguments sous-tendent le choix du MAEP par les Chefs d'État et de Gouvernement. Le MAEP est en soi un mécanisme de suivi et d'évaluation dont le champ de compétence couvre celui des deux agendas. Le MAEP a déjà des structures fonctionnelles établies dans les États qui doivent être étendues à tous les États de l'UA dans le cadre de l'adhésion universelle. Le MAEP possède une vaste expérience en matière de collecte et d'évaluation. De même, évaluer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 revient intrinsèquement à évaluer la gouvernance de ces deux agendas. Ce n'est donc pas un hasard si ce mandat lui a été confié par les Chefs d'État. Toutefois, pour s'acquitter efficacement de ce mandat, le MAEP doit être renforcé tel que proposé dans le Rapport du Président Kagame et devrait travailler avec toutes les institutions et systèmes déjà établis pour éviter la duplication des efforts et le gaspillage des ressources disponibles pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda du Développement 2030.



# XX. REPENSER LE CADRE DE LA RECHERCHE DU MAEP SUR LA GOUVERNANCE



**Auteur:** McBride Nkhalamba, Chef de l'Unité de la Recherche Thématique, Secrétariat Continental du MAEP

Ce Document de Réflexion propose des changements au cadre conceptuel et de recherche du MAEP sur l'évaluation de la gouvernance afin de renforcer son alignement sur la compréhension endogène africaine actuelle de la gouvernance publique. Dans ce contexte, une telle compréhension est soulignée par la philosophie centrale du MAEP des États africains assumant la responsabilité de leur propre développement et autocontrôlant leur conformité aux valeurs, normes et codes de gouvernance convenus. Pour mener à bien cette tâche, le Document de Réflexion analyse les éléments clés de la gouvernance et la distinction dans l'approche à la recherche sur la gouvernance entre les universitaires et les praticiens. Il plaide en faveur d'un passage de la recherche académique à la recherche pratique qui met l'accent sur les dimensions politico-administratives de la gouvernance avant les résultats et les impacts de celle-ci.

Définir la recherche est, traditionnellement, la tâche de l'université, mais la définition de la recherche sur la gouvernance a attiré une attention égale de la part des universitaires et des praticiens. Les praticiens sont d'avis que la recherche sur la gouvernance doit principalement servir à informer la gouvernance dans le but d'influencer sa pratique. Une telle réflexion est illustrée ici par le Dr Khabele Matlosa, qui soutient que les efforts de recherche doivent avoir pour objectif «des résultats concrets en termes d'influence ou de changement de comportements et de perspectives politiques dans le cadre de la transformation positive de la société». Il définit la gouvernance comme «l'art et le processus de gouvernance» et se réfère à la définition de la gouvernance du PNUD qui stipule que «c'est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative nécessaire pour gérer les affaires d'une nation» ...et comme le processus par lequel les décisions sont prises et mises en œuvre ou non mises en œuvre. Au sein du Gouvernement, la gouvernance est donc le processus par lequel les institutions publiques gèrent les affaires publiques et gèrent les ressources publiques ».

Une consolidation des diverses définitions de la gouvernance indique que les universitaires et les praticiens comprennent la gouvernance comme se référant à l'exercice de l'autorité dans trois dimensions : politique, économique et administrative. Le PNUD définit ces dimensions en se référant à la «gouvernance politique» comme processus de prise de décision de formuler la politique (établissement de

politiques) et la «gouvernance administrative» en tant que système de mise en œuvre des politiques. Enfin, la définition de la gouvernance économique est définie comme les processus décisionnels qui affectent les activités économiques d'un pays et ses relations avec les autres économies.

Au niveau conceptuel et opérationnel, l'évaluation de la gouvernance du MAEP est conforme à ces définitions qui sont essentielles et lui confèrent une orientation prédominante de la «gouvernance publique». L'OCDE définit la gouvernance publique comme «les dispositions formelles et informelles qui déterminent comment les décisions publiques sont prises et comment les actions publiques sont menées, du point de vue du maintien des valeurs constitutionnelles d'un pays faisant face aux problèmes et aux environnements changeants ». Il met l'accent sur les dimensions politico-administratives de la gouvernance.

Afin d'apprécier l'évaluation de la gouvernance du MAEP en tant que cadre de recherche méthodologiquement distinct, avec des fondements épistémologiques uniques, un examen des typologies de recherche est nécessaire. Ce Document de Réflexion utilise une typologie fondée sur trois critères: i) Qu'est-ce qui est évalué: gouvernance générale ou aspects spécifiques ? ii). Quelles sont les approches adoptées pour évaluer les données et l'analyse: approches quantitatives, qualitatives et / ou politiques ? iii) Quel rôle jouent les pays en cours d'évaluation dans le processus d'évaluation ? Le cadre proposé dans ce Document de Réflexion répond aux trois critères de la recherche en matière de gouvernance, qui examine «ce qui est évalué», le cadre analytique utilisé dans l'évaluation et l'agence ou le rôle du pays évalué dans le processus du MAEP. L'utilisation de cette typologie implique l'application des trois critères aux éléments politico-administratifs de gouvernance discutés précédemment : l'autorité, le système, le processus et les institutions. En termes plus spécifiques, une telle évaluation du MAEP se référerait essentiellement à l'objet de son mandat qui est de «favoriser l'adoption de politiques et de pratiques qui conduisent à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, au développement durable et inclusif, ainsi qu'à l'accélération de l'intégration économique régionale et continentale ».

Le mandat met l'accent sur les «modalités de prise de décision et d'action publiques», qui sont toutes deux des

éléments politico-administratifs. En conséquence, il est plausible de proposer que le cadre de recherche sur la gouvernance du MAEP mette l'accent sur les aspects politico-administratifs de la gouvernance. L'objectif principal de la recherche sur la gouvernance du MAEP serait donc d'interroger la façon dont les dispositions politico-administratives dans un pays affectent la conduite des affaires dans les sphères économique, corporative, sociale et politique.

La logique de la proposition ci-dessus est évidente dans la définition de «recherche sur la gouvernance économique» proposée par l'Académie Royale Suédoise des Sciences, qui soutient que la recherche sur la gouvernance économique vise à comprendre la nature des institutions en tenant compte des problèmes économiques sous-jacents qu'ils gèrent. L'Académie définit les institutions comme des ensembles de règles qui régissent l'interaction humaine, dans le but principal de faciliter la production et l'échange.

À cet égard, et dans la recherche d'un cadre mieux ciblé pour la recherche en gouvernance du MAEP, le Document de Réflexion propose d'examiner le cadre d'évaluation / de recherche de la gouvernance du MAEP afin de s'assurer que l'aspect politico-administratif des institutions priment sur les résultats et l'impact. Les évaluations doivent porter sur des processus, des systèmes et la façon dont l'autorité est acquise et exercée dans la détermination et la mise en œuvre des politiques publiques. Le cadre de recherche sur la gouvernance du MAEP doit donc mettre l'accent sur l'approche de l'évaluation de la performance sectorielle axée sur les résultats et l'impact qui caractérise actuellement les évaluations de pays. Au lieu de cela, le cadre doit mettre l'accent sur une approche d'évaluation politico-administrative axée sur les institutions : les mécanismes, les systèmes, les processus et les acteurs employés dans l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative. Il est important de mentionner, cependant, que les énoncés sommaires de l'orientation conceptuelle des domaines thématiques dans le questionnaire du MAEP, ont une résonance suffisante avec l'accent sur l'approche institutionnelle politico-administrative avancée dans ce Document de Réflexion. Par exemple, le cadre conceptuel du thème Démocratie et Gouvernance Politique est axé sur trois aspects. Le premier est de déterminer si un pays a un cadre garanti de droits des citoyens égaux, le second est la preuve de la promotion des institutions du Gouvernement représentatif et responsable, et le troisième a trait aux dispositions de sauvegarde d'une société civile dynamique. Ces domaines d'intérêt sont évalués pour déterminer leur alignement sur la démocratie constitutionnelle et la primauté du droit, la séparation des pouvoirs ; la prévention et la réduction des conflits intra et interétatiques ; la promotion et la protection des droits civils et politiques ; assurer une prestation de services publics responsable, efficiente et efficace aux niveaux national et décentralisé ; la

promotion et la protection des droits des femmes, des enfants, des adolescents et des groupes vulnérables. Toutefois, cette attention n'est pas suffisamment reflétée dans les questions et les indicateurs.

De même, le domaine thématique Gouvernance et Gestion Économiques se caractérise par une approche multidimensionnelle axée sur des actions, des politiques et des programmes des autorités économiques concernées (État, agences de réglementation et, dans une moindre mesure, les entreprises et les organisations professionnelles), adoptent et mettent en œuvre dans la gestion d'une économie. Cette approche conceptuelle reconnaît qu'une économie dynamique n'est pas suffisante en soi, mais qu'elle doit être complétée par des systèmes et des institutions appropriés qui assurent le bon fonctionnement des marchés, la lutte contre la corruption, la régulation des flux de capitaux et la répartition équitable des richesses pour répondre aux besoins des populations. L'implication totale et entière des citoyens dans la conceptualisation, la formulation et la mise en œuvre des politiques est également reconnue comme un principe important favorisant la propriété partagée de l'économie. Comme dans le cas du thème Démocratie et Gouvernance Politique, la traduction de cet axe conceptuel en indicateurs et questions pertinents a été insuffisante. Par exemple, Objectif 2 : Concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques pour le développement durable, Question 1: Décrire la vision / politique économique du pays. Quels sont les principaux défis dans la réalisation de cette vision économique? Elle est évaluée à travers un ensemble d'indicateurs de résultats / impacts économiques. Ce sont: les tendances moyennes de l'inflation; le PIB réel et la croissance du PNB par habitant ; le Déficit budgétaire par rapport au PIB ; le ratio du service de la dette par rapport aux recettes, la part de la dette intérieure par rapport à la dette totale ; le total de la dette par rapport aux exportations ; la dette totale par rapport au PIB ; la part du budget total alloué aux secteurs sociaux ; le déficit budgétaire moyen financé par la Banque Centrale ; le crédit moyen aux secteurs privé et public; et chômage. Comme vous le constaterez, aucun des indicateurs ci-dessus n'évalue l'intégrité ou les processus institutionnels.

Les ajustements dans le cadre de la recherche du MAEP seraient donc une révision des indicateurs et des questions du Questionnaire du MAEP. Une telle révision impliquerait un audit des questions, des indicateurs et de l'élaboration d'un cadre analytique, souligné par une focalisation délibérée sur l'évaluation des institutions et des processus menant à chaque domaine thématique.

# XXI. RAPPORT RELATIF À LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

**Auteur:** Itumeleng Dlamini, Chef des Partenariats Stratégiques, Secrétariat Continental du MAEP



## INTRODUCTION

Le MAEP a effectué 21 évaluations de pays comprenant des évaluations ayant trait à l'un des piliers: évaluer le niveau de conformité aux normes et pratiques de gouvernance d'entreprise dans les États membres. Les résultats des évaluations ont indiqué un haut niveau de non-conformité aux règles de Gouvernance d'Entreprise des pays où les États membres ont mis en place un cadre de gouvernance d'entreprise; ou que certains États membres n'ont pas mis en place de cadre de gouvernance d'entreprise.

## CONCLUSIONS DES ÉVALUATIONS DU MAEP CONCERNANT L'ÉTAT DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE EN AFRIQUE

Les résultats des évaluations ont également révélé des points communs entre les défis auxquels sont confrontés les États membres en ce qui concerne le respect des normes de gouvernance d'entreprise. Les conclusions des évaluations du MAEP révèlent que:

- Le secteur privé est largement dominé par le secteur informel et les petites et moyennes entreprises (PME)
- Les organisations présentent les caractéristiques des différentes étapes de l'adoption d'une bonne gouvernance d'entreprise en fonction de la taille et de l'industrie ;
- En ce qui concerne le secteur des PME, il n'y a pratiquement pas de normes et de pratiques de gouvernance d'entreprise. Les entreprises du secteur informel et les PME font face à plusieurs contraintes pour faire des affaires, notamment le manque de compétences et de capacités, l'accès et le coût du crédit.
- La majorité de grandes entreprises, surtout, dans le secteur financier, adhèrent aux normes.
- En règle générale, les entreprises d'État (EE) opèrent dans des secteurs clés de l'économie. Cependant, les dispositifs de gouvernance restent faibles et font face à diverses contraintes de capacités, notamment des contraintes de ressources humaines et financières. Les réformes dans le secteur des entreprises publiques sont nécessaires pour résoudre les problèmes de gouvernance, de capacités et de ressources. Il est nécessaire: d'adopter des normes de meilleures

pratiques pour les entreprises d'État qui incluent la transparence des nominations et la professionnalisation des conseils d'administration; des codes éthiques et de conduite et l'applicabilité de ces évaluations de la performance, en veillant à la conformité avec la comptabilité, les exigences en termes de rapports financiers.

- D'ordinaire, les cadres de gouvernance d'entreprise qui existent dans certains États membres sont de loin empruntés aux principes des normes occidentales/mondiales de la gouvernance d'entreprise qui ont tendance à être applicables aux environnements d'affaires qui existent dans les pays développés.

## PROJETS DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DU MAEP:

### 1. Développement des Principes et des Lignes Directrices Africains en matière Gouvernance d'Entreprise

- Compte tenu des conclusions consistantes du MAEP soulignant les défis en matière de gouvernance d'entreprise sur le continent, le Secrétariat du MAEP commencera par l'élaboration des Principes Directeurs de l'UA sur la Gouvernance d'entreprise qui sont destinés à guider les pays et à fournir des lignes directrices minimales pour la conformité avec les normes de gouvernance d'entreprise. Le développement des Principes Africains doit :
- identifier les principaux «enjeux» pertinents pour le domaine issus de la recherche sur la gouvernance d'entreprise sur le continent,
- produire un cadre pour les principes directeurs de l'UA sur la Gouvernance d'Entreprise; et
- produire un cadre pour la boîte à Outils sur les exigences minimales en matière de Gouvernance d'Entreprise à l'intention des États Membres.

Le développement des Principes de l'UA est entrepris en reconnaissance du fait que les défis existants au sein des États membres en matière de Gouvernance d'Entreprise, exigent une solution qui répond aux défis uniques auxquels le secteur privé fait face sur le continent.

## 2. Régionalisation du Réseau OCDE/MAEP sur la Gouvernance d'Entreprise des Entreprises publiques au sein de la SADC

En 2005, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a publié des Directives sur la Gouvernance des Entreprises Publiques qui servent désormais de référence mondiale pour les pays qui introduisent des réformes en matière de gouvernance dans le secteur des entreprises publiques.

En 2008, l'OCDE a organisé la première réunion du réseau à l'intention des Entreprises Publiques au sein de la SADC, au Cap, co-organisée par le Trésor National sud-africain, l'OCDE et la Banque de Développement d'Afrique Australe - avec un financement de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au développement.

Les réunions subséquentes qui ont eu lieu étaient:

2009, Mozambique  
2012, Midrand  
2013, Swakopmund  
2014, Lusaka  
2015, Victoria Falls

### ÉTAT ACTUEL DU RÉSEAU

En 2016, le financement du Réseau par l'OCDE a été arrêté et le Secrétariat du Réseau Entreprises Publiques de la SADC demeure inactif depuis la dernière réunion en 2015. Au fil des années, le MAEP a proposé que le Secrétariat du Réseau soit situé sur le Continent et que les activités du réseau de la SADC soient la propriété du Continent. En tant que tel, le MAEP a proposé d'assumer le rôle de Secrétariat au lieu que ce soit l'OCDE, faisant ainsi de l'OCDE un partenaire technique du MAEP.

### RÔLE DU MAEP EN TANT QUE SECRÉTARIAT DU RÉSEAU DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Le MAEP a commencé avec des plans pour jouer le rôle suivant en ce qui concerne le Réseau des Entreprises Publiques :
- Servir d'ancre du Réseau des Entreprises Publiques de la SADC
- Coordonner le dialogue politique entre les pays de la SADC en matière de gouvernance des Entreprises Publiques
- Mettre en place un groupe de pairs, d'experts, de décideurs qui peuvent développer des liens pour promouvoir des réformes dans la région
- Sensibiliser les parties prenantes concernées sur les avantages associés à une bonne gouvernance d'entreprise
- Évaluer les cadres de politique de gouvernance d'entreprise des entreprises publiques dans les pays participants.
- Influencer l'élaboration des politiques en fournissant un forum dans lequel les décideurs, les praticiens et les experts peuvent partager leurs connaissances et expériences entre eux et avec leurs homologues de l'OCDE pour soutenir des réformes efficaces.

Le MAEP et l'île Maurice organiseront conjointement la 10ème réunion du Réseau à Maurice et le lancement du Réseau des Entreprises Publiques du MAEP sur la Gouvernance d'Entreprise au sein de la SADC

# XXII. ÉVALUATION CIBLÉE DU MAEP

**Auteur:** Dr Koffi Adorgloh, Coordination de Pays, Secrétariat Continental du



L'Évaluation Ciblée (EC) ou l'Examen Ciblé (EC) est une nouvelle gamme de produits ou de services pour les États Membres dans le portefeuille de produits du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).

## CONTEXTE

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs est un organisme spécialisé de l'Union Africaine. Il a pour mandat de veiller à ce que les politiques et les pratiques des États Membres participants respectent les valeurs convenues en matière de gouvernance politique, économique et institutionnelle et soient respectées dans les codes et les normes de la Déclaration sur la Gouvernance Démocratique, Politique, Économique et d'entreprise.

En tant qu'institution récente (2004), le MAEP est un instrument d'autosurveillance mutuellement convenu des Gouvernements des États Membres pour encourager l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui mènent à la stabilité politique, à une croissance économique robuste, au développement durable et à une intégration économique à travers le partage d'expérience et le renforcement des bonnes pratiques qui incluent l'identification des faiblesses et l'évaluation des besoins en capacités des pays participants. Le 24ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement sur la Revitalisation du MAEP, qui s'est tenu à Addis Abéba le 29 janvier 2016, a identifié six domaines prioritaires de revitalisation. À cette fin, un programme a été élaboré et un Directeur Général a été nommé à la tête du Secrétariat du MAEP. Compte tenu de cet élan, le MAEP a organisé une réunion du Groupe d'Experts sur la Revitalisation du MAEP sous le thème «Élaboration de Stratégies, Planification et développement de Meilleures Méthodologies d'Évaluation» les 29 et 30 mars 2016, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette volonté politique des Chefs d'État et de Gouvernement renforcée par la stratégie de redressement de la Restauration - Revitalisation - Renouveau mise en œuvre par le nouveau DG du Secrétariat du MAEP s'est traduite par un renforcement de la confiance du Mécanisme auprès de ses Partenaires Stratégiques tels que la Commission de l'Union Africaine et les États Membres. Les signes d'une confiance renouvelée dans le MAEP sont les suivants :

a) le défi lancé par la Présidente de la Commission de l'Union africaine, S.E. Nkosazana Dlamini Zuma, lors de la

visite de courtoisie du Professeur Edward Maloka, Directeur Général du Secrétariat du MAEP, le 29 mars 2016, pour fournir, dans le cadre du mandat de l'organisation, un soutien interne aux États Membres dans le domaine de la notation ; b) la forte reprise du paiement des contributions annuelles des États Membres ; c) l'élargissement du mandat du MAEP lors du 28ème Sommet de l'Assemblée de l'Union Africaine de janvier 2017 qui en a fait un organe continental pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Agenda 2030 des Nations Unies concernant les Objectifs de Développement Durable ; et d) l'adhésion au MAEP annoncée par la Guinée (novembre 2016 en Côte d'Ivoire) et La Gambie (avril 2017 à Banjul) en plus de celle de la Namibie qui est devenue le 36ème État Membre du MAEP à l'occasion du 26ème Forum des Chefs de État et Gouvernement en janvier 2017. Ce sont de nombreux signes concrets d'une confiance renouvelée dans le mécanisme revitalisé qui se poursuit avec le renforcement institutionnel.

## JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION CIBLÉE

Le MAEP cherche à réaliser le mandat qui lui a été confié par ses pères fondateurs, à savoir revoir le processus de gouvernance dans ses États Membres. En outre, le Mécanisme ne ménage aucun effort pour jouer pleinement ses nouveaux rôles dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies concernant les Objectifs de Développement Durable ainsi que le soutien interne attendu de ses États Membres. Une analyse du portefeuille de produits du MAEP montre peu de diversité ; ce qui ne laisse guère de choix aux États Membres. L'évaluation ciblée est une nouvelle gamme de produits qui contribue à diversifier le portefeuille du Mécanisme dans le cadre du processus de revitalisation. On notera que ce produit offre une certaine flexibilité aux États membres souhaitant renforcer l'évaluation de la gouvernance dans un ou deux des domaines thématiques sans devoir procéder à une évaluation approfondie dans tous les domaines. C'est la deuxième justification de l'évaluation ciblée qui peut également être appliquée dans un secteur d'activité particulier.

## I. ÉVALUATION CIBLÉE: DEMANDE FORMULÉE PAR LES ÉTATS MEMBRES DU MAEP OU UNE INITIATIVE DU SECRÉTARIAT DU MAEP ?

Il est généralement admis au sein du MAEP qu'une

évaluation ciblée devrait être demandée par un État membre du MAEP souhaitant connaître l'état ou le statut réel d'un domaine ou d'un secteur thématique donné sur une période donnée, les bonnes pratiques réalisées dans l'État Membre, les défis auxquels il est confronté ainsi que les mesures nécessaires pour les surmonter. Bien que la demande d'une évaluation ciblée soit principalement motivée par les États Membres du MAEP, elle pourrait également être initiée par le Secrétariat Continental du MAEP. Dans ce cas, l'initiative du Secrétariat doit être dûment justifiée pour convaincre les pays des avantages de sa conduite.

## II. FINANCEMENT DE L'ÉVALUATION CIBLÉE

Une fois que la demande de l'évaluation ciblée est faite par un État Membre du MAEP, la règle garantit que l'État Membre demandeur couvre les coûts de financement. Cependant, étant donné que l'évaluation ciblée est nouvelle dans l'ensemble des lignes de produits du MAEP, une période de transition est nécessaire au cours de laquelle le Secrétariat du MAEP demande à ses Partenaires Stratégiques de financer les premières demandes d'évaluation ciblée.

## III. DOMAINES D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION CIBLÉE

Les domaines prioritaires de l'évaluation ciblée comprennent les quatre domaines thématiques du MAEP, à savoir la Démocratie et la Gouvernance Politique, la Gouvernance Économique, la Gouvernance d'Entreprise et la Gouvernance Socio-Économique. Il peut également concerner un secteur d'activité spécifique tel que les mines, l'agriculture, les infrastructures, etc.

## IV. LIGNES DIRECTRICES APPLICABLES À LA RÉDACTION DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION CIBLÉE

Puisqu'il s'agit d'un produit spécifique dans la gamme de produits du Mécanisme, les TDR de toute évaluation ciblée seront composés des éléments suivants :

### 1. Une introduction

### 2. Justification de l'évaluation ciblée

Cette section de l'évaluation rend compte des raisons qui sous-tendent cette demande, qu'il s'agisse d'une demande thématique ou sectorielle.

### 3. Objectifs de l'évaluation ciblée

Comme dans toute évaluation, la partie requérante devrait être en mesure d'indiquer les objectifs qu'elle fixe pour l'évaluation. L'objectif global devrait être soutenu par un nombre relativement limité d'objectifs

spécifiques, évitant ainsi tout risque de dilution de l'étude.e.

## 4. Évaluation systématique du domaine thématique ou du secteur d'activité

Ce type d'évaluation attire l'attention et les efforts des chercheurs sur un domaine ou un secteur thématique donné. L'évaluation ciblée est réalisée en deux phases: élaboration d'un document de référence sur le domaine thématique choisi au Secrétariat du MAEP suivi de l'évaluation sur le terrain.

### 4.1 Développement du document d'information

Ce document est développé par la Division Recherche et Coordination sur la base du Questionnaire révisé du MAEP, qui sert de guide méthodologique. La recherche documentaire portera sur l'identification des sources de documents et sur les codes et normes qui régissent le domaine thématique, les politiques publiques, les stratégies, les programmes et les projets ainsi que les plans d'action mis en œuvre. Bien que les statistiques aident à réaliser des analyses indiscutables fondées sur des preuves qui éclairent certains aspects du domaine étudié, l'identification des sources, ou mieux encore, la collecte de sources devraient également être une préoccupation majeure pour les chercheurs. La phase de collecte impliquera également l'identification des principaux acteurs tels que le secteur public, la société civile et les institutions du secteur privé ainsi que des groupes de personnes ayant un quelconque intérêt dans le domaine thématique évalué. Ce matériel aidera l'équipe d'évaluation à dresser une liste des institutions à rencontrer dans le cadre de consultations au niveau national et décentralisé (régions et municipalités). Il est recommandé de mettre l'accent sur les consultations au niveau décentralisé, à condition que la plupart des Africains y vivent. Cette liste d'institutions (parties prenantes) est envoyée environ dix (10) jours à l'avance à un Point Focal dans le pays pour prendre rendez-vous. Les données statistiques collectées sur le terrain par le Secrétariat devraient être complétées sur le terrain et fiabilisées à la fin de l'évaluation avec l'organisme national de la statistique en partenariat, si possible, avec le partenaire du MAEP, Statistics South Africa ou d'autres institutions africaines concernées. Développé après un mois de recherche, le document de base devrait permettre à l'équipe d'évaluation de bien comprendre l'état de la gouvernance du domaine thématique, les principaux défis (actuels et émergents) auxquels elle est confrontée ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre dans ce domaine. Ces premières conclusions déboucheront sur des



recommandations préliminaires et un Plan d'Action Thématique (PAT) ou un Plan d'Action Sectoriel (PAS) sera proposé. Une liste de questions essentielles, qui guideront l'évaluation sur le terrain sera également proposée. Ces questions sont discutées avec l'Équipe d'Évaluation qui rédige un document connu sous le nom de «document de discussion» avant de partir.

#### 4.2 Équipe d'évaluation ciblée

L'équipe d'évaluation ciblée devrait être mise en place pour couvrir l'ensemble du domaine considéré. Il n'y a pas de moyen idéal d'y parvenir, mais il est bon d'être pragmatique. Le MAEP devrait de plus en plus concentrer son énergie sur le court ou le moyen terme lors de l'évaluation de l'impact. Puisque le MAEP devrait de plus en plus consacrer son énergie à évaluer et à mettre en évidence l'impact de ses activités sur la vie des Africains à court ou moyen terme, il ne serait pas surprenant de mélanger les compétences disponibles avec les profils d'experts qui ne sont pas directement liés à l'étude de l'analyse d'un domaine ou d'un secteur thématique donné. À cette fin, nous pouvons envisager d'associer des sociologues, des anthropologues, des environnementalistes, des psychologues du travail, des spécialistes de la lutte contre la pauvreté, des experts en sécurité, des experts en éthique ou en éthique de la gouvernance, des spécialistes des systèmes d'information en sécurité alimentaire, etc.

Ce document préconise donc la combinaison de compétences lors de la mise en place des équipes d'évaluation ciblée dans l'espoir qu'un groupe de talents différents apporte ses propres perspectives et rende ces évaluations ciblées du MAEP innovantes, originales dans leur réflexion, holistiques, riches et diversifiées dans leur contenu, perspicaces et inspirantes. Les Africains, les dirigeants nationaux, les décideurs et la communauté des chercheurs aimeraient les lire, ce qui explique pourquoi il est important, chaque fois que cela est possible, d'organiser un événement ou une cérémonie d'inauguration avant la publication de chaque évaluation ciblée du MAEP.

#### 4.3 Taille de l'équipe d'évaluation ciblée

Chaque Rapport relatif à l'Évaluation ciblée doit exprimer la caractéristique distinctive du MAEP en termes d'approche ainsi que la manière particulière de penser les questions de gouvernance en Afrique. Si possible, des efforts devraient être faits pour envoyer des équipes fortes sur le terrain. À cet égard, la taille d'une équipe d'évaluation ciblée pourrait comprendre au moins quatre ou cinq spécialistes différents qui

devraient se compléter mutuellement. Une fois de plus, il n'y a pas de solution idéale pour cela, donc toute demande d'évaluation devrait être traitée au cas par cas et de la manière la plus rentable, en tenant compte du produit final attendu qui devrait être d'excellente qualité.

#### 4.4 Évaluations ciblées sur le terrain

Les évaluations ciblées sont organisées et coordonnées par la Coordination de l'Évaluation de Pays (CEP) dans le pays évalué quel que soit l'endroit où elles sont organisées. L'équipe d'évaluation ciblée examine de plus près les questions clés dans le cadre des consultations au niveau national et décentralisées. Les consultations prennent la forme de rencontres individuelles avec des institutions, de réunions collectives en plénière, de groupes de discussion ou de toute autre méthode d'enquête reconnue pertinente pour ce type d'exercice. Au cours de ces consultations, l'équipe d'évaluation ciblée discute de la réalité des constatations dans le document d'information qu'elle confirme ou refuse, présente une évaluation approfondie du document de discussion à la lumière de ses consultations et évaluations, l'un après l'autre, le plan d'action thématique préliminaire (PTAP) quelle affine avec des experts thématiques Ministères directement concernés par le domaine évalué.

#### 4.5 Durée des évaluations ciblées

Seven calendar days are proposed for this type of review. But if need be and according to the importance of the review, the duration could be revised upward.

#### 4.6 Résultat attendu

Tout comme les objectifs, les résultats attendus de l'évaluation ciblée doivent comprendre: a) les conclusions ; b) un ensemble de recommandations pour surmonter les faiblesses, et c) un plan d'action thématique budgétisé (PAT). Le PAT ou le PAS devrait être rédigé de manière précise et concise afin de faciliter sa mise en œuvre et, en fin de compte, son suivi et son évaluation.

## V. CONTENU DU RAPPORT RELATIF À L'ÉVALUATION CIBLÉE

Le projet de rapport relatif à l'évaluation ciblée comprend les rubriques suivantes :

- Table des Matières
- Glossaire
- Résumé
- Introduction
- Justification de l'évaluation ciblée

- Objectifs de l'évaluation ciblée
- Informations générales sur le domaine thématique ou le secteur évalué
- Évaluation ciblée elle-même
  - Normes et codes
  - Évaluation de la performance par rapport aux objectifs du domaine ou du secteur à l'étude
    - # Examiner les résultats de l'équipe
    - # Recommandations
- Plan d'action thématique budgétisé (PAT) ou Plan d'action sectoriel (PAS))

et les défis du domaine, les bonnes pratiques identifiées et mises en évidence, les mesures majeures dans le PAT. Cette session permet à l'Équipe d'Évaluation de recueillir les commentaires, les contributions et les recommandations des participants en vue de la finalisation du Rapport sur l'Évaluation ciblée. Cela permettrait d'éviter une lourde procédure de validation qui, sans aucun doute, est très coûteuse. Mais en fin de compte, c'est au Secrétariat du MAEP de décider de la formule à adopter.

## **VI. RAPPORT D'ÉVALUATION CIBLÉE AXÉE SUR LA VALIDATION**

Avant de quitter le pays, l'Équipe fait une présentation PowerPoint aux commissaires nationaux de l'évaluation. Cette présentation, qui est ouverte aux parties prenantes, comprend les principales conclusions, y compris les forces

# XXIII. LES PRINCIPAUX GOULETS D'ÉTRANGLEMENT AUXQUELS L'AFRIQUE FAIT FACE

**Auteur:** Secrétariat du MAEP

---

## CONTEXTE

Le présent rapport doit son origine à deux présentations faites par S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, à deux réunions différentes du Forum des Chefs d'État et de Gouvernement des pays participants au MAEP - le 23ème Forum du MAEP en juin 2015, à Johannesburg, en Afrique du Sud, et le 25ème Forum du MAEP tenu en août 2016, à Nairobi, au Kenya.

Dans ce qu'il a appelé les «Treize (13) goulets d'étranglement auxquels l'Afrique fait face», le Président a identifié les problèmes qui devaient être abordés pour que l'Afrique se lance sur la voie de la transformation durable. En outre, il a également proposé que ces «domaines à examiner» fassent l'objet de discussions et soient considérés comme faisant partie de l'outil [du MAEP].

Les 13 Goulets d'étranglement sur la liste du Président sont:

- La désorientation idéologique ;
- L'interférence avec le secteur privé ;
- L'infrastructure sous-développée ;
- Des États faibles, en particulier les institutions faibles telles que l'armée, la police, etc.;
- Des marchés fragmentés, l'accès au marché et l'expansion du marché ;
- Le manque d'industrialisation et la faible valeur ajoutée;
- Des ressources humaines sous-développées ;
- Une agriculture sous-développée ;
- Un secteur des services sous-développé ;
- Des attaques contre la démocratie et la gouvernance ;
- Une fonction publique non réactive.

Un manque de mobilisation des ressources intérieures ; et  
Des inégalités structurelles dans l'accès aux opportunités.

Le Président s'est exprimé sur chacun de ces goulets d'étranglement en détail, expliqué pourquoi chacun travaille pour étouffer les efforts de l'Afrique vers la transformation socio-économique, et a conclu avec une recommandation spécifique au MAEP que lorsque les pays sont évalués, il est

important de voir que nous sommes allés loin en éliminant ces goulets d'étranglement.

La présentation du Président a été chaleureusement accueillie par ses Pairs qui ont fait des commentaires sur les goulets d'étranglement. Une autre question qui a émergé des délibérations du Sommet, mentionnée pour la première fois par le Président Macky Sall du Sénégal, était le mauvais état de la accent particulier sur les maigres recettes fiscales générées par les abondantes ressources naturelles du continent.

Le Forum du MAEP a salué la présentation du Président Museveni et les interventions des autres Chefs d'État et de Gouvernement et a chargé le Secrétariat du MAEP de préparer un rapport pour leur prochaine réunion. C'est lors des discussions internes au Secrétariat du MAEP qu'un 13ème goulet d'étranglement a été identifié, celui des inégalités structurelles dans l'accès aux opportunités.

Répondant aux instructions du Forum du MAEP, ce document a été produit par le Secrétariat du MAEP sous la direction générale du Prof. Eddy Maloka, DG du Secrétariat du MAEP.

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est d'examiner les aspects liés à la gouvernance de ces goulets d'étranglement du point de vue du MAEP, d'examiner si le MAEP les traite déjà et dans quelle mesure, et de proposer des moyens par lesquels le MAEP peut apporter sa contribution aux efforts visant à les éliminer à long terme.

## MÉTHODOLOGIE

Le rapport a été préparé principalement sur la base de recherche documentaire, s'appuyant largement sur les 17 rapports d'évaluation de pays (REP) qui avaient déjà été publiés au moment de l'étude. D'autres sources consultées sont des rapports institutionnels pertinents et la littérature académique. Enfin, une enquête en ligne a également été

menée, posant des questions à un public d'environ 1000 parties prenantes dans le domaine de la gouvernance africaine, y compris des professionnels du MAEP issus de nombreux États membres, qui ont recueilli quelque 140 réponses écrites. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une enquête scientifique et qu'il soit impossible de la désagréger, l'exercice a permis de recueillir des points de vue de multiples parties prenantes sur le continent. Le rapport s'est également appuyé sur une évaluation minutieuse des normes de gouvernance du MAEP ainsi que l'Agenda 2063, qui a fourni le contexte pour les analyses.

Compte tenu de ses objectifs limités, le rapport ne prétend pas fournir un compte rendu complet des conclusions du MAEP sur chaque goulet d'étranglement dans chaque pays participant au MAEP sur le continent. Au lieu de cela, le rapport tente de fournir un aperçu des problèmes les plus importants liés à chacun des goulets d'étranglement, fournissant souvent des illustrations à l'aide d'exemples, et d'explorer les options pour les résoudre dans le cadre du MAEP.

## LIMITES

Chacun des goulets d'étranglement est très important pour le développement de l'Afrique. En reconnaissance de ce fait, ces questions ont fait l'objet de beaucoup d'attention dans la littérature sur les politiques de développement au cours des dernières décennies. L'objectif de ce rapport n'est pas de produire une autre étude volumineuse sur ces questions. Au lieu de cela, et comme indiqué ci-dessus, l'objectif principal de ce rapport est d'explorer dans quelle mesure ces goulets d'étranglement ont été résolus par les outils et processus du MAEP et ce qui peut être fait pour mieux les traiter de manière plus systématique et complète tout au long de la chaîne d'activités d'évaluation par les pairs. En ce sens, la portée du rapport est consciemment restreinte à une évaluation de ces questions autrement larges avec une lentille du MAEP.

## STRUCTURE DU RAPPORT

La discussion sous chaque goulet d'étranglement est structurée comme suit: tout d'abord, elle tente d'interpréter, de comprendre, de conceptualiser et d'expliquer ce qui est à propos de chaque goulet d'étranglement. Il convient de noter à ce stade qu'un certain nombre de propositions ont été faites pour réviser le titre de chaque goulet d'étranglement afin de mieux refléter leur contenu. Cependant, après une évaluation approfondie, nous avons choisi de nous en tenir aux rubriques initiales des goulets

d'étranglement et de fournir des commentaires dans les sections respectives afin de donner l'image la plus claire possible de chaque goulet d'étranglement. Deuxièmement, il demande ce que, le cas échéant, le MAEP fait aujourd'hui à propos de chaque goulet d'étranglement. Et, troisièmement, il demande ce qui - ou quoi de plus - peut être fait sur chaque goulet d'étranglement dans le contexte du MAEP et comment nous pouvons le faire. Cette structure à trois niveaux forme ainsi notre cadre analytique pour l'ensemble de l'étude.

## RÉSULTATS

L'étude constate que si le MAEP offre une méthodologie et un cadre solides pour atteindre ses objectifs, son actualisation complète nécessite un certain nombre de réformes de petite taille, mais significatives sur le plan collectif. En particulier sur les 13 goulets d'étranglement, alors que les rapports d'évaluation de pays du MAEP touchent presque tous les rapports, il est également complètement que d'autres. Les détails peuvent être résumés sous chaque goulet d'étranglement comme suit.

### GOULET D'ÉTRANGLEMENT 1 : LA DÉSORIENTATION IDÉOLOGIQUE

La désorientation idéologique est ici entendue comme une discrimination fondée essentiellement sur trois caractéristiques de la personne humaine: l'origine ethnique ou tribale, la croyance religieuse ou le genre. Ce que l'on a appelé ici la désorientation idéologique concerne donc essentiellement les divisions sociétales et le chauvinisme. Comprise sous cette forme, la désorientation idéologique a été un défi très répandu en Afrique depuis la fin du colonialisme. Le MAEP traite longuement de la désorientation idéologique et crée une base solide pour une discussion sociétale éclairée autour d'elle. Le dossier du MAEP sur ce goulet d'étranglement est fort. Dans le même temps, un processus du MAEP remanié peut encore apporter une valeur ajoutée d'au moins trois manières : (i) l'analyse et les recommandations dans les pays évalués peuvent être rendues plus précises et plus spécifiques ; (ii) le MAEP pourrait aider à développer des techniques de mesure quantitative dans ce domaine; et (iii) les institutions du MAEP devraient réfléchir consciemment aux hypothèses idéologiques en vigueur lorsqu'elles entreprennent des évaluations.

### GOULET D'ÉTRANGLEMENT 2: L'INTERFÉRENCE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Malgré l'importance d'un secteur privé national solide pour

l'avenir du continent, le développement du secteur privé n'a pas reçu l'attention politique ou publique qu'il mérite. Le MAEP peut faire plus dans ce domaine d'au moins trois manières : (i) en aidant à combler les faiblesses d'information, telles que le harcèlement du secteur privé ; (ii) en procédant à une évaluation approfondie d'un ou deux des problèmes les plus graves auxquels le secteur privé est confronté et en dressant une liste de mesures recommandées et des meilleures pratiques à soumettre à l'examen des États membres ; et (iii) en servant de forum permettant au secteur privé de faire part de ses préoccupations au Gouvernement de manière plus ciblée et focalisée.

### **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 3 : L'INFRASTRUCTURE SOUS-DÉVELOPPÉE**

Cette infrastructure indispensable pour le développement est au-delà de la critique. Le MAEP l'aborde dans son questionnaire d'auto-évaluation et les rapports d'évaluation de pays le traitent également en détail. Par exemple, une mauvaise infrastructure est répertoriée comme un obstacle aux affaires dans la plupart des rapports. Cependant, si le financement des infrastructures demeure un obstacle important pour l'Afrique, un défi encore plus décourageant est lié au manque de capacité institutionnelle pour évaluer correctement les besoins, préparer et évaluer les offres et à la malédiction généralisée de la corruption dans la chaîne de valeur des projets d'infrastructure auquel le MAEP peut apporter une contribution supplémentaire significative.

Le MAEP pourrait, par exemple, (i) commencer à traiter l'infrastructure comme un défi en lui-même qui nécessite d'aborder plutôt que la tradition du MAEP de considérer l'infrastructure uniquement en termes d'impacts négatifs du manque d'infrastructures sur l'activité sociale et économique ; en effet, les infrastructures pourraient être traitées comme des questions transversales touchant tous les domaines thématiques ; (ii) prêter attention aux problèmes financiers et aux problèmes non financiers (souvent liés à la gouvernance) auxquels sont confrontés les programmes d'infrastructure ; et (iii) inclure dans le Questionnaire d'Auto-Évaluation du pays des questions sur ce qui empêche les pays africains de surmonter leurs déficits infrastructurels.

### **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 4 : ÉTATS ET INSTITUTIONS FAIBLES**

Bien qu'il s'agisse d'un domaine extrêmement sensible sur le plan politique, en particulier en ce qui concerne les services de sécurité de l'État, le MAEP a attiré à plusieurs

reprises l'attention sur les abus associés aux forces de sécurité. Le MAEP peut envisager d'aller plus loin dans ce domaine, par exemple, en rassemblant les statistiques sur la criminalité et en les publiant régulièrement et en temps voulu. Considérant la nature transfrontalière d'une grande partie des conflits contemporains en Afrique, le MAEP pourrait également servir de plateforme pour les Chefs d'État et de Gouvernement, et pour les responsables gouvernementaux, pour discuter de ces questions et explorer les possibilités d'une réponse collective.

### **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 5 : MARCHÉS FRAGMENTÉS, ACCÈS ET EXPANSION DES MARCHÉS**

L'intégration régionale et le commerce sont d'une importance capitale pour le MAEP et il y a amplement de place pour traiter ces questions dans le processus d'évaluation. Toutefois, il y a peu de questions sur le programme de gouvernance africaine qui semblent être plus isolées de l'apport des citoyens ordinaires. Le MAEP peut donc encore aider à combler une faiblesse importante dans ce domaine d'au moins trois façons : (i) sensibiliser le public à l'importance de l'intégration régionale ; (ii) rassembler, analyser et diffuser des données sur les progrès de l'intégration régionale ; et (iii) utiliser le Forum du MAEP pour faire pression sur les pays afin qu'ils respectent leurs engagements en matière d'intégration régionale..

### **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 6 : MANQUE D'INDUSTRIALISATION ET FAIBLE VALEUR AJOUTÉE**

Le MAEP aborde cette question dans le cadre de son analyse de la conception et de la mise en œuvre de politiques économiques pour le développement durable. Un certain nombre d'instruments, du Traité d'Abuja à l'Agenda 2063, soulignent également l'impératif de mettre en place un secteur manufacturier viable en Afrique. Le MAEP pourrait améliorer sa contribution dans ce domaine, par exemple, comme suit : (i) identifier et discuter en détail certains des obstacles à la réalisation des objectifs de la politique d'industrialisation dans ses États Membres ; (ii) diffuser les meilleures pratiques dans le domaine de la politique et de la pratique industrielles, y compris à travers le Centre des Connaissances du MAEP prévu ; et (iii) fournir une plateforme supplémentaire aux États Membres pour coordonner leurs positions dans les négociations internationales, y compris en matière de commerce et d'investissement, qui peuvent avoir une incidence directe sur leurs politiques et objectifs nationaux d'industrialisation.

### **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 7 : DES RESSOURCES**

## **HUMAINES SOUS-DÉVELOPPÉES :**

Le MAEP a fait un travail remarquable en identifiant les difficultés auxquelles les pays africains sont confrontés dans ce domaine, notamment sur l'état de l'éducation et des services de santé dans les pays évalués. En s'appuyant sur son bilan, le MAEP peut (i) chercher à explorer et à expliquer les facteurs possibles de déficits de développement humain en Afrique et (ii) envisager de mener une recherche sur des solutions appropriées à ces environnements aux ressources limitées, y compris en collaboration avec des universités africaines et d'autres institutions de recherche.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 8: UNE AGRICULTURE SOUS-DÉVELOPPÉE**

Les rapports du MAEP traitent de manière approfondie des questions d'agriculture et de politique foncière. Les normes de gouvernance du MAEP reconnaissent l'importance de l'agriculture en Afrique et visent à promouvoir un secteur agricole modernisé et productif. Ils encouragent également la coopération et l'harmonisation des efforts dans le secteur agricole entre les pays africains. Cependant, le MAEP a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Pour ne citer qu'un exemple, le MAEP n'a pas beaucoup pris connaissance du PDDAA ; ce qu'il devrait faire à l'avenir, notamment en reconnaissant que la Déclaration de Maputo de 2003 a été réaffirmée et renforcée par la Déclaration de Malabo de 2014 comme norme de gouvernance pertinente par rapport à laquelle les pays seraient évalués.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 9: UN SECTEUR DES SERVICES SOUS-DÉVELOPPÉ**

Ce sont des services financiers tels que la banque et l'assurance qui apportent un soutien indispensable à d'autres éléments de l'économie et à d'autres services tels que le tourisme, le divertissement et la technologie de transfert, des produits de l'ère moderne. Un aspect important des services comme ceux-ci est qu'ils ont tendance à dépendre plus d'un ensemble de compétences dans un pays que des ressources naturelles qui s'y trouvent. Les rapports d'évaluation de pays du MAEP identifient les principaux problèmes auxquels les pays sont confrontés dans ces secteurs de services et une grande partie du défi restant concerne la mise en œuvre des politiques.

Cependant, il existe encore d'immenses opportunités pour le MAEP de contribuer à relever les défis de la mise en œuvre en favorisant la collaboration transfrontalière, l'apprentissage mutuel et l'harmonisation des politiques, des réglementations et des structures et processus

institutionnels entre ses États Membres.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 10: UNE FONCTION PUBLIQUE NON-RÉACTIVE**

Une fonction publique efficace est un élément indispensable - peut-être le facteur indispensable - d'une gouvernance efficace. La fonction publique a l'énorme responsabilité d'assurer la mise en œuvre au jour le jour des lois, des règlements et des politiques dans tous les domaines de la vie publique. La fonction publique est également la principale interface entre l'État et la société dans son ensemble. En effet, le succès des programmes africains et mondiaux aussi ambitieux que l'Agenda 2063 et les ODD sur le continent dépend largement de la capacité de la fonction publique de chaque pays à élaborer des modalités de mise en œuvre et à les mettre en œuvre dans un délai déterminé. Les rapports du MAEP ont constamment mis en évidence les problèmes majeurs auxquels la fonction publique est confrontée, mais le MAEP pourrait encore ajouter de la valeur, par exemple. (i) mettre plus l'accent sur l'identification des réussites et sur la diffusion de leur exemple ; (ii) le MAEP doit inclure, dans sa liste des normes et codes pertinents, la Charte Africaine des Valeurs et Principes de la Fonction Publique et de l'Administration, qui a été adoptée par la 16ème Session ordinaire de l'Assemblée de l'UA le 31 janvier 2011, à Addis-Abeba, en Éthiopie; et (iii) considérant que la Charte vient d'entrer en vigueur avec 16 ratifications, le MAEP peut envisager de lancer une campagne visant à encourager davantage de pays à ratifier la Charte dans le cadre de ses efforts de sensibilisation pour améliorer le développement d'une fonction publique réactive sur le continent.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 11: DES ATTAQUES CONTRE LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE**

L'un des changements les plus profonds en Afrique depuis les années 1990 a été la tenue d'élections comme moyen de choisir les gouvernements. Encourager la démocratie était intrinsèque à l'initiative du NEPAD. La démocratisation a été considérée comme extrêmement importante et un indice important de la détermination du continent à résoudre ses problèmes de gouvernance. Surtout, la démocratisation signifiait une opportunité pour le peuple africain de devenir des citoyens plutôt que des sujets, de prendre en charge leur propre destinée, plutôt que de se les voir imposer par ceux qui sont au pouvoir. En ce qui concerne ces questions, les rapports d'évaluation de pays du MAEP sont détaillés et pour la plupart assez francs. Comme la démocratisation et le constitutionnalisme touchent à l'exercice du pouvoir, ils

constituent des questions politiques sensibles, et c'est un grand honneur pour le MAEP qu'il ait été disposé et capable de les sonder et de souligner des faiblesses. Le MAEP devrait continuer à le faire sans crainte ni faveur. Toutefois, le Forum du MAEP doit exercer sa fonction de supervision et veiller à ce que les recommandations convenues issues du processus d'évaluation soient mises en œuvre.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 12: MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES**

Le financement du développement de l'Afrique a toujours été un point chaudement contesté. Sa dépendance des partenaires au développement étrangers a soulevé des questions sur la mesure dans laquelle le continent contrôle son programme de développement. On a également fait valoir que le recours aux financements externes a brisé la chaîne de responsabilité qui devrait exister entre les citoyens et les États. Une autre préoccupation a été de savoir si les finances publiques du continent tirent profit de la richesse créée par ses ressources naturelles. Cette question trouve peu d'expression directe dans le MAEP, bien que la question de la mobilisation des ressources soit abordée dans le domaine thématique de la Gouvernance et de la Gestion Économiques (GGE). Compte tenu de l'engagement limité du MAEP dans ce domaine, l'utilité du MAEP en tant qu'outil de recherche pourrait peut-être être mieux utilisée à cet égard. Le corpus de connaissances sur l'état des contrats de ressources et la gouvernance des ressources est incomplet, et le MAEP pourrait jouer un rôle considérable dans la collecte des informations au niveau des pays. Cela inclurait les dispositions des contrats, la façon dont ils fonctionnent dans la réalité et l'évaluation de leur adéquation au développement. Étant donné que la gestion des ressources est un problème commun du continent, il s'agit d'un domaine où le partage des informations pourrait être d'un bénéfice inestimable. Comprendre les meilleures pratiques et l'alignement mutuel des codes d'investissement et des incitations (dans le contexte de l'intégration régionale) devrait faire l'objet de notre attention.

## **GOULET D'ÉTRANGLEMENT 13: INÉGALITÉS STRUCTURELLES DANS L'ACCÈS AUX OPPORTUNITÉS**

Quoique les sociétés africaines soient confrontées aux problèmes de développement particuliers, ces défis ne sont pas uniformément répartis dans ces sociétés. Des groupes particuliers, ils peuvent être définis, seront plus durement

touchés par la pauvreté et auront moins d'opportunités. S'assurer que ces différences ne se manifestent pas comme des blocages permanents de la mobilité pour les relativement moins riches est une dimension du développement qui doit être abordée. L'accent est mis ici sur le statut socio-économique et le désir de s'assurer que sa naissance ne dicte pas son destin dans la vie. Mais, cet aspect du développement, souvent appelé mobilité sociale, n'est pas bien couvert dans les rapports d'évaluation de pays du MAEP, du moins pas directement. Pourtant, beaucoup d'informations ont été collectées dans le processus du MAEP qui aide à expliquer les faiblesses du continent à cet égard. C'est une question importante pour l'Afrique et le MAEP devrait faire un effort pour intégrer plus systématiquement et explicitement cette question dans ses travaux.

## **CONCLUSION**

La présente étude a présenté chaque goulet d'étranglement comme une analyse séparée et discrète. Il est important de noter qu'en réalité, il est très difficile de séparer l'impact de certains des autres. Pour cette raison, des concepts identiques ou similaires se posent en ce qui concerne les multiples goulets d'étranglement. Un corollaire de ceci est que les goulets d'étranglement ont un impact cumulatif sur le développement de l'Afrique qui dépasse «l'ensemble de leurs parties». Faire face à l'un des goulets d'étranglement - ou, d'ailleurs, traiter avec un contributeur de l'un d'eux - aurait probablement un impact au-delà de sa portée immédiate. Les effets d'entraînement peuvent être substantielle, et c'est une excellente raison pour faire de l'élimination de ces goulets d'étranglement un objectif.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

Les prochaines étapes pour faire avancer cette étude et ses recommandations sont les suivantes : (i) développer des indicateurs selon les outils du MAEP, puis les piloter dans des pays sélectionnés. L'objectif devrait être de suivre cette étude avec un rapport sur la performance des pays pilotes dans chacun des 13 goulets d'étranglement; et (ii) intégrer les enseignements tirés de chacun des goulets d'étranglement dans le renouvellement en cours des outils et des processus du MAEP, y compris le Questionnaire d'Auto-Évaluation de Pays et les processus d'évaluation.





# XXIV. LE RÔLE DES JEUNES DANS LA QUÊTE DU MAEP POUR LA BONNE GOUVERNANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMOCRATIE



**Auteur:** Lennon Monyae, Bureau du DG, Secrétariat du MAEP

La revitalisation du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) témoigne de l'engagement renouvelé des gouvernements africains à renforcer la bonne gouvernance, le développement et la démocratie en Afrique. Le MAEP célébrera son 15<sup>ème</sup> Anniversaire le 9 mars 2018, après un renouveau dynamique en 2016-2017, marqué par des Missions d'Évaluation au Tchad, à Djibouti, au Kenya, au Sénégal, au Soudan, au Libéria et la récente Mission d'Évaluation en Ouganda, en 2017.

À ce stade, il est évident que la bonne gouvernance durable, le développement et la démocratie ne peuvent se matérialiser au niveau continental sans la participation active des jeunes qui constituent la majeure partie de la population africaine. Selon l'Union Africaine (UA), environ 60% de la population totale de l'Afrique a moins de 24 ans, et plus de 35% d'entre eux se situent dans la tranche des 15-35 ans, ce qui fait de l'Afrique le continent ayant la plus jeune population du monde. Ce dividende démographique constitue une opportunité pour le MAEP d'amener les jeunes dans les perspectives de démocratisation de l'Afrique.

Le 28<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine tenu le 30 janvier 2017, à Addis Abeba, en Éthiopie, a mandaté le MAEP pour contrôler et suivre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. Ce Mandat Élargi est venu renforcer l'intérêt des jeunes dans le MAEP. En effet, le MAEP a répondu positivement au thème de l'UA - «Exploiter le Dividende Démographique grâce à l'Investissement dans la Jeunesse» - en impliquant activement un grand nombre de jeunes dans ses activités quotidiennes et cette tendance permettra de préserver davantage la continuité et la mémoire institutionnelle du Mécanisme.

Il convient également de noter que l'innovation des jeunes africains dans les technologies de l'information assurera la place de l'Afrique dans la quatrième révolution industrielle. L'implication des jeunes dans les TIC placera l'Afrique à

l'avant-garde des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle qui pourraient jouer un rôle sans précédent dans la progression de nos sociétés.

Plus d'un tiers des 169 Objectifs de Développement Durable (ODD) soulignent le rôle des jeunes et l'importance de leur autonomisation, de leur participation et de leur bien-être. D'autre part, l'Agenda 2063 de l'UA: «L'Afrique que Nous Voulons» insiste sur le rôle de la jeunesse dans l'Aspiration 6 qui stipule « Une Afrique, dont le développement est axé sur les personnes, reposant sur le potentiel des populations africaines, en particulier de ses femmes et de ses jeunes ».

La durée de vie prévue de l'Agenda 2063 de l'UA fait automatiquement des jeunes les gardiens de ce plan de développement. C'est donc dans ce contexte que le MAEP, en tant qu'outil principal de l'Afrique pour l'avancement et la promotion de la bonne gouvernance, devrait envisager d'augmenter son engagement en faveur de la jeunesse.

Tirer parti des synergies entre l'Agenda 2063 et les ODD des Nations Unies pourrait alors être la première étape à franchir par le MAEP pour mettre en œuvre le thème de l'UA consistant à exploiter le dividende démographique grâce à l'investissement dans la jeunesse africaine.

Il convient de rappeler que, suite à la recommandation du Rapport du Président Paul Kagame sur les ODD, le Sommet de l'UA a pris une décision clé de l'Assemblée de donner au MAEP un Mandat Élargi. Cela offre une opportunité en or et une plateforme aux jeunes afin qu'ils participent aux processus du MAEP.

Les jeunes d'Afrique ne doivent plus être des observateurs dociles des processus du MAEP. Le Mandat Élargi leur donne l'occasion de s'impliquer et d'influencer la présence du Mécanisme dans la société civile et de faire partie des organisations de recherche et des institutions académiques.

Plus important encore, les Partenaires Stratégiques du MAEP, tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Fondation Mo Ibrahim et la Commission de l'Union Africaine peuvent s'associer avec le MAEP pour développer des programmes phares visant à autonomiser les jeunes et à promouvoir leurs réseaux et le volontariat constructif aux niveaux national et continental.

Le MAEP devrait collaborer avec des organisations telles que l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ), les institutions universitaires de l'UA et les organisations de la société civile panafricaine travaillant avec les jeunes sur le terrain afin d'amener les jeunes à participer effectivement à ses processus.

Une composante de la Stratégie du MAEP 2016-2020 vise à développer de nouveaux outils et produits de connaissance pour permettre au MAEP de servir de groupe de réflexion en matière de gouvernance en Afrique. À cet égard, le MAEP devrait envisager de faire participer plus activement les jeunes aux activités de sensibilisation après l'évaluation. À cet égard, il est impératif que le MAEP adopte l'utilisation des plateformes numériques telles que Facebook, Twitter, Snap Chat, etc. Et ce, parce que les jeunes d'aujourd'hui sont très avertis numériquement et peuvent utiliser des innovations technologiques rapides et efficaces. En effet, de telles manières simples d'engager et de mobiliser les jeunes dans la sphère de la gouvernance les encourageront à aller au-delà des protestations et des émeutes pour exprimer leurs frustrations et contribuer plus positivement aux processus de développement nationaux, régionaux et continentaux.

Comme le Mécanisme fête ses 15 ans depuis sa création, il est important d'encourager les Chefs d'État et de Gouvernement africains à ratifier et à intégrer pleinement la Charte de la Jeunesse de l'UA. À ce jour, quarante-deux (42) États Membres ont signé la Charte de l'UA sur la Jeunesse, trente-huit (38) États Membres ont ratifié la Charte et trois

(3) États Membres n'ont pas encore signé et ratifié l'instrument. Cette tendance est très encourageante et prouve que les dirigeants africains s'engagent à développer les jeunes pour qu'ils soient de futurs gardiens du développement du continent africain.

Les jeunes sont actuellement représentés au sein des Conseils Nationaux de Gouvernance (CNG) du MAEP. Cependant, des améliorations sont encore possibles en termes d'engagement. En outre, étant donné que les questions relatives à la jeunesse figurent en bonne place dans les Rapports d'Évaluation de Pays du MAEP, les dirigeants africains devraient accorder la priorité aux questions liées à la jeunesse telles que l'accès à l'éducation de qualité, à la santé et à l'emploi.

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs, instrument panafricain de promotion de la bonne gouvernance, du développement et de la démocratie, est un instrument qui garantit que les jeunes constituent une composante intégrale du processus constitutionnel, de l'état de droit et de la gouvernance démocratique en Afrique. Cela signifie que les jeunes ne peuvent plus être exclus des décisions clés prises par les dirigeants africains, car les jeunes ont un important rôle à jouer dans la construction et le développement du continent africain. Frantz Fanon a écrit: «Chaque génération doit, de la relative obscurité, découvrir sa mission, l'accomplir ou y échouer». Les jeunes devraient donc saisir l'opportunité de participer au mandat de gouvernance de l'Afrique, à travers le MAEP. Il est également de la responsabilité des États Membres du MAEP de soutenir les jeunes talents et investir en eux car l'avenir du continent est dans leurs mains.

# XXV. MISSIONS PRÉVUES DANS LES PAYS EN 2018

TYPES DE MISSIONS	PAYS
<b>MISSIONS D'ÉVALUATION DE PAYS (7)</b>	Côte d'Ivoire, Égypte, Niger, Mozambique (2 <sup>ème</sup> évaluation), Afrique du Sud (2 <sup>ème</sup> évaluation), Nigeria (2 <sup>ème</sup> évaluation) et Ghana (2 <sup>ème</sup> évaluation)
<b>REP POUR L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS: 3 REP EN JANVIER 3 REP EN JUIN</b>	Soudan (janvier 2018) Ouganda (janvier 2018) Libéria (janvier ou juin 2018) Mozambique (juin 2018) Côte d'Ivoire (juin 2018)
<b>MISSIONS PRÉPARATOIRES (4)- 1<sup>ères</sup> ÉVALUATIONS</b>	Namibie Angola Guinée Équatoriale Angola
<b>MISSIONS PRÉPARATOIRES - (ENCOURAGER ET PRÉPARER POUR 2<sup>ÈME</sup> TOUR D'ÉVALUATION) 2<sup>ÈMES</sup> ÉVALUATIONS</b>	Ghana Rwanda Sierra Leone Burkina Faso
<b>MISSIONS DE SUIVI (OÙ LE PROCESSUS N'A PAS AVANCÉ)</b>	Cameroun ; Éthiopie ; Gabon ; Mali ; Maurice ; Mauritanie ; Congo; Tunisie ; Malawi ; Togo
<b>MISSIONS D'APPUI</b>	Mozambique (2 <sup>ème</sup> évaluation) Afrique du Sud (2 <sup>ème</sup> évaluation) Sierra Leone (2 <sup>ème</sup> évaluation) Ghana (2 <sup>ème</sup> évaluation) Égypte Namibie Guinée Équatoriale Niger
<b>LANCEMENT PUBLIC DU REP</b>	Kenya Tchad Sénégal Djibouti Soudan Ouganda Libéria
<b>RAPPORTS D'ÉTAPE RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DU PAN AU FORUM DU MAEP</b>	Tanzanie Bénin Sierra Leone Maurice Éthiopie

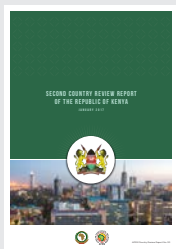
# XXVI. AUTRES ACTIVITÉS EN PARTENARIAT AVEC DES PARTENAIRES

PROJECTS	ACTIVITIES	FINANCEMENT
<b>1. ÉLECTIONS ET VIOLENCE : CONSOLIDATION DE L'ORDRE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE</b>	Trois ateliers consultatifs régionaux : Lusaka (Afrique Australe), Yaoundé (Afrique Centrale et de l'Est) et Abidjan (Afrique de l'Ouest et du Nord)  Conférence de Haut Niveau à Abuja, au Nigeria	GIZ
<b>2. SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PAN EN METTANT L'ACCENT SUR LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GGE ET DE LA GE</b>	Avoir des discussions approfondies avec les ministères concernés sur la mise en œuvre des recommandations concernant la GGE et la GE.	AfDB
<b>3. ATELIERS D'HARMONISATION DU PAN EN PDN</b>	Organiser des ateliers avec les parties prenantes nationales sur l'harmonisation du PAN du MAEP en cadres de développement existants tels que le PDN, le DSRP, les ODD Pour tous les ateliers	CEA
<b>4. DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DES SEXES EN AFRIQUE</b>	Atelier sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation des domaines thématiques impliquant les femmes et sur la budgétisation axée sur le genre.  Participation à la réunion de la «Commission de la condition de la femme» qui se tiendra en mars 2018.  Conférence sur les meilleures pratiques pour l'autonomisation des femmes.	ONU FEMMES
<b>5. SEMAINE AFRICAINE 2018</b>	Contribuer aux préparatifs (documents, présentations) de la Semaine Africaine 2018.	UNOSAA

# XXVII. PUBLICATIONS DU MAEP EN 2017



LES PRINCIPAUX GOULETS D'ÉTRANGLEMENT AUXQUELS L'AFRIQUE FAIT FACE



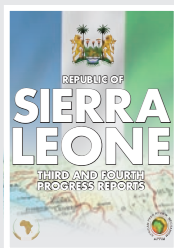
RAPPORT RELATIF À LA DEUXIÈME ÉVALUATION DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA



\*RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD



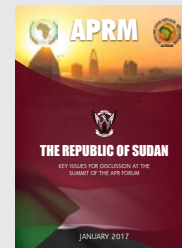
\*PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉPUBLIQUE DU LIBERIA



TROISIÈME ET QUATRIÈME RAPPORTS D'ÉTAPE DE LA RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE



\*RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN



PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE LA RÉPUBLIQUE D'UGANDA



RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI



BULLETIN DU LIEN TRIMESTRIEL SUR LA GOUVERNANCE



GUIDE DES MEMBRES DU PANEL DU MAEP

\* Ces rapports seront présentés lors du 28ème Forum des Chefs d'Etats qui se tiendra en Mauritanie.

# TROUVEZ-NOUS SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES



## Suivez-nous

Facebook: [AfricanPeerReviewMechanism](#)

Twitter: [@APRMorg](#)

YouTube: <https://www.youtube.com/APRMechanism>

Téléchargez l'App du MAEP sur App Store or Play store



Follow us:



**APRM Secretariat,  
230, 15th Road,  
1st Floor, Randjespark,  
Midrand, Johannesburg, 1685  
Web: [www.aprm-au.org](http://www.aprm-au.org)  
Twitter: @AfricanPeerReviewMechanism  
Facebook: African Peer Review Mechanism**

